

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 19 DECEMBRE 2005

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 8 décembre 2005, accompagnée d'un ordre du jour comportant 45 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents

Présidence de M. J-CI CARPENTIER, Bourgmestre ff ;
Présents : MM. R. BIEFNOT, MILLER, MM. DARVILLE , DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER , Mlle HOUDART , M. SAKAS, Echevins ;
MM. HAMAIDE, BEUGNIES, ~~DIRUPO~~, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M.DEBAUGNIES, Mme JUNGST, ~~MM.SPEER, MARTIN~~, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM.SODDU, DE PUYT, ~~Mme ISAAC~~, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, M. JACQUEMIN, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE , Secrétaire communal.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Il n'y aura pas de procès-verbal déposé aujourd'hui parce que nous avons rencontré quelques problèmes techniques, donc nous approuverons le procès-verbal du Conseil de novembre lors du prochain Conseil de janvier. Alors avant d'entamer les points de l'ordre du jour, j'ai une communication à vous faire. Il s'agit d'une notification que notre collègue Monsieur Willy MERCIER a adressée à notre Secrétaire Communal : « Conformément à ce que je vous ai annoncé par téléphone, je confirme que je ne désire plus siéger comme Conseiller Communal dans le Groupe MR. Je souhaite cependant continuer à siéger comme Conseiller Communal indépendant, à partir de ce lundi 19 décembre 2005 et cela pour continuer à défendre les personnes qui m'ont fait confiance ». Voilà Monsieur MERCIER, si vous voulez ajouter quelques considérations.

M. MERCIER, Conseiller : Je n'ai rien de particulier à dire si ce n'est le fait que, comme je le dis en fin de mon petit texte, un certain nombre de personnes ont mis leur confiance en moi pour défendre des personnes moins favorisées et c'est ça que j'ai décidé de siéger en tant que Conseiller indépendant afin de prendre un peu de recul et de voir un petit peu quel sera mon avenir car je veux défendre toujours les gens pour lesquels je me suis mis en politique.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Avant de donner la parole à M. BEUGNIES, je

dois excuser aussi l'arrivée tardive de notre Bourgmestre empêché M. DI RUPO qui va nous rejoindre ainsi que M. BARVAIS puisqu'il doit exposer le budget du CPAS, qui arrivera un peu tardivement.

M. BEUGNIES, Conseiller : Je vous remercie Monsieur le Bourgmestre. Je suis quand même un peu choqué par cette déclaration parce que cela voudrait dire que nous ne défendons pas suffisamment les personnes handicapées. Or cela n'a pas du tout été le cas durant cette législature, la majorité n'a fait que défendre les personnes handicapées. Alors Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, le groupe MR a pris connaissance cet après-midi du courrier adressé par Monsieur Willy MERCIER au Secrétaire Communal, ainsi que des contacts téléphoniques qu'il a eus avec la presse montoise pour informer de sa décision de siéger désormais comme indépendant au sein de notre Conseil communal. Il m'a confirmé sa décision par téléphone cet après-midi, celle-ci fait suite aux articles publiés notamment dans la Province et dans la Dernière Heure. Le MR n'avait pas réagi publiquement parce que nous avions proposé à Monsieur Willy MERCIER puisque tel était son désir de se retirer avec tous les honneurs. Ne se sentant plus en phase avec le MR, il pouvait dans l'esprit du nouveau décret Wallon laisser son mandat et tout ce qui y est attaché. De même il pouvait justifier son choix de façon positive et ne pas critiquer injustement ses collègues via la presse, ni des articles publics, ni sa décision de conserver son mandat en dehors de la liste sur laquelle il a été élu dans cet esprit. C'est pourquoi comme Chef de Groupe MR, je rendrai publiques les véritables raisons pour lesquelles Monsieur Willy MERCIER ne siège plus avec le MR. Je tiens à déclarer d'ores et déjà que je suis humainement et éthiquement choqué par le fait qu'un mandataire public fasse via la presse une offre de service au parti le plus offrant. Il y a trente ans que je suis Conseiller communal de la Ville de Mons, je n'ai jamais vu une telle chose.

M. MERCIER, Conseiller : En fait je voulais éviter toute polémique. Je ne vais pas surenchérir sur ce que Monsieur BEUGNIES vient de dire. Je veux bien admettre qu'au sein du MR et surtout au sein de la majorité, nous avons essayé de défendre du mieux que l'on pouvait les personnes handicapées en écoutant un peu tout ce qui se passait autour et à ce point de vue là je ne dirais rien. Du point de vue de l'ambiance qui régnait au sein du Groupe, je ne dirais rien du tout. Et si Monsieur BEUGNIES veut au niveau de la presse, mettre sur le pavé un petit peu tout ce qu'il a envie de mettre sur le pavé, je me verrai obligé de répondre de la même manière. Ca va peut-être vous montrer l'état d'esprit dans lequel j'ai vécu. Alors c'est avec beaucoup de peine que je

quitte le MR, mais c'est pour m'attacher à défendre comme je le disais des personnes qui sont dans le besoin. Je suis véritablement triste de tout cela, je le disais au niveau des gens de la presse qui m'ont posé la question. Je suis même allé faire un périple sur Saint-Jacques de Compostelle pour penser à toutes ces choses et c'est après avoir pas mal réfléchi, que j'ai pris cette décision, cette décision qui m'énerve et qui me trouble un peu. Mais quand à vous dire que j'ai déjà un choix préalable par rapport au plus offrant, je crois jamais n'avoir proféré ces paroles publiquement, ni au niveau de la presse. Voilà maintenant chacun fera un petit peu son idée à propos des choses. J'ai rejoint le monde politique après des années et des années d'histoires passées en faveur des personnes handicapées, des années et des années à promouvoir la valeur de la personne handicapée et sa place dans la société. Et quand je me sens renvoyé et piétiné de cette manière, je n'aime pas beaucoup, j'évite la polémique et je n'irai pas plus loin. J'ai ma conscience pour moi et j'agis en mon âme et conscience.

M. CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Voilà, l'incident est clos. Nous allons entamer notre ordre du jour et je vous propose d'abord de prendre tous les points qui ne concernent pas les budgets.

Je vous signale que le point 31 est évidemment retiré puisque nous l'avons approuvé lors du Conseil communal précédent.

1^{er} objet : Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2004. Secrétariat C/01

Mme MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, j'ai été contente de recevoir ce rapport car on y apprend beaucoup de choses et on fait le point sur pas mal d'événements. Certains on en a entendu parler, d'autres pas. C'est pourquoi je me permets maintenant de faire un petit récapitulatif des numéros qui m'ont vraiment intéressé. A la page 10 : « Le Projet Euro Police 2003/2006 » : je vois que notre Ville est associée à Charleroi entre autre, parce qu'il y a d'autres Villes aussi. On parle d'Audit et d'expertise croisée. En quoi cela a-t-il consisté et qu'en a-t-on retiré ? Et je joins à cette page 10 la page 17 : « Réseau RAFHAEL » : Avez-vous souvent des rencontres entre ces villes du Nord de la France et Mons ? J'ai d'autres questions après, assez rapides mais ces deux-ci je les ai jointes. Vous voulez que je les donne toutes, oui ? J'en ai encore trois, est-ce que je les donne maintenant ou pas ? Alors à la page 19 : j'attends en 2006 la mise en œuvre des actions concernant les « Routes de Saint-Georges ». Je sais bien que c'est le Service de la Culture qui s'en charge, mais ce serait

quand même intéressant de nous donner le planning. Page 43 : je reviens sur un point qu'on avait déjà traité et celui-là nous le connaissions bien : c'était l'aide qui avait été proposée à la formation de policiers municipaux en Palestine. Alors personnellement je trouve que c'est un peu dommage d'avoir abandonné le projet, parce que la situation n'était pas favorable là-bas. N'est-ce pas justement pour cela qu'il fallait poursuivre le projet ? Et enfin ma dernière question, il y en aura encore beaucoup d'autres mais enfin j'ai pris l'essentiel, me semble-t-il, c'est la page 79 : Il s'agit de la plate forme d'observation et d'action en faveur du troisième âge. J'ai trouvé que c'était une excellente idée au départ, les participants se sentaient heureux d'être impliqués, mais il me semble maintenant qu'il serait temps en tout cas début 2006 de faire une évaluation. Voilà, ça c'est surtout pour Madame CRUVEILLER, la dernière.

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Bien, en ce qui concerne 'Euro Police', dont fait partie Charleroi également, il y a de nombreuses réunions qui traitent du développement territorial. En ce qui concerne le « réseau Raphaël » il y a beaucoup de réunions d'échanges et de bonnes pratiques aussi, donc c'est Anne-Sophie Charle qui participe pour la ville. En ce qui concerne les routes de Saint Georges, il n'y a pas de planning fixé pour le moment. Alors je vais donner la parole à Madame CRUVEILLER pour la réponse en ce qui concerne la plate forme d'action pour le troisième âge.

Mme CRUVEILLER, Conseillère : Oui, Madame MERCIER puisque vous travaillez dans la plate forme vous n'êtes pas sans savoir qu'on a eu beaucoup de difficultés pour faire, d'abord, pour faire changer les mentalités. Bon maintenant la plate forme recommence à travailler normalement. Vous allez d'ailleurs avoir bientôt une réunion et on demandera à l'employée qui gère cette plate forme de faire une évaluation avec vous.

Mme MERCIER, Conseillère : Oui merci bien. Monsieur le Bourgmestre, je reviens quand même à la formation des policiers, on n'y pense plus alors, pour le moment ? Formation de policiers municipaux en Palestine, pour le moment c'est mis de côté, si je comprends bien ?

M CARPENTIER, Bourgmestre, f.f. : Oui. On est en contact avec les Affaires Etrangères et il y a eu un arrêt pour l'instant, nous attendons les décisions des Affaires Etrangères.

Mme MERCIER : Bon.

M CARPENTIER, le Bourgmestre f.f. : Moyennant ces précisions, ces réponses .On peut approuver le rapport ?

2e objet : POLICE-CIRCULATION

- a) Mons, rue du Hautbois – Création d'une zone de chargement et de déchargement. Police 6002/187

ADOPTE à l'unanimité – 1^e annexe

- b) Mons, rue Fariaux (partie comprise entre l'avenue Reine Astrid et l'Avenue de l'Hôpital) – Réglementation du stationnement. Police 6002/142

ADOPTE à l'unanimité – 2^e annexe

- c) Mons, rue d'Enghien. Abrogation partielle du règlement instaurant la création de deux emplacements pour personnes handicapées à hauteur du n°18. Police 6002/127

ADOPTE à l'unanimité – 3^e annexe

- d) Jemappes, rue du Couvent. Création d'un deuxième emplacement de stationnement pour personnes handicapées. Police 6002/J/32

ADOPTE à l'unanimité – 4^e annexe

- e) Ghlin, rue Périer. Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 36. Abrogation. Police 6002/GH/65

ADOPTE à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Ghlin, rue Périer. Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 7. Abrogation. Police 6002/GH/65

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Ghlin, rue Sohier. Instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 3. Police 6002/GH/78

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

Entrée de M. MARTIN : 41 présents

3^e objet : Management et Organisation. Approbation des statuts du groupement d'intérêt économique « Qualicité ». Management et Organisation Qualicité statuts II

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

4^e objet : Plan communal pour l'emploi - Reconduction en 2006. 1^e 2864 PCE

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

6^e objet : Département du budget ordinaire. Réparation des chaudières de l'école communale Achille Legrand à Mons. Article 249 de la Loi communale.

3e DB/STEM/05053

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

7^e objet : Département du budget ordinaire. Acquisition du matériel d'illuminations de fin d'année. Mons-Centre. Remplacement du matériel défectueux. Article 249 de la Loi communale 3e DB/STEM/05071

Madame MERCIER, Conseillère : Merci. La Grand Place. Il s'agit d'illuminations de fin d'année. La Grand Place est féérique, c'est vrai, mais je voudrais demander si le remplacement du matériel défectueux pour les illuminations représente quand même plus de 45 mille euros, c'est-à-dire plus de 1 800 000 FR, Alors je suppose qu'on a fait le tri, je sais bien qu'on n'a rien pour rien et donc j'ai bien dit que : la Grand Place était très belle, mais j'espère qu'on a fait le tri et qu'on utilise ce qui n'est pas défectueux et ce qui vient des autres années ?

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f : Oui Madame MERCIER,

1- Ce remplacement ne concerne pas, bien entendu pas que la Grand Place de Mons, mais l'ensemble de l'intra-muros. Et en ce qui concerne effectivement le matériel usagé, un principe qui a été adopté par le Collège, est de pouvoir, quand c'est possible équiper les anciennes sections, et donc ce matériel évidemment, je répète, quand c'est possible, quand il est récupérable et quand il est 'installable', (si vous me permettez cette expression), dans certaine section, il sert a cela. De manière à faire en sorte qu'à terme les différentes sections soient équipées aussi d'illuminations en fonctions des demandes citoyennes.

Mme MERCIER : Merci.

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

8^e objet : Département du budget ordinaire. Réparation de la chaufferie du Centre Éducatif Léo Collard. Article 249 de la Loi communale. 3e DB/STEM/05053

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

9^e objet : Département du budget ordinaire. Installation d'armoires de distribution électrique pour l'alimentation des métiers forains implantés aux Grands Prés pour la foire d'automne et Chaussée de Binche. Article 249 de la Loi communale. 3e DB/STEM/05060

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

10^e objet : Ancienne Maison communale de Cibly. Réfection des toitures. Approbation de l'avenant n°1. 3^e 1^e E/2004.104.008.CDP

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

11^e objet : Modification des équipements de voirie : Mons – pose d'une conduite de gaz à la rue d'Enghien dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme introduite par l'IEH. 3^e 2^e A/8397/ID6/3/101

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

13^e objet : Garantie par la Ville d'une ouverture de crédit de 18.000 euros en faveur de l'ASBL « Concertation Assuétudes Mons Borinage ». Approbation.
GF C/Garant.O.Crédit.030

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

14^e objet : **FABRIQUES D'ÉGLISE - COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES – EXERCICE 2004**

a) Notre-Dame de Messines à Mons G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

b) Ste Waudru à Mons G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

c) St Nicolas en Havré G.F. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

d) Sacré Cœur à Mons G.F. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

e) Ste Elisabeth à Mons G.F. 79005

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

f) St Remy à Cuesmes G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

g) St Martin Hyon G.F. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

h) Ste Waudru à Ciplly G.F. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

i) St Martin à Obourg G.F. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 25e annexe

j) St Denis en Broqueroy à Obourg St-Denis G.F. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 26e annexe

k) Ste Vierge à Nimy G.F. 79012

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

l) St Martin à Ghlin G.F. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 28e annexe

m) St Martin à Harveng G.F. 79016

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

n) St Martin à Havré G.F. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 30^e annexe

o) St Léger à Havré G.F. 79018

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

p) Ste Barbe à Flenu G.F. 79019

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

q) St Martin à Jemappes G.F. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

r) St Martin à Maisières G.F. 79021

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

s) St Vincent à Mesvin G.F. 79022

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

t) St Brice à Nouvelles G.F. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

u) St Symphorien à St Symphorien G.F. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

- v) St Amand à Spiennes G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

- w) St Ghislain à Villers St Ghislain G.F. 79026

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

15^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE. MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°1 À INTERVENIR AU BUDGET 2005

- a) Notre Dame de Messines à Mons. G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

- b) St Nicolas en Havré G.F. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

- c) St Rémy Cuesmes G.F. 79006

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

- d) St Martin Jemappes G.F. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

- e) St Vincent Mesvin G.F. 79022

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

- f) St Symphorien à St Symphorien G.F. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

- g) St Amand Spiennes G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

16^e objet : FABRIQUES D'ÉGLISE. BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES – EXERCICE 2006

- a) Notre-Dame de Messines à Mons G.F. 79001

ADOPTE à l'unanimité – 47^e annexe

- b) Ste Waudru à Mons G.F. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 48^e annexe

- c) St Nicolas en Havré G.F. 79003
ADOPTÉ à l'unanimité – 49^e annexe
- d) Sacré Cœur à Mons G.F. 79004
ADOPTÉ à l'unanimité – 50^e annexe
- e) Ste Elisabeth à Mons G.F. 79005
ADOPTÉ à l'unanimité – 51^e annexe
- f) St Remy à Cuesmes G.F. 79006
ADOPTÉ à l'unanimité – 52^e annexe
- g) St Martin à Hyon G.F. 79008
ADOPTÉ à l'unanimité – 53^e annexe
- h) Ste Waudru à Ciplly G.F. 79009
ADOPTÉ à l'unanimité – 54^e annexe
- i) St Martin à Obourg G.F. 79010
ADOPTÉ à l'unanimité – 55^e annexe
- j) St Denis en Brocquerooy à Obourg G.F. 79011
ADOPTÉ à l'unanimité – 56^e annexe
- k) Ste Vierge à Nimy G.F. 79012
ADOPTÉ à l'unanimité – 57^e ANNEXE
- l) St Martin à Ghlin G.F. 79013
ADOPTÉ à l'unanimité – 58^e ANNEXE
- m) St Martin à Harveng G.F. 79016
ADOPTÉ à l'unanimité – 59^e annexe
- n) St Martin à Havré G.F. 79017
ADOPTÉ à l'unanimité – 60^e annexe
- o) St Leger à Havré G.F. 79018

ADOPTE à l'unanimité – 61^e annexe

p) Ste Barbe à Flénu G.F. 79019

ADOPTE à l'unanimité – 62^e annexe

q) St Martin à Jemappes G.F. 79020

ADOPTE à l'unanimité – 63^e annexe

r) St Martin à Maisières G.F. 79021

ADOPTE à l'unanimité – 64^e annexe

s) St Vincent à Mesvin G.F. 79022

ADOPTE à l'unanimité – 65^e annexe

t) St Brice à Nouvelles G.F. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 66^e annexe

u) St Symphorien à St Symphorien G.F. 79024

ADOPTE à l'unanimité – 67^e annexe

v) St Amand à Spiennes G.F. 79025

ADOPTE à l'unanimité – 68^e annexe

17^e objet : Impôt sur les mines, minières, carrières, exploitation de terrils -
renouvellement, pour l'exercice 2006, du règlement fiscal G.F. 04001/364-09

ADOPTE à l'unanimité – 69^e annexe

18^e objet : Impôt sur les night-shops
Création, pour l'exercice 2006, du règlement fiscal G.F. 04004/364-48

19^e objet : Impôt sur les phone-shops
Création, pour l'exercice 2006, du règlement fiscal G.F. 04005/364-48

Mme JUNGST, Conseillère : Donc le point 18 : impôt sur les night shops et si vous le permettez j'aimerais bien regrouper, enfin, l'intervention, en tous cas avec le point 19 : l'impôt sur les phone shops. Ces deux points en tous cas. Bien, il s'agit de nouvelles taxes et donc je pense que ça vaudrait quand même la peine de se pencher un peu dessus.

Il s'agit donc pour ces établissements d'être taxés à concurrence de 2 500 euros par an

à partir du 1^{er} janvier 2006. Alors, la première question que nous nous sommes posé c'est : « Tiens, qu'est-ce qui occasionne ce genre de prise de proposition en tous cas ... et de « rage » taxatoire par une majorité qui se veut en tous cas, fort frileuse par rapport à la taxation, enfin, selon le groupe MR. Donc j'ai pris quand même une série de renseignements, je me suis rendue compte, qu'effectivement, le Ministre Courard avait rendu cette taxe possible. Mais en tous les cas, c'était une possibilité, ce n'était donc pas ni une obligation, ni une obligation des communes de faire suivre. Et donc les renseignements pris auprès de ce Ministre et auprès du travail qu'il a mené montre que , en tous cas, sur la province du Hainaut et sur notre ville de Mons aucun élément, je dirais, objectif ne justifie la mise en place de ces nouvelles taxes et donc je me pose cette question : pourquoi d'abord ces nouvelles taxes, je trouve, il me semble dans tous les cas, et l'avoir entendu au niveau des commissions par retour de mes collègues qu'il s'agit quand même d'un effet plus dissuasif que d'une réelle nécessité. Et donc, je voulais un petit peu entendre les motivations du Collège, et en tous les cas donner mon sentiment. Je pense qu'il s'agit d'une taxe discriminatoire, et il me semble aussi que ces commerçants qui tiennent des night shops rendent un service en tant que tel sur la ville de Mons, et donc leur commerce va peut-être, être mis en péril par cette nouvelle taxe de 2 500 euros, pour ma part il me semble, en tous cas, connaître plusieurs d'entre eux. Il s'agit de belges d'origine étrangère pour la plupart et donc ils se lancent dans le commerce pour gagner leur vie, et je trouve que c'est injuste .Voilà !

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f : D'autres questions sur ces deux points? Non !
Monsieur l'Echevin Miller.

M. MILLER, Echevin: Merci Monsieur le Bourgmestre.

Par rapport à la façon dont vous avez formulé vos remarques, je voudrais apporter quelques considérations. La première qu'il s'agisse de belges d'origine étrangère n'a strictement rien à faire dans le débat donc vous retirez ça ,déjà, par rapport à l'analyse que vous pourriez avoir sur le fait que nous aurions décidé cette taxe. La deuxième chose, vous avez raison, il s'agit d'une possibilité de taxe qui n'est pas du tout de la rage taxatoire..... Qui est simplement prévue comme telle dans une circulaire ministérielle et circulaire qui a été émise par le Ministre qui se connaît le plus dans le domaine des recettes communales pour l'instant puisqu'il s'agit purement et simplement du Ministre Monsieur Courard, responsable de tous ces dossiers. Si donc, il a prévu dans la circulaire ministérielle qu'il était possible de le faire, je suppose qu'il avait des raisons. Des raisons qui n'émanent pas uniquement de la ville de Mons, mais

qui émanent de l'ensemble des communes wallonnes qui sont confrontées à ce type de situation, à savoir night shops, phone shops qui entraînent quelques dépenses supplémentaires, quelques nuisances au niveau de la vie de la ville. Donc tout ça, ce sont des considérations qu'on peut partager ou pas. Moi, et nous allons bientôt arriver au point, je suis tenu de présenter un budget. Pour présenter un budget sous plan de gestion, il est fortement recommandé d'essayer de faire rentrer de l'argent. C'est l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de la Région wallonne, et donc lorsque vous dites que c'est une circulaire ministérielle et qu'il n'y a rien qui contraint de si plier, etc.... Je vous dirais que ce n'est pas tout à fait exact pour une ville qui est sous plan de gestion, donc il y a une possibilité de taxes. Nous avons estimé qu'à travers tout un ensemble de taxes différentes qui pouvaient être levées, c'était celle là qui pouvait répondre au choix qui était les nôtres. Donc, Monsieur le Bourgmestre et chers collègues, cette taxe ne vient pas de n'importe où, elle vient de la directive ministérielle en la matière.

Mme JUNGST, Conseillère : En fait, je voudrais quand même avoir quelques éclaircissements, Monsieur MILLER, nous parle de nuisances supplémentaires occasionnées par ce genre de commerce, j'aimerais bien en avoir le détail. Parce que, renseignement pris auprès de la Région wallonne, il s'avère que l'enquête qui a été commanditée effectivement par le Ministre Courard, nous montre que sur la province du Hainaut et bien, il n'y a aucune nuisance particulière, excepté pour une ville qui n'est pas la nôtre. Et donc quand on parle de nuisances supplémentaires, quelles sont-elles ?

M MILLER, Echevin: Madame, qu'il y ait une enquête qui ait été réalisée sur le Hainaut, qui ne pointe pas de façon très précise la ville de Mons, tant mieux. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas quelques difficultés, et, je vous rappellerai que l'ensemble des personnes qui ont un commerce sur la ville participe au financement de la ville. Il y a des taxes à payer. Nous avons décidé de lever cette taxe parce que il nous semblait qu'elle correspondait d'une part, à nos obligations vis-à-vis du plan d'assainissement de la ville et d'autre part, que nous voulions, nous décidions, de lever cet impôt pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la ville.

M VISEUR, Conseiller: Oui, Monsieur l'échevin, nous avons déjà discuté de ce problème en commission. Bien sûr, vous n'étiez pas là, Vous nous aviez prévenu,

M MILLER, Echevin: Je me suis excusé...

M VISEUR, Conseiller : Vous étiez retenu par la commission Francorchamps, où vous êtes rapporteur. Je constate! Enfin, ce n'est pas nous qui vous avons obligé de cumuler

les deux postes, mais c'est comme ça !

En commission, en votre absence bien sûr, il a été clairement dit que cette taxe avait pour but d'avoir un effet dissuasif. Aujourd'hui, vous semblez remettre ça en question : non, la taxe existe dans la circulaire ministérielle et donc nous l'appliquerons, parce que nous sommes sous plan de gestion.

Ça ne correspond pas vraiment à ce qui a été dit en commission. Je voulais quand même le faire remarquer parce que notre sentiment, réellement, c'est que ces commerces dérangent, en tous cas, dérangent la majorité. Je ne dis pas que ça dérange tout le monde, mais, dérange la majorité et ces taxes se veulent avoir un effet dissuasif.

M MILLER, Echevin: Je n'ai pas dit que ces magasins dérangent la majorité, M VISEUR. Vous êtes malin, moi aussi, ... et puis je m'expliquerai sur mon absence en commission pour laquelle vous aviez reçu une lettre en bonne et due forme, pour présenter mes excuses. J'ai dit que la Ville de Mons est confrontée à un déficit important depuis plusieurs années et que nous nous sommes engagés vis-à-vis de la Région wallonne à mettre en œuvre un plan d'assainissement, pour lequel il y a des engagements de notre part. Il faut donc prendre des mesures d'assainissement, c'est ce que nous faisons dans le budget qui va vous être présenté, mais il faut aussi essayer de faire rentrer un peu d'argent dans les caisses de ville parce que sinon, c'est rien qu'on peut faire, et donc de façon très ouverte, sans aucune difficulté, nous avons opté pour lever cette taxe qui est prévue dans la circulaire ministérielle.

M VISEUR, Conseiller: Donc, elles ne se veulent pas dissuasives, vous êtes clair là-dessus?

M MILER, Echevin: Il y a certains magasins, qui restent ouverts après une heure du matin et on peut constater que ça entraîne quelques nuisances, et donc voilà, je ne dit pas qu'on n'a pas envie qu'il n'ait pas des magasins ouverts la nuit. Moi aussi, je les utilise et je trouve que ça apporte un service à la population. Mais vous ne me ferez pas dire que nous n'avons pas besoin de ces magasins, je vous dis que moi, j'aborde la matière à partir d'un point de vue financier pour la ville.

Madame JUNGST, Conseillère: En fait, moi, les réponses ne font que confirmer nos impressions, c'est-à-dire qu'on ne nous établit pas clairement les nuisances occasionnées par ce genre de commerce et en tous les cas dans la note officielle elles n'apparaissent pas. Deuxième chose, on a besoin, effectivement, on est sous plan de gestion, et donc on a besoin de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune, donc on se met à taxer.

Et on se met à taxer, quoi ? 27 commerces ! Parce qu'il s'agit de 27 commerces, alors si ça ce n'est pas de la discrimination négative, alors là je ne comprend plus la situation.

M MILLER, Echevin : Mais enfin, Madame, vous dites qu'on taxe 27 commerces sur la Ville de Mons, je suis désolé, il y a plusieurs milliers d'habitants sur la Ville de Mons qui tous payent des taxes

Il y a plusieurs centaines de commerces sur la Ville de Mons qui payent des taxes, c'est normal. Vous ne pouvez pas venir systématiquement à chaque Conseil communal demander qu'on organise une piste cyclable par-ci, qu'on nettoie les trottoirs là-bas, qu'on veille à ceci, si il n'y a pas un peu d'argent qui rentre dans les caisses de cette ville. Donc il faut quand même être logique. Votre espèce de dénonciation d'une rage taxatoire du MR ne tient pas la route. Nous avons une responsabilité financière vis-à-vis de la ville, nous parlerons du budget tout à l'heure, il y a certaines mesures qui doivent être prises et nous les prenons et nous les assumons.

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f.: Monsieur BIEFNOT, puis Monsieur BEUGNIES
M BIEFNOT : Merci Monsieur le Bourgmestre. Il n'entre pas dans mes intentions d'envisager un débat quant à la problématique de l'opportunité de la discrimination des 2 secteurs night shop, voire phone shop. Il y a par rapport aux dispositions prises par le Ministre Courard, d'autres dispositions à un autre échelon régissant l'ensemble de ce secteur par la Ministre fédérale de l'économie Madame Laruelle, et pour éclairer l'ensemble de nos collègues sur cette problématique, les tenant et aboutissant, la philosophie qui sous-tend ce secteur, je les engage vivement à regarder le moniteur d'y il y a quelques jours, où il y a la note d'intention de politique de 2006 où est explicitement visée toute la problématique des night shops et phone shops, c'est tout ce que je souhaitais apporter comme éléments complémentaire à ce débat .

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Monsieur BEUGNIES

M BEUGNIES, Conseiller : Oui Monsieur le Bourgmestre, Monsieur MILLER a parfaitement répondu à Monsieur VISEUR, et j'aurai l'occasion lors de mon intervention globale sur la fiscalité de lui faire un calcul exact de la fiscalité malgré cette taxe ici en question. Et je trouve que - moi j'étais en section M VISEUR-, et je trouve votre question tout à fait tendancieuse parce que il est de notoriété publique que les écolos ont toujours souhaité des taxes dissuasives, c'est d'ailleurs le propre même de l'écotaxe Monsieur VISEUR. Or, vous savez que les taxes dissuasives sont interdites de par la loi, donc pourquoi faire dire absolument que cette taxe est dissuasive ?

M VISEUR, Conseiller: Monsieur BEUGNIES, parce que ça a été dit pendant la commission et ça n'a pas été dit par moi !

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f.: Bien, plus de questions ?

M COLLETTE, Conseiller: Moi, je dis simplement qu'on a laissé au Collège la possibilité d'objectiver la discrimination. Si il n'y a pas d'objectivation de cette discrimination, votre arrêté taxe est voué à une annulation.

M MILLER, Echevin: Non, parce que, écoutez, elle est reprise dans la circulaire ministérielle, on n'a pas discriminé des personnes. Il y a une possibilité qui est ouverte par le ministre qui recommande aux communes de pouvoir le faire, surtout, surtout je l'ai dit à partir du moment où nous sommes dans une ville qui est sous plan d'assainissement, qui est sous plan de gestion.

L'Assemblée passe au vote sur le point 18, le résultat est le suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ZAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 70^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le point 19, le résultat est le suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ZAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 71^e annexe

20^e objet : Redevance de stationnement
modification, pour l'exercice 2006, du règlement fiscal. G.F. 04001/366-07

ADOPTE à l'unanimité – 72^e annexe

22^e objet : ASBL « Arts Events » Mons – Compte de l'exercice 2003.
Approbation. G.F. C/C2003/ASBL/047

ADOPTE à l'unanimité – 73^e annexe

23^e objet : ASBL « Festival International du Film d'Amour » - compte et bilan de l'exercice 2002. Approbation. G.F. C/C2002/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 74^e annexe

24^e objet : ASBL « Festival International du Film d'Amour » - budget de l'exercice 2003. Approbation. G.F. C/B2003/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 75^e annexe

25^e objet : ASBL « Festival International du Film d'Amour » - compte et bilan de l'exercice 2003. Approbation. G.F. C/C2003/ASBL

ADOPTE à l'unanimité – 76^e annexe

26^e objet : Auberge de Jeunesse de Mons. Budget de l'exercice 2006 – Approbation. Tourisme OT-498/sd 2005.11

ADOPTE à l'unanimité – 77^e annexe

27^e objet : ASBL « C.M.S.J.L. » - Compte de l'exercice 2002. Approbation. G.F. C/C2002/074/ASBL

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, nous voterons le point 27, puisqu'il s'agit des comptes, mais, nous avons quand même la remarque qu'il s'agit des comptes de l'exercice 2002 et alors surtout pour le point suivant mais je vais attendre que vous l'annonciez.

ADOPTE à l'unanimité – 78^e annexe

Mme JUNGST, Conseillère : Pour le 28, en tous les cas, où on parle de l'exercice 2003, la question qu'on se pose : c'est quand est-ce que nous aurons le budget 2005 ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : MM. R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ZAKAS, HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme

KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 79^e annexe

29^e objet : Budget extraordinaire. Acquisition de matériel informatique pour les établissements scolaires du Fondamental : approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 8e/2e 1548.3/ex/inf

ADOPTE à l'unanimité – 80^e annexe

30^e objet : CUESMES – Aliénation de l'appartement n° 26/3 (2 chambres) sis à la rue H. Delanois et du garage n° 6 aux locataires actuels. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité – 81^e annexe

31^e objet : Jemappes – Acquisition d'un bâtiment, situé à la rue Félix Reghem, 16, dans le cadre de la subvention accordée par la Politique des Grandes Villes. Cellule foncière RF/MDB

RETIRE

32^e objet : Acquisition d'une propriété sise à Mons, rue de la Trouille n°6 « Mess des Officiers » - Demande d'Arrêté d'expropriation. Régie foncière RF/MV

Mme MERCIER, Conseillère: Oui , Monsieur l'Echevin SAKAS, il s'agit du mess des officiers, rue des Sœurs Noires, je vois qu'on parle d'expropriation et je me demande si le Club Reine Fabiola fonctionne encore aujourd'hui ? Il y a encore des activités dans ce mess ?

M SAKAS, Echevin : Non, pour l'instant, il n'y a plus personne.

Mme MERCIER, Conseillère : Mais en tous cas, c'est là qu'on se retrouvait pour l'organisation du télévie, ça n'a plus lieu cette année ci, alors ?

M SAKAS, Echevin : Mais plus dans le bâtiment du mess.

Mme MERCIER, Conseillère : Et que va-t-on en faire ?

M SAKAS, Echevin : Le mess ? Je vais vous expliquer ça tout de suite.

Mme MERCIER, Conseillère : Ah oui, je sais bien et quand on l'aura acheté, qu'est-ce qu'on va en faire ?

M SAKAS, Echevin : Il y a un projet de création d'un immeuble de logement, côté rue de la Trouille pour le CPAS et alors abriter pour le bâtiment principal des services culturels communaux et para-communaux.

ADOPTE à l'unanimité – 82^e annexe

33^e objet : Bail emphytéotique IDEA-Ville de Mons. Halles de Jemappes Régie foncière

ADOPTE à l'unanimité – 83^e annexe

34^e objet : Régie communale Autonome. Rapport d'activités 2004, comptes 2003 et 2004 – Approbation R.F.

ADOPTE à l'unanimité – 84^e annexe

35^e objet : Régie communale Autonome. Régie communale autonome – Plan d'entreprise 2006 - Approbation. R.F.

ADOPTE à l'unanimité – 85^e annexe

46^e objet : Stade de basket – déclaration optionnelle à la TVA. R.F.

ADOPTE à l'unanimité – 86^e annexe

47^e objet : Stade de basket – déclaration optionnelle à la TVA R.F.

ADOPTE à l'unanimité – 87^e annexe

Entrée de MM. DI RUPO, SPEER : 43 présents

5^e objet : CPAS. Approbation du budget général des dépenses et des recettes – exercice 2006. GF CPAS

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Voilà, nous revenons donc sur le point 5 pour l'exposé du budget du CPAS que va vous faire son Président, Monsieur Barvais.

M BARVAIS, Président du CPAS : Bien, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues, donc je vous fais la présentation du budget du CPAS, budget du CPAS qui est le moment évidemment où l'on parle de chiffres mais c'est aussi le moment d'analyser un peu la situation sociale sur Mons. Donc, cette présentation vise en effet ces deux aspects.

Alors, comme l'année passée nous avons fait une petite brochure abrégée de la note de politique donc il paraît que les bons pédagogues donnent les notes après pour que vous restiez attentif à l'exposé donc l'huissier vous distribuera cette note de politique abrégée pour ceux qui ne l'ont pas encore eue qui vous permettront d'être encore plus dynamique dans l'action que notre CPAS veut mener.

D'abord une petite photographie du CPAS, quelques chiffres au départ pour vous

rappeler que le budget du CPAS est quand même un budget actuellement de 51 millions 600 et des mille euros que le CPAS utilise 886 personnes cela veut dire que nous avons un rôle au niveau social mais aussi au niveau de l'économie, au niveau du logement et nous sommes créateur d'emploi.

Autre particularité, c'est que depuis le début de la mandature, nous sommes évidemment en suivant le plan de gestion, avec une dotation communale qui est en baisse de quelques anciens 11 millions ce qui nous donne une dotation communale en euros de 11.515.00 pour un budget qui lui-même est en augmentation. Ce tableau-ci montre l'évolution du nombre de personnes émergeant au revenu d'intégration. Ce qui est intéressant, c'est la dernière colonne, c'est la colonne ici des moins de 25 ans, vous voyez que d'année en année, nous avons une diminution du nombre de personnes émergeant au CPAS et qui sont dans la catégorie des moins de 25 ans.

On en est évidemment satisfait. C'est certainement dû au fait que nous avons depuis longtemps un service spécialisé qui est le 18-24 et qui travaille cette partie de notre population et qui essaye d'augmenter leur formation et de les remettre à l'emploi.

Autre situation qui est intéressante c'est la position de Mons par rapport aux autres grandes villes wallonnes et qui vous montre ici le pourcentage de personnes émergeant au revenu d'intégration et vous voyez qu'au niveau de Liège, vous êtes à presque 3,3 % de la population, Mons à 2 % et Charleroi se situe à 1,3 % ici.

Cela veut dire que Mons, malheureusement, se trouve encore avec un taux de personnes émergeant au revenu d'intégration relativement élevé par rapport à la Région wallonne. Alors, autre diapositive intéressante, c'est l'évolution entre 95 et 2005 du nombre de personnes émergeant au revenu d'intégration et vous avez donc ici le pourcentage, c'est par mille habitants donc ce n'est pas vraiment un pourcentage, nous étions en 95 à 21.8, nous sommes maintenant à 19.9, c'est-à-dire une diminution de 1.9 et si vous regardez l'évolution par rapport aux autres grandes villes et la moyenne de la Région wallonne, si à la Région wallonne vous avez globalement une augmentation, chez nous, nous avons une diminution. Et parmi les grandes villes, c'est la seule qui diminue autant. Ca veut dire qu'en principe la politique de mise à l'emploi et de formation est efficace puisque nous avons de bons résultats.

Alors, évidemment si on a de bons résultats au niveau du nombre de personnes émergeant au revenu d'intégration, ça ne veut pas dire que tout va bien sur Mons au niveau social puisque vous voyez ici que l'endettement des ménages est en augmentation des dossiers si on reprend les différents types d'aide que nous avons vous

voyez que le total de dossiers passe de 2003 de 1850 à 2055 et puis 2470. Ca veut dire qu'au niveau de l'endettement et de la paupérisation d'une certaine partie de la population il y a une augmentation.

La diapositive suivante est aussi explicative parce qu'elle montre une augmentation substantielle du nombre de dossiers. Donc si pour 2002 nous avons 3451 dossiers qui sont passés au niveau de notre comité spécial et qui ont entraîné une dépense en argent pour aider les gens, nous en avons donc 3450 en 2002, si on table sur 100 % pour cette valeur, actuellement en 2005 nous sommes à 136 % donc plus du tiers d'augmentation d'intervention du CPAS dans l'aide sociale financière.

Alors, la priorité n° 2, évidemment, c'est l'insertion professionnelle, donc vous voyez ici les chiffres qui sont les moyennes mensuelles sur le nombre de personnes qui ont des contrats de travail mais qui sont des contrats de travail stagiaire travailleurs, c'est-à-dire ce qu'on appelle aussi l'article 60 que vous connaissez. Donc, là nous avons eu un pic maximal en 2003, 2004, nous avons eu une diminution et c'est le moment où nous avons renforcé le service d'insertion sociale qui est là pour essayer d'aller chercher les personnes qui sont au revenu d'intégration et à l'ex-minimex depuis de nombreuses années pour lesquelles l'employabilité est difficile et par ce service d'insertion, progressivement, on les ramène sur le circuit de la formation.

Reproche souvent fait au CPAS, c'est l'absence de perspectives après le contrat article 60 dont je vous rappelle la durée est limitée au moment où les personnes retrouvent le droit au chômage donc nous avons depuis plusieurs années créé un service à partir de Mons qui s'appelle ProAction et qui accompagne individuellement chaque personne qui est en contrat article 60 à partir du moment où ils approchent à 3 mois du terme. Donc, systématiquement cette aide individualisée leur est proposée. Il faut savoir que globalement 7 personnes sur 10 acceptent de travailler avec ProAction et si 7 personnes sur 10 acceptent nous en avons à peu près 6,5 sur 10 qui ont ce qu'on appelle ici les sorties positives, c'est-à-dire soit un contrat d'emploi, soit une formation complémentaire qui leur permet évidemment de mieux valoriser leurs compétences. Donc, je vous disais la grosse nouveauté depuis 2 ans, c'est l'amplification du service d'action sociale donc, service qui est là pour mobiliser les gens, comment les mobilisons-nous ?

D'une part, à partir d'une nouvelle antenne qui est en train de se créer c'est l'insertion sociale par le sport, à partir de l'article 27 que vous connaissez et à partir aussi des chèques « Mons -Citoyenneté, j'y participe ». Donc, si l'article 27 permet de suivre les

spectacles de type Le Manège, Mons – Citoyenneté permet aux gens d'assister à des spectacles de type sportif que ce soit le basket, le football ou Imagix.

Insertion sociale, c'est aussi la formation, donc je vous rappelle mais vous le savez aussi que nous avons une entreprise de formation par le travail qui a 5 formations qui sont opérationnelles avec un taux d'activités qui est en croissance depuis cette fin d'année et que nous avons créé aussi en plus de notre entreprise de formation par le travail, des entreprises d'insertion qui sont des entreprises qui sont en compétition directe avec le privé et où évidemment l'efficacité du travailleur doit être importante mais c'est surtout des services où nous utiliserons des personnes que l'on appelle des demandeurs d'emploi difficilement plaçables donc des personnes qui sortent du revenu d'intégration ou qui sont chômeurs de longue durée. La première Cap au Vert est opérationnelle, les deux autres Chaînes et Trame et les Romarins sont en cours de finalisation et passeront bientôt au niveau du notaire.

Alors quand on parle d'insertion sociale, cela veut dire aussi créer le lien, il n'y a pas toujours la profession mais il y a surtout la culture, il y a l'associatif, c'est pourquoi nous développons une maison des associations qui est là pour faciliter le travail des associations mais surtout pour faire en sorte que les personnes qui veulent avoir une activité, qui veulent sortir de chez eux puissent avoir accès facilement au calendrier-agenda de ces différentes associations.

Alors politique que nous menons aussi, c'est la politique pour les jeunes, donc nous avons maintenant deux maisons communales d'accueil de l'enfance.

Une qui s'appelle Bébé Lune qui est à Mons, à la Cité de l'Enfance, qui est opérationnelle depuis 3 ans et nous ouvrons incessamment sans doute le 22 ou le 23 décembre Cité Ptits à Jemappes qui est une AMCE de 12 places mais qui pourra monter jusqu'à 24 places et qui accueillera les enfants de 5h30 à 22h30 6 jours sur 7.

Donc, ça ce sont les services mais nous avons toujours évidemment le service jeunesse, le service 18-24 ans, la Cité et aussi AMO (Aide en Milieu Ouvert) qui est une structure d'accompagnement des enfants et des parents, généralement nous nous occupons surtout des enfants de 0 à 12 ans, une autre AMO La Rencontre est opérationnelle sur Mons aussi, elle s'occupe surtout des enfants au-delà de cet âge.

Alors, grosse activité du CPAS de Mons, c'est l'aide aux seniors que ce soit les structures d'accueil, je vous rappelle que nous avons toujours 2 maisons de repos, la Bonne Maison de Bouzanton, 80 lits, le Home Quiétude : 40 lits et nous venons de reprendre la maison de repos et de soins d'Havré : 144 lits.

Donc, nous avons actuellement 3 structures : ce sont les homes publics qui sont opérationnels sur Mons et nous sommes en train de réaliser mais aux échelles de 2010 la fusion de ces maisons de manière à avoir que 2 unités opérationnelles, c'est-à-dire que nous construirons à la fin de cette année une maison de repos et de soins de 221 lits sur Havré et à partir du moment où cette maison de repos sera terminée, nous commencerons le nouveau Quiétude qui est un home de 40 lits mais qui est un home qui devient obsolète mais nous voulons augmenter sa capacité de minimum 70 lits, et des travaux sont en cours avec le Chêne aux Haies pour trouver une collaboration notamment au niveau du MSP que le Chêne aux Haies peut-être mettra en dehors de son périmètre.

Une fois que nous aurons fini ce travail au niveau des maisons de repos, la Bonne Maison de Bouzanton sera transformée en résidence services.

Alors, le maintien à domicile est aussi une des armes puisque nous avons notre service de maintien à domicile qui s'appelle ACASA où plus de 110 personnes travaillent, au niveau financier, nous avons une évolution puisque maintenant ce service est rentable, il est surtout utile pour la population puisque nous avons les titres-services en aide ménagère, en courses, en accompagnement notamment pour les visites à l'hôpital, chez le médecin, ou les visites chez des amis, chez les parents.

Nous avons un service de brico dépannage, des repas à domicile, des soins à domicile, des services d'aides au familles et aussi l'accompagnement des personnes âgées.

Donc, tout ce service vise évidemment à permettre aux gens de rester le plus longtemps chez eux et c'est aussi un moteur important d'intégration.

Alors, logement, c'est un domaine où le CPAS va se spécialiser dans

l'accompagnement social de manière encore plus intense puisque par la collaboration que nous allons avoir notamment avec l' AIS, l'Agence Immobilière Sociale, nous allons vraiment nous concentrer sur ce qu'est l'accompagnement des personnes en grande précarité, d'une part tout le dispositif des SDF, donc sans domicile fixe, mais en fait ce sont des gens qui sont en grande précarité puisque sur l'ensemble des personnes répertoriées il y a à peine le quart de cette population réellement sans domicile fixe. Les autres sont des gens qui ont un domicile mais qui sont vraiment dans des situations sociales très difficiles ce qui fait qu'ils ont tendance à plutôt vivre dans la rue que dans leur logement qui est généralement insalubre.

Donc, nous avons 3 dispositifs :

- 1 le dispositif d'intervention de rues

- 2 le point d'accueil d'entrée libre
- 3 le centre d'aide individuelle spécifique à Obourg dont vous avez pu parler lors du précédent Conseil Communal

Toute cette structure est évidemment réalisée grâce à la collaboration du service de prévention et le relais social.

Et dans ce qui est le logement pur, nous nous spécialiserons dans l'hôtel social, le logement de transit, le logement d'insertion, abri de nuit et toutes des initiatives où le travail social est indispensable.

Par contre, notre potentiel de maisons sociales ouvrières qui se monte à peu près à 94 maisons, ces maisons ouvrières seront progressivement transférées en gestion au niveau de l' AIS qui est vraiment le moteur efficace pour ce genre de location.

Alors, évidemment, budget, ce sont des chiffres, voici les camemberts de recettes où vous voyez qu'évidemment la plus grosse partie des recettes du CPAS vient de transferts, transferts qui viennent des pouvoirs extra-locaux, donc soit la Région soit surtout le Fédéral, que nous avons une intervention communale maintenant qui n'est plus que 21,8 % de nos recettes, on en reparlera et des prestations en légère augmentation puisqu'elles sont à 11 %.

Alors quand on parle d'évolution d'intervention communale, ce slide est assez intéressant parce que ça montre clairement la volonté qui était mise au départ du plan de gestion c'est-à-dire qu'au départ de cette mandature il y a eu une grosse augmentation de la dotation communale pour le CPAS ce qui fait qu'en 2002, 31 % des recettes du CPAS venait de la Ville.

Et puis, progressivement comme c'était prévu dans le plan de gestion, diminutions d'année par année, nous arrivons maintenant en 2006, seulement à 22,29 % tant des recettes du CPAS qui viennent des recettes de la Ville et cela correspond aux chiffres des grandes villes puisque la moyenne en Région wallonne c'est 23 % des recettes qui viennent de la Ville.

Des dépenses, surtout des dépenses de transfert, surtout l'aide sociale, dépenses en personnel puisqu'il y a 886 personnes et des dépenses de fonctionnement de 9 %.

Répartition des dépenses de l'aide sociale, vous voyez que 85 %, c'est surtout le revenu d'intégration, 8,17 % s'élève au niveau des articles 60, l'équivalent RIS, c'est-à-dire les étrangers.

Je vous disais que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, notamment

au niveau des dépenses, ce qu'on remarque c'est une augmentation des dépenses que nous faisons pour aider les gens au niveau des frais médicaux.

Il est un fait que dès que vous avez des revenus qui sont à la limite, que votre équilibre est difficile et si malheureusement vous vous trouvez dans des situations médicales défavorables avec l'hospitalisation ou examens multiples, voire plusieurs enfants qui souffrent de pathologie lourde, vous vous retrouvez avec des frais médicaux qui vous font basculer du mauvais côté de la balance où vous devez dépendre des services tels que le nôtre et vous voyez progressivement que ces chiffres d'aide augmentent d'année en année.

Camembert aussi intéressant, c'est la répartition du personnel du CPAS, je vous ai dit qu'un de nos moteurs était l'aide aux personnes âgées, donc vous voyez que 34 % de la population des personnes qui travaillent au CPAS, travaillent dans l'accompagnement des seniors et si vous ajoutez en plus le personnel qui travaille à télé assistance, puisque l'ensemble du personnel de télé assistance et l'ensemble du personnel du CPAS, on est à 37 % de la population qui sont dans l'accompagnement des seniors avec 17 % qui travaille aussi dans l'accompagnement de la petite enfance.

Donc, cela veut dire plus de 50 % de notre personnel.

Alors, au niveau d'un autre chiffre qui peut être intéressant pour montrer l'effort financier que nous avons fait, c'est-à-dire que les prévisions faites en 2002 nous montraient que nous arrivions avec un fonds de réserve probable de 7 mille euros, nous sommes arrivés cette année avec un fonds de réserve de 7 millions 800 mille euros, ce qui montre que la politique que nous avons voulu suivre d'avoir une grosse dotation communale qui nous a permis de travailler peut-être autrement avec une diminution progressive arrive au challenge fixé.

Terminé pour le budget ordinaire, budget extraordinaire : ce sont évidemment les réalisations qui sont programmées, donc évidemment le gros morceau, ça va être la nouvelle MRS d'Havré.

Glépin, ce sont les bâtiments que vous voyez là à côté de la Bonne Maison de Bouzanton qui sont transformés en bureaux, avec réfection complète de tout ce qui est gaz, électricité, sécurité.

Nous commençons à travailler sur le projet du nouveau Home Quiétude, nous devons aussi travailler sur le projet de la Résidence Services, parce qu'il faut savoir que si tout ça doit être terminé en 2010, il faut que les dossiers soient évidemment construits et réalisables théoriquement à partir de la fin de cette année.

13 logements de transit vont être rénovés et nous avons prévu aussi différents achats dans le cadre du logement et nous allons renforcer notre magasin de l'EFT puisque nous voulons être opérationnels et augmenter nos prestations, ce qui compte aussi c'est d'avoir un vecteur extérieur de vente qui est notre magasin du CPAS qui se trouve actuellement rue Chisaire mais qui doit déménager dans le courant de l'année qui vient. Donc, en conclusion, ce que je voulais simplement vous montrer c'est que même si les lettres du CPAS ont déjà changé récemment de signification puisque maintenant on est passé de l'aide à l'action, ce que nous considérons comme notre mission, c'est l'émancipation sociale à tous les points de vue, ce n'est pas seulement une aide financière mais il s'agit surtout de permettre à chacun d'arriver à son plus haut niveau de satisfaction de vie et c'est la mission qui nous est confiée et je dois dire qu'avec l'équipe qui nous entoure et les 886 personnes, nous sommes contents d'y travailler et espérons de faire aussi bien. Merci.

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Merci Monsieur le Président. Maintenant, je vous propose de continuer par l'exposé du Budget de la Régie Foncière et ensuite par celui de la ville et puis nous mettrons les 3 budgets en discussion.

Alors, je vais demander à Monsieur SAKAS de présenter le budget de la Régie Foncière.

36° objet : Régie foncière – Comptabilité – Budget pour l'exercice 2006.
Régie foncière RF/RM/SD

Monsieur SAKAS, Echevin : J'ai l'honneur de vous présenter ce soir le budget de la Régie Foncière. Vous avez d'ailleurs reçu une note explicative à ce sujet. Je vais néanmoins exposer les grandes lignes de ce budget ;

Le budget de la Régie Foncière est divisé en 2 rubriques :

1 Le budget ordinaire, regroupant l'ensemble des recettes et des dépenses de la régie foncière.

2 Le budget extraordinaire, regroupant les recettes et les dépenses relatives au patrimoine « immobilisé », pour les besoins, des divers services de la régie foncière.

1. Le chapitre I du budget reprend les recettes relatives au budget ordinaire qui s'élève

à 2 227 653 euros. Elles proviennent notamment, de la vente et des terrains et habitations, de l'exploitation des immeubles acquis ou construits dans le cadre de la

rénovation urbaine, de l'exploitation des immeubles aménagés dans le cadre de la législation pour personnes sans abri, des prestations pour compte des tiers, des locations de biens. Les dépenses de cette fonction s'élèvent à 3 112 900 euros, elles couvrent notamment les frais de personnel, les frais généraux, les charges financières, l'entretien du patrimoine, les frais de locaux.

2. Le chapitre 2 du budget ; comprend le programme d'investissement de la régie foncière pour un montant de 11 402 011 euros, soit près de 2 227 410 euros de plus que l'année dernière. Le montant prévu au budget 2005 étant de 9 174 600 euros.

Voici les différentes inscriptions budgétaires permettant à la Régie Foncière d'exercer sa mission :

- Acquisition pour la politique foncière : un crédit de 3 113 268 euros est consacré à cette fonction.
- Aménagement de biens acquis pour la politique foncière : un crédit de 3 441 368 euros est consacré à cette fonction.
- Acquisition et réhabilitation d'immeubles insalubres : un crédit de 150 000 euros est consacré à cette fonction.
- Rénovation et revitalisation des centres urbains : un crédit de 4 604 275 euros est consacré à cette fonction.
- Acquisition d'immeubles à rénover : un crédit de 60 000 euros est consacré à cette fonction.
- Politique des sans-abri, un crédit 33 100 euros est consacré à cette fonction.
- Gestion du stationnement, la gestion du parking de la Halle prévoit un bénéfice de 30 482 euros.

1 27 988 euros en 2005, soit une augmentation de 2 484 euros.

- La gestion du parking de la Grand Place prévoit un bénéfice de 160 000 euros

2 149 197 euros en 2005, soit une augmentation de 10 803 euros.

- A noter qu'en 2006, poursuite de travaux de peinture de sécurisation des parkings et créations de toilettes publiques dans le parking de la Halle.
- Au niveau des horodateurs un bénéfice d' 1 400 000 euros est estimé pour 2006, soit une augmentation de 100 000 euros par rapport au budget 2005, dû au contrôle plus fréquent.

1 300 000 pour 2005

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Voilà je vous remercie Monsieur l'échevin.

M. SAKAS, Echevin : Merci de votre attention.

21^e objet : Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2006
G.F. Budget 2006

M CARPENTIER, Bourgmestre, f.f. : Voilà, nous allons donc vous présenter le projet de budget pour la Ville, c'est donc un budget de consolidation et vous donner l'évolution de ce budget par rapport au budget 2005 tant en recettes qu'en dépenses, ainsi que les différents projets qui seront réalisés en 2006.

Au niveau des recettes, celles-ci s'élèvent à 158.176.204 euros pour un montant de dépenses de 165.111.634 euros. Le déficit est donc de 6.935.430 euros qui est compensé donc par l'intervention Tonus pour un même montant.

On présente donc un budget en équilibre.

Au niveau des dépenses, nous avons la répartition suivante :

0,71 % pour le prélèvement du service incendie

31,78 % pour les dépenses de personnel non enseignant

10,19 % pour le personnel enseignant

7,85 % pour les frais de fonctionnement

27,59 % pour les transferts

21,88 % pour couvrir les charges de dettes

Au niveau des recettes, nous avons :

7,22 % du prélèvement Tonus

3,11 % pour les prestations

7,62 % pour les transferts de fonds

37,56 % pour les transferts de taxes et redevances

11,29 % de transferts pour les subventions enseignement

Et diverses recettes venant du Fédéral ou de la Région wallonne pour 23,19 %

Vous voyez que le déficit diminue en 2006 par rapport en 2005 d'environ 900.000 euros.

Au niveau des recettes, les recettes de fiscalité se chiffrent à 60.040.444 euros, ce qui

représente 36,36 % des recettes totales.

Il faut dire qu'à ce niveau, il n'y a pas d'accroissement du taux de la pression fiscale, donc pas d'augmentation du taux des additionnels à l'impôt des personnes physiques ni au précompte immobilier. L'introduction de 2 nouvelles taxes que vous venez d'ailleurs de voter sur les night shops et phone shops pour un produit estimé à 67.500 euros.

L'application de la taxe des immeubles inoccupés qui sera adaptée, qui passera à 100 euros le mètre courant 2006 pour un rapport estimé à 300.000 euros.

L'application de la taxe égouts sur les immeubles raccordables avec un maximum de 150 euros maximum par immeuble pour un rapport estimé à 150.000 euros.

Alors, les recettes des dividendes énergétiques sont en légère diminution en 2006 par contre la redevance pour l'utilisation du domaine public est en légère augmentation.

Au niveau des dépenses de personnel, nous avons une dépense globale en 2005 de 77.856.863 euros, celle-ci passe en 2006 à 69.310.839 euros, on mesure là l'impact au niveau du passage de l'enseignement secondaire et de promotion sociale négocié par notre collègue, Madame Houdart, Echevine de l'Enseignement, puisque ces enseignements repassent en gestion provinciale.

Alors, au niveau des dépenses de personnel, nous avons donc l'application d'un premier phasage de 30 % de la RGB aux agents contractuels, il faut savoir que nous étions la dernière ville à ne pas appliquer cette RGB et que la majorité des agents contractuels sont des agents à petits revenus qui oscillent entre 1000 euros et 1200 euros mensuellement, là il y avait un effort à faire, cette opération nous coûtera en 2006, 870.000 euros.

Alors, la réalisation aussi de divers projets de conseil de prévention dans le plan Activa, au relais social, pour une dépense complémentaire de 500.000 euros par rapport à 2005 et le projet du Ministre Lutgen pour améliorer la propreté dans les communes, nous pourrions recruter des PTP supplémentaires, donc augmenter les effectifs et essayer d'améliorer cette propreté, pour une dépense de 90.000 euros.

L'indexation de base des traitements a été prise et se chiffre à 2,5 %.

Cela a un impact sur le budget en plus en 2006 de 612.000 euros.

Globalement les dépenses de personnel représentent 41,98 % des dépenses totales du budget.

Au niveau des frais de fonctionnement, ceux-ci représentent 7,85 % des dépenses totales qui sont en légère augmentation par rapport en 2005. Il faut tenir compte

évidemment de l'impact de l'augmentation des carburants qui est intervenue au dernier trimestre 2005 et là, cela coûtera 150.000 euros en plus en 2006.

L'augmentation des dépenses énergétiques : 50.000 euros.

Evidemment l'inscription d'un crédit pour l'organisation des élections communales en 2006 de 57.000 euros.

Donc, si on retire ces dépenses complémentaires, on arrive à pratiquement le même pourcentage de frais de fonctionnement qu'en 2005.

Alors, au niveau des dépenses de transfert, nous avons donc la dépense de transfert de subsides au CPAS qui diminue à 11.290.000 euros, comme l'a dit tout à l'heure son Président, cela représente 6,83 % des dépenses totales, cela respecte évidemment le plan de gestion.

Au niveau d'Ambroise Paré, pour 2006, il n'y aura plus d'interventions puisque la gestion sera équilibrée et on peut ici souligner l'excellent travail réalisé par notre collègue Nicolas MARTIN et toute son équipe de direction avec la collaboration de tous les administrateurs de notre Conseil qui font partie du conseil d'administration et je souligne l'excellente ambiance et l'excellent travail de collaboration en tout cas que nous avons rencontré à ce niveau.

La MRS d'Ambroise Paré a été transférée en gestion au CPAS le 1^{er} janvier 2005 donc nous avons alloué au CPAS un subside équivalent au déficit enregistré à la MRS d'Ambroise Paré en 2005 de 382.719 euros, donc ce déficit diminuera déjà en 2006 et sera réduit à 236,724 euros par une opération notamment de réduction de capital qui était d'ailleurs exigée depuis des années par le réviseur d'entreprise d'Ambroise Paré.

Alors, au niveau de la police, nous avons une participation de 12.440.000 euros en faveur de la zone de police Mons-Quévy, cela s'est fixé par une circulaire ministérielle et donc cette dépense représente 7,53 % des dépenses totales du budget.

En matière de déchets, le transfert de l'ISPH vers l'IDEA permet en 2006 d'obtenir une réduction des charges donc ça passe de 4.844.000 à 4.427.000 euros, là aussi il faut souligner l'excellent travail développé par notre collègue Joëlle KAPOMPOLE et son équipe de direction en ainsi qu'en collaboration bien évidemment avec tous les membres de ce Conseil qui faisaient partie du conseil d'administration de l'ISPH.

Au niveau du service incendie, nous avons une légère augmentation de notre participation en 2006 par rapport en 2005. Cette participation représente 8,60 % des dépenses totales du budget.

Alors, quels seront les projets qui seront réalisés en 2006 ?

D'abord, sur le plan de la qualité pour le citoyen, le programme de modernisation de l'administration vise une meilleure gestion par la qualité pour le citoyen, il porte sur 5 axes principaux :

La gestion communale via des organes de gestion mis en place par le Collège, le groupe 40 et le comité de pilotage,

La modernisation Ville-CPAS avec un comité de direction,

Une coopération intercommunale en matière d'actions et de modernisation dont vous venez d'approuver les statuts,

La définition et la compétence du personnel communal,

La formation et l'accompagnement à l'utilisation des outils informatiques,

Des actions d'amélioration de l'accueil du citoyen et la réorganisation des services communaux dont la gestion financière, le service des permis et des ressources humaines.

Au niveau de la propreté, nous avons une proposition de l'IDEA pour collecter à la demande de tous les déchets pouvant être déposés au parc à conteneurs, ce serait une collecte à domicile sur demande.

La mise à disposition par l'IDEA d'un nouveau site pour un parc à container devant desservir la partie est de l'entité, c'est un terrain qui se trouve le long de la route industrielle d'Obourg.

Le permis unique devrait être introduit fin 2006, la Régie Foncière est en train de procéder aux formalités d'acquisition de ce terrain.

Un projet d'installation de colonnes distributrices de sachets ramasse-crottes qui est vraiment problématique surtout dans l'intra muros.

Et enfin, le développement d'une campagne de propreté en cours dans les cités en collaboration avec l'immobilière Toit & moi, l'IDEA et la Ville de Mons.

En matière de mobilité, il y aura la poursuite de la mise en œuvre du plan de mobilité de Jemappes-Flénu, l'élaboration du plan de circulation du quartier Saint Lazare, la poursuite des réunions avec les citoyens pour la mise en place du plan de circulation d'Hyon, la poursuite des négociations avec le MET pour les grands travaux d'infrastructures, donc poursuites des travaux du rond-point de Ghlin, la fin des travaux sur la nationale 40 à Harmignies et la sécurisation de la traversée de la nationale 6 à Maisières et à Nimy.

Au niveau du secteur enseignement, la création d'un pôle montois d'un enseignement technique et professionnel et de l'enseignement de promotion sociale. La poursuite de

la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation aux abords des écoles pour un montant de 675.000 euros.

L'installation de dispositifs de sécurité et de surveillance pour contrer de nombreux actes de vandalisme dans nos écoles avec un investissement prévu de 182.000 euros, des investissements globaux dans les différentes infrastructures de l'enseignement fondamental pour un montant de 839.017 euros ainsi qu'un investissement de 74.800 euros pour l'enseignement artistique et supérieur.

Au niveau des sports, le fameux projet de construction de la piscine au Grand Large pour un montant de 10.907.000 euros, ça fait partie du plan d'entreprise de la Régie Communale Autonome dans le but de pouvoir récupérer la TVA.

Au niveau de Mons Arena, l'aménagement d'une conciergerie, ce qui représente un investissement de 135.000 euros.

L'aménagement du revêtement du sol des terrains de l'équipe des jeunes pour 110.000 euros d'investissement, l'aménagement des abords et de la signalisation pour un investissement de 725.000 euros.

La construction du skate park à Hyon se fait évidemment par l'entremise du budget de la Régie Foncière et qui verra un début de travaux aux environs de début avril. Les lettres de désignation des adjudicataires ayant été notifiées.

Alors, bien entendu, on continuera le soutien pour les clubs sportifs du Grand Mons via Mons Invest Sport, nous avons prévu 250.000 euros d'investissement pour l'amélioration de leurs différentes infrastructures.

Au niveau des infrastructures culturelles, il y a toute une série de travaux subsidiés qui seront réalisés, donc la phase 2 des Anciens Abattoirs pour 1.517.970 euros, des travaux de réfection des toitures au Théâtre Royal pour 75.000 euros, la phase 2 de rénovation du site des Arbalestriers pour 415.309 euros, l'équipement mobilier et la signalétique pour le Musée des Beaux-Arts pour 300.000, des travaux d'aménagement pour 75.000 euros à la Machine à Eau et la restauration intérieure du Musée Chanoine Puissant pour 300.000 euros.

Au niveau du patrimoine et du tourisme, il y aurait également tout une série de travaux subsidiés donc c'est l'aménagement du parc du Château Comtal, l'aménagement du Vaux-Hall, le Mont de Piété, l'aménagement intérieur et des abords du Beffroi et la restauration de l'église Saint Nicolas.

En matière de revalorisation urbaine, nous avons donc la poursuite des travaux subsidiés du phasing-out pour l'aménagement de la Grand Place de Mons, la poursuite de la

restauration des façades et le renforcement de l'éclairage de la Grand Place.

Alors en matière d'aide sociale et familiale, au niveau des gens du voyage et à la recherche de ce fameux terrain conforme aux prescriptions de la Région Wallonne, le remplacement de toutes les aires de jeux puisque les jeux installés n'étaient plus conformes donc on doit les remplacer par de nouveaux modules qui sont conformes tant sur le plan des écoles tant sur le plan des aires de jeux publiques.

Il y a eu la mise en place depuis mai 2005, d'une cellule d'accompagnement des sans domicile, le Président du CPAS nous en a parlé, avec la collaboration du service de prévention et la Ville, les 3 dispositifs mis en place : intervention en rue, l'accueil des restos du cœur et l'aménagement d'une nouvelle infrastructure d'accueil également à l'ancienne maison communale d'Obourg.

Au niveau de la politique des grandes villes, le maintien du programme pour les grandes villes sur Jemappes et Flénu.

L'établissement des programmes d'action 2005 – 2007 avec un montant de subsides de 6.294.183 euros.

L'organisation des rencontres citoyennes sur le budget participatif,

La création du journal des habitants de Jemappes et Flénu ainsi que de nombreux travaux d'infrastructure : le Calva de Flénu et le Calva à l'ancien salon communal de Jemappes, les travaux à la maison communale, à la Roseraie dans le Parc de Jemappes et des travaux de rénovation du Phare, fameuse propriété que nous avons acquise et qui se trouve au carrefour des deux rues commerçantes à l'entrée de Jemappes et qui sera une carte de visite, bien entendu, pour l'entrée de Jemappes et pour lesquels nous avons obtenu des subsides SAED.

Alors, il y aura également la professionnalisation de la Cavalcade 2006 puisque nous fêtons le centenaire de cette cavalcade avec l'engagement d'un réalisateur.

En matière de logement social, notre principal acteur est l'immobilière sociale Toit & moi donc il y a tout le programme du PEI qui continuera à se développer, le problème des déconstructions des 612 logements mais aussi toute la mise en œuvre du programme triennal 2004-2006 qui avance très bien et dont les premiers permis d'urbanisme seront déposés par le bureau d'études Toit & moi via nos services dans le courant du mois de janvier.

Avec aussi la bonne évolution du projet de reconversion du site de l'Allée des Oiseaux par un projet de partenariat public privé qui sera dans les prochaines semaines soumis à la société wallonne du logement. C'est un projet qui prévoit la construction de 200

logements, un tiers de logements locatifs sociaux, un tiers de logements acquisitifs avec des prix accessibles et un tiers de logements de standing de manière à permettre une large mixité sur ce domaine.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

Voilà, je vais maintenant passer la parole à notre collègue Richard MILLER qui va aborder quelques points plus spécifiques du budget.

M MILLER, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, Chers amis.

L'exposé qui vient d'être présenté au nom du Collège par notre collègue Jean-Claude CARPENTIER étant très complet, je vais me limiter à resituer l'ensemble de la politique budgétaire mise en œuvre par le présent Collège durant la mandature et aborder de façon plus précise, plus particulière, le projet de budget 2006.

Alors ce budget communal qui est soumis à votre examen comme vous le savez est le dernier de la série 2001-2006, d'ailleurs celles et ceux qui ont été attentifs, ont bien vu qu'il y a un montant qui est prévu pour l'organisation des élections communales du mois d'octobre prochain. Alors permettez-moi de vous rappeler quelques éléments. En 2001 et en 2002, le budget avait été présenté en déséquilibre avec des déficits importants. En 2001 un déficit de 3 579 000 euros, en 2002 un déficit de 1 223 000 euros et c'est en 2002, durant cette année que nous nous engageons à mettre en œuvre un plan de gestion dans le cadre du plan Tonus de la Région wallonne. La première aide de ce plan Tonus qui nous est octroyée durant l'année 2002 est d'un montant important, important puisqu'il s'agissait de 19 069 000 euros, c'est-à-dire un peu moins de 800 000 000 de francs belges. On peut donc considérer que le déficit de la Ville de Mons au moment de l'entrée en fonction du présent Collège avoisine les 800 000 000 de francs belges. C'est à partir de 2003 que le présent Collège et en particulier Madame Colinia qui me remplaçait à l'époque peut présenter un budget en équilibre. Opération qui a été répétée en 2004 en 2005 et en 2006 cependant il ne faut pas perdre de vue que l'aide Tonus qui est octroyée à la Ville de Mons comme vous savez n'a pas cessé, conformément aux engagements qui ont été pris, n'a pas cessé de décroître, elle est passée de 19 millions d'euros à 11 272 000 ensuite à 9 100 000 à 7 890 000 en 2005 et 6 935 000 pour 2006. Ces différentes aides Tonus, vous le savez ont en outre généré des charges d'emprunt que notre budget devait également digérer, - devait également absorber.

Pour un montant de +- 850 000 euros qui n'était pas inscrit dans le budget, dans le plan initial.

Emerger à l'aide Tonus entraîne pour Corollaire une politique d'assainissement, donc d'un côté il y a une aide qui est octroyée à la ville mais d'un autre côté la ville s'engage à mener des politiques d'assainissement pour sortir de cette situation déficitaire, et l'accord fait l'objet d'un tableau de bord qui doit être réactualisé chaque année.

Lorsque celui-ci aura été réactualisé en fonction du présent projet de budget 2006, je crois qu'on pourra constater que la ville dans son ensemble, pour l'ensemble aura respecté ses engagements vis-à-vis de la Région wallonne. Compte tenu bien entendu des événements non prévus qui sont survenus durant cette mandature et on pourrait en donner quelques exemples.

Mons, je crois sera probablement, en bout de course, une bonne élève dans la classe des villes wallonnes par rapport au plan Tonus et par rapport à ses engagements. Cela ne signifie pas, ne me faite pas dire ce que je n'ai pas dit, cela ne signifie pas que nous soyons sortis des difficultés budgétaires mais cela, je pense, va montrer que nous avons fait ce que nous nous étions engagés collégialement à faire et que le déficit de la ville aura été largement amoindri durant cette mandature. Cela a été fait et Jean Claude CARPENTIER vient de le rappeler à travers l'exposé de présentation, cela a été fait en n'augmentant pas la pression fiscale communale, ni à l'impôt des personnes physiques, ni au précompte immobilier, cela a été réalisé aussi, c'est un autre élément important sans opérer des coupes sombres dans le personnel employé par la ville. Ce sont là les deux principes qui ont orienté depuis le début la politique budgétaire de résorption du déficit sous cette mandature ? Politique qui n'a pas et tout au contraire cette politique n'a pas empêché de nombreux projets et actions de voir le jour et de se développer, Jean-Claude CARPENTIER les a tous présentés. Je vais en pointer 2 au hasard, par exemple l'octroi selon un phasage sur une période de 5 ans des barèmes RGB aux agents contractuels ; pour 2006 c'est un montant important 870 000 euros, ou bien encore autre exemple : la constitution annuelle d'une provision de 250 000 euros en préparation de Mons ville européenne de la culture 2015.

Le budget 2006 donc se présente en équilibre, à l'exercice propre 165 111 633 euros Avec un boni au global de 18 294 000 euros .L'équilibre est atteint comme vous avez pu le voir sur le premier slide qui a été montré. L'équilibre est atteint grâce à l'aide Tonus 6 935 000 euros mais aussi par l'activation de provisions que nous avons constituées pour risques et charges pour un montant de plus de 4 000 000 000 d'euros.

Dans ces cas-ci, on peut dire que gérer c'est prévoir. Ce recours à la technique des provisions a été salué, je l'ai déjà répété à plusieurs reprises à chaque exercice budgétaire, a été salué à plusieurs reprises par Monsieur Joiris, notre réviseur. Vous avez reçu à peu près en même temps que moi, copie de la note du réviseur. Vous avez pu, en tous cas les chefs de groupes l'on reçu, vous avez pu en prendre connaissance; il n'y a pas d'éléments vraiment significatifs; enfin si vous avez des questions, je veux bien y répondre. Je vais aller directement aux conclusions de cette note.

Monsieur le réviseur commence par remarquer l'aggravation du déficit 2006 entre le plan initial et le plan actualisé. Je tiens à répondre à cette remarque en disant que, Monsieur le Réviseur utilise tout le temps comme référence le plan initial, mais je vous l'ai dit durant la mandature tout un ensemble d'événements sont intervenus, des décisions ont été prises. Des décisions qui ont des impacts budgétaires et qu'il fallait prendre. J'ai donné l'exemple tout à l'heure des 870 000 euros de la R.G.B.. On peut aussi prendre en exemple le fait que, alors que différentes ventes devaient être réalisées par notre régie, la régie n'a pas procédé à ces ventes, pourquoi ? Parce qu'il a fallu reloger les personnes qui malheureusement ont été victimes de l'accident que vous connaissez. Tout ça ce sont des éléments qui sont intervenus en cours de mandature, raison pour laquelle chaque année, il doit y avoir une réactualisation du tableau de bord. Nous procéderons donc à la réactualisation à partir du moment où le budget 2006 aura été approuvé.

Monsieur le Réviseur souligne dans ses conclusions, il reprend d'ailleurs des conclusions qu'il a déjà données précédemment, il souligne

1 : la maîtrise des frais de personnels

2 : le comblement avec l'aide de la Région des déficits hospitaliers et de l'ancien plan de pension

3 : la constitution de provisions qui atteignent 9 000 000 d'euros fin 2004

4 : l'assainissement des créances irrécouvrable comme étant une opération importante pour la Ville. Donc à la fois des conclusions positives, à cela je voudrais ajouter un commentaire personnel concernant, enfin personnel, en tant qu'échevin, pardon, par rapport à la dernière phrase de la note de conclusion. Monsieur le Réviseur insiste sur le fait qu'on pourrait également, par une analyse plus fine, envisager de se baser plus sur les imputations que sur les engagements dans l'élaboration du budget. Cela appelle de notre part le commentaire suivant: nous tenons à rappeler la distinction entre les engagements et les imputations.

Les engagements procèdent d'une obligation qui résulte de la loi, d'une convention ou bien d'une décision qui aurait été prise par l'autorité communale. L'engagement réserve tout un crédit ou une partie d'un crédit à une fin exclusive de toute autre destination. Il correspond à un montant présumé de dépenses à effectuer et donc l'engagement relève de la compétence du Collège échevinal.

Alors que l'imputation, l'imputation aux articles budgétaires consiste à y porter la somme réellement due, ensuite de l'engagement et donc peut être de corriger l'engagement s'il échet.

L'opération d'imputation intervient par exemple lors d'un enregistrement en comptabilité budgétaire d'une facture vérifiée et approuvée et donc l'imputation est de la compétence de Monsieur le Receveur.

D'autre part le Code de démocratie locale et de décentralisation précise que seuls sont considérés comme appartenant à un exercice les droits acquis à la commune et les engagements pris à l'égard des créanciers pendant cet exercice quel que soit l'exercice au cours duquel ils seront soldés. Je vous donne donc un exemple : au compte 2003, il y avait en engagements reporté 8 millions et quelques d'euros, dont 3 920 000 qui provenaient des engagements antérieurs c'est-à-dire qu'au niveau des engagements au compte 2003, 4 690 000 en propre et quand on vérifie au compte 2004 les imputations, on arrive à un montant de 4 506 000 euros ce qui montre bien que les estimations budgétaires collaient à la réalité et allaient être vérifiées. Donc dans le secteur public en général et forcément pour les communes il est de pratique courante que des engagements soient contractés en fin d'exercice et que la liquidation des factures y afférentes interviennent l'exercice suivant. Cependant nous sommes très attentifs au résultat des comptes et nous en tenons compte, l'expression parle d'elle-même, pour la préparation des travaux budgétaires.

Alors cela étant dit par rapport à la note de Monsieur le réviseur, je dois souligner, mais Jean-Claude Carpentier l'a fait également, les excellent travaux qui ont été menés dans les différents organismes dont nous avons la responsabilité, je saluerai pour ma part ce qui a été réalisé au niveau du CPAS qui permet conformément au plan de gestion de réduire la dotation ville de 372 000 euros sans, bien entendu réduire l'apport fait aux personnes et je salue le travail de Marc Barvais.

Voilà en quelques mots, Monsieur le Bourgmestre, chers collègues ce que je souhaitais souligner à propos de la politique budgétaire développée sous la présente mandature, je terminerai en remerciant l'ensemble de mes collègues échevins, pour le travail qu'ils

réalisent dans les départements dont ils ont la responsabilité. Puisque c'est grâce à cela finalement que le budget peut être présenté en équilibre. Je remercie l'ensemble des services de la ville ainsi que tous nos proches collaborateurs pour l'excellent travail accompli. Je vous remercie.

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Merci Monsieur l'Echevin.

Et j'ouvre maintenant la discussion sur les 3 budgets qui viennent d'être exposés.

Quels sont les membres qui souhaitent intervenir, on pourrait peut être commencer par les chefs de groupe, sur les trois budgets, comme on l'avait fait l'année passée d'ailleurs je ne change pas la méthode. Monsieur HAMAIDE.

M HAMAIDE, Conseiller : Donc c'est mon 42ème budget communal, mon dernier peut être.

Comme chaque année, je vais procéder de la façon suivante :

Une analyse technique du budget mais assez courte ; je me servirai d'ailleurs assez bien de la note de Monsieur Joiris qui vient de nous arriver en début d'après midi.

Et en seconde partie de mon exposé, ça ce sera plus large : l'état de la ville en ses diverses composantes et avec en finale deux problèmes majeurs que je voudrais un peu davantage aborder :

- un regard sur la vie économique et le chômage
- l'épanouissement de la culture à Mons et 2015.

Alors une première remarque, il est très malaisé de procéder à une analyse évolutive ou de l'évolution du budget de la ville pour des raisons multiples, tout d'abord, on introduit l'euro il y a 4 ans donc remonter au budget antérieur et même le plan Tonus initial était en francs belges.

D'autre part la zone de police a fait que, le fonctionnement de la police ne figure plus dans le budget communal mis à part la dotation zonale.

Et cette année, il y a le retrait de l'enseignement secondaire qui représente un fameux morceau puisque d'après Monsieur Joiris, c'est 15 000 000 d'euros, moi j'avais plutôt évalué ça à 10 ou 11 millions, mais enfin tout ça rend malaisé de comparer chaque chose. Mais en plus dans son rapport écrit tout au moins l'échevin des finances se base dans ses références sur les chiffres du budget adapté ce qui veut dire non pas le budget initial de 2005 mais le budget de 2005 après qu'on y ait injecté les différentes modifications budgétaire y compris celle du mois de décembre. Alors, moi j'ai tenté une autre lecture que la sienne. J'ai tenté de comparer les intentions de dépense et de recettes, il y a un an pour 2005 et les intentions et recettes pour 2006 qu'on nous

propose aujourd'hui. Alors, je crois qu'on parle de choses comparables et on pourrait peut être s'y retrouver un peu plus clairement, n'empêche que là-dessus je le répète, il y a la note de Monsieur Joiris qui éclaircit le débat, qui permettra d'ailleurs de raccourcir mon exposé technique. Donc je ferai remarquer que pour comparer le budget actuel au budget initial d'il y a 1 an il faut soustraire tout ce qui concerne l'enseignement secondaire et ce n'est pas un petit morceau puisque c'est au moins 7% du budget. Les chiffres globaux du budget nous annoncent des dépenses de 163 millions d'euro contre 168 à l'initial, ce qui veut dire que la diminution n'est pas aussi considérable qu'on pourrait croire si on compte le secondaire, mais elle n'est que de 4 millions d'euros ce qui est un peu différent. Alors les 3 clés du budget sont toujours bien les mêmes, le personnel, le fonctionnement; le transfert. En personnel je ne vais pas m'étendre puisque Monsieur Joiris, et on l'a répété, considère que le Collège maîtrise bien le problème et respecte les engagements du plan de gestion donc là pas de problèmes majeurs n'empêche que je profite de l'occasion pour dire que le conseiller que je suis et les conseillers que nous sommes, ont parfois beaucoup de mal à s'y retrouver dans l'organisation de la ville. J'ai demandé à pas mal de reprises un organigramme, je l'ai eu, nominatif, je ne l'ai pas eu, c'est-à-dire qui fait quoi dans cette ville. J'en ai un mais il remonte à 1999 alors je réitère ma demande. Par ailleurs, examinant tout à l'heure les différents problèmes majeurs comme l'économie, je parlerai de certaines cellules, à priori, dynamiques qui semblent actuellement fort démunies, je pense au développement économique. Le fonctionnement dans le rapport de l'échevin, il y a une diminution. Donc diminue de 300 mille euros quelque chose. Maintenant je ne peux mieux faire que de lire Monsieur Joiris qui conforte les chiffres que j'avais découvert moi-même et qui dit bien que les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 6,4 % à celles qui avaient été prévues, les augmentations sont localisées dans tous les postes à l'exception du chauffage et l'électricité, ce n'est pas exactement ce que j'ai entendu tout à l'heure. Donc, moi, je ne trouve pas anormal que le fonctionnement ait augmenté, il est maintenant de 7,80% du budget contre 7,60 % précédemment, c'est encore trop peu donc je ne m'en plaindrai pas mais j'aime quand même bien dire ceci : les dépenses de fonctionnement se sont élevées plus qu'il n'y avait été prévu dans les engagements Tonus. Alors les transferts, ils augmentent aussi et pas mal, ils passent de 25% à 27,60%. On a pratiqué de façon utile la technique des provisions prélèvements, moi je veux bien. Mais Monsieur Joiris, toujours, dit on va un peu vite là bas. Rappelons à ce sujet que dans notre rapport qu'il été dommage de

prélever déjà sur des provisions qui ne sont pas complètement dotées même si cette technique permet d'utiliser le budget donc on va un peu fort et je cite un exemple pour dire qu'on y va un peu fort : puisqu'au budget figure un crédit d'1 529 000 euros pour couvrir l'absentéisme employé (page 74 du budget) et une somme identique pour couvrir l'absentéisme ouvrier (page 80) ce qui veut dire qu'au cours de cette exercice on prévoit plus de 3 millions d'euros pour couvrir l'absentéisme, ça veut dire plus de 120 millions de francs belges.

Je voudrais qu'on m'explique un peu cette chose étonnante. Alors la dette je n'en dirai rien de particulier mais je redis ce que je viens de dire que en comparant les intentions de dépenses d'une année à l'autre on voit plus clair et on voit bien que tout ne diminue pas comme on voudrait le faire croire dans ce rapport écrit de l'échevin des finances, mais tout augmente, légitiment souvent d'ailleurs.

Les recettes, elles augmentent d'1 623 000 euros en fiscalité, c'est l'indexation et les petites nouvelles taxes, elles augmentent de 2 498 000 euros par rapport à l'initial de 2005 toujours sur la fiscalité. Mais, et là je rejoins encore Monsieur Joiris, le problème réel c'est le structurel : on avait annoncé une modernisation du Fonds des communes pour 2004, Mons et Namur devant accéder à la catégorie 1 et rejoindre ainsi Liège et Charleroi, mais les résultats des études non pas plu à Liège et on a donc à l'époque enfoui le document, peut-il en sortir ? En fait 'TONUS' a assuré une espèce de Fonds des communes provisoire mais qui terminera un jour. J'ai lu quelques part qu'il y avait espérance jusque 2009 est-ce vrai ou pas ? De toute manière, Mons a été longtemps défavorisée au bénéfice des plus grand, il faut maintenant établir un régime stable et pas seulement le sauvetage provisoire. La vie financière de Mons doit être assurée, si je peux dire structurellement et non selon la conjoncture. Et là je suis tout heureux de trouver après avoir écrit cette phrase la finale que Monsieur l'échevin des finances n'a pas lue, des conclusions de Monsieur Joiris, qui dit ceci : néanmoins la ville de Mons prévoit un déficit annuel en augmentation jusque 2008 pour atteindre 10 800 000 euros à cette date. Ce déficit ne pourra être compensé que par des réformes structurelles soit au niveau du Fonds des communes, soit la réformes de certains services, incendie ou autre. Donc, c'est bien là ma conclusion sur le problème des finances, c'est qu'on n'en sortira jamais si ce problème n'est pas résolu structurellement, voilà.

Alors je passe à pas court sur l'état de la ville, je sais que c'est un peu présomptueux, j'ai jugé autant que possible objectivement, c'est plein de risque, cependant je crois que c'est légitime qu'un survol estimatif soit effectué, c'est même nécessaire et j'admets

que fatalement il y a une partie de subjectivité que les sentiments vécu par les uns, par les autres ne sont pas les mêmes, ils sont fait de courants, de contre courants, c'est parfois contradictoire mais le relief doit s'en dégager..

Et je vois commencer par le bon côté des choses, je ne vais pas me plaindre, pas trop en tout cas, j'aime trop Mons pour ça et il y a pas mal de sujets de satisfaction malgré de légitimes divergences (parfois et j'y viendrai après) et je dirais d'abord que Mons reprend des couleurs, la place, la rue de la chaussée, la place Nervienne, se dégagent ainsi des lieux de grandes beauté et se propage la contagion des liftings de façade et c'est réconfortant. Actuellement dans le ciel de Mons les grues sont multiples, les chantiers publics et privés ont rarement été aussi nombreux avec certainement un effet sur l'emploi mais que je n'ai pas découvert cependant. Et je n'hésite pas à dire que ces 15 dernières années on aura plus construit à Mons qu'en un siècle qui les a précédé. La reconnaissance du Doudou au patrimoine mondial est source de grande joie mais il ne faut pas oublier le devoir, devoir de protection et de plus grande qualité que cela implique. Avec Spiennes et le Beffroi, Mons est ainsi mondialement 3 fois étoilée. Mons l'est aussi par son restaurant Devos qui retrouve une étoile au Michelin Bénélux 2006.

Et avec les récents ateliers, la Ville a fait un grand bond en avant dans le problème du projet de Ville, le regard sur 2015.

Le marché de Noël, très beau, relativement petit cependant, nous émerveille.

La multiplication des activités de Mons Expo éclate aux affiches.

Ainsi le splendide Ethias Trophy remarquable d'organisation ou encore le Prix Dakar et le co-pilote Jean-Paul Forthomme encore partant cette année.

L'Office du Tourisme est au top de la réussite ainsi que le port de plaisance avec le nouveau club House du Grand Large. L'Hippodrome de Ghlin, pour ceux qui y vont, on peut le constater fait un bond international, il est tellement fréquenté par nos voisins du nord qu'on se croirait dans une autre région.

L'annonce du départ du Giro le 7 mai prochain, est une joie de plus pour Mons.

La relance du concept du musée de l'histoire militaire le 2 septembre par l'exposition du best of annonciatrice d'un redéploiement est une bonne chose.

Le déblocage du contrat de rivière Trouille vieux de 10 ans avec un bravo à Joëlle Kapompolé pour sa dynamique reprise en main.

Alors, tout à fait personnel, mais je ne m'empêche pas de le dire, l'annonce de la démolition du laid bâtiment des Jésuites à front de la rue des Dominicains et son

remplacement par une reconstruction de qualité est de nature à me réjouir grandement car c'est là que j'ai appris le culte de la beauté.

Et pourtant, Mons est et reste une ville de grogne, on grognait moins on re-grogne.

Pourquoi ?

Bien sûr, il y a toujours la propreté, la sécurité insuffisantes, il y a toujours un déficit de proximité actuellement trop administrative pas celle que l'on voudrait : celle du terrain.

De plus, le centre doit rester les lieux de rencontre qui font la ville.

Or, ici c'est l'accordéon, ce centre est souvent moins vivant, certains après-midis, des soirées, des week-ends d'hiver, l'inactivité du Théâtre Royal y est certainement pour beaucoup.

Là, une réalisation comme celle du Marché de Noël 2005 peut changer les choses.

Alors, il y a toujours ce sentiment fondé ou non, pour moi, oui, de la difficulté de stationner mais sentiment ou réalité, les faits sont les mêmes, je le dis tout de suite.

On n'échappera pas à une nouvelle évaluation du problème pour aborder 2015.

Par ailleurs, quand on constate que le stationnement rapporte actuellement l'équivalent de 120 millions de francs belges, 100 millions en voirie et 20 millions hors voirie en brut et 71 millions en net : 64 + 7, à ce moment-là, un investissement dans ce domaine peut sembler légitime.

Mais ponctuellement, quels sont encore les sujets d'insatisfaction ou d'inquiétude ?

Le déficit d'installation sportive, de terrains notamment. En d'autres endroits, c'est un signe : le bas de la rue d'Enghien, dont je ne décrirai pas l'état de propreté certaines fins de nuits.

Si la perspective de la fontaine de la Grand Place nous réjouit, on déplore légitimement que la modeste si modeste fontaine du Square Saint Germain au cœur touristique de la Ville reste désespérément tarie.

Ce sont des répétitions que j'ai dit les autres années mais il n'empêche, la vérité n'a pas changé.

Le 6 rue Bervoets plus abandonné que jamais pourtant lieu culturel.

Et cette école de maréchalerie au Bois Brûlé, dossier de plus de 7 ans, les professeurs existent, des élèves sont là, on avait le terrain mais la députée permanente Madame Taulet a décidé de changer le site.

Il n'y a pas d'adjudication et on remet tout à zéro.

Conséquences sur les coûts, la procédure, sur les délais, j'appelle ça un dossier maudit.

Plus ponctuellement, la fermeture d'une école comme l'école de danse Maigret aux

1000 élèves est suffisamment triste pour la ville.

Et on l'évoquait tout à l'heure, depuis le 30 juin la fermeture du club Fabiola, lieu associatif très actif aménagé en 1969 avec des fonds Otan, la Ville en ferait l'acquisition, on l'a dit et on a répondu peut-être à l'affectation possible.

Le Royal Albert Elisabeth Club, une fierté en moins, un espoir reste peut-être.

Je poserai la question de l'avenir de l'intercommunale du Bois d'Havré appelée à disparaître.

L'entièreté du domaine se situe sur Mons, un très beau patrimoine qui pourrait et devrait être élargi et valorisé. Je ne comprendrais pas qu'il entre dans le patrimoine de l'IDEA, qui lui, couvre 24 communes mais que plutôt qu'il sera géré par la régie communale autonome ou m'a-t-on dit, une indivision, laquelle ? Peut-on me le dire ?

Rengaine aussi, il y a toujours l'avenir de cette liaison Mons – Laon dont nos voisins français sont tellement demandeurs alors que la Région wallonne donnerait la priorité à une liaison Amsterdam – Paris par Charleroi et Reims.

J'en viens à deux points essentiels : l'économie et l'emploi.

Comme chaque année, à la veille du budget, j'ai interrogé les statistiques de l'ONEM à Bruxelles.

J'ai ainsi obtenu la situation pour Mons au 30 septembre 2005 que je peux comparer aux chiffres 2004 à la même date, j'avais cru, j'avais espéré que ça allait aller mieux mais hélas non.

Ainsi un taux de chômeurs complets indemnisés statut ONEM en 2004 :

pour les hommes : 26,4 %,

pour les femmes : 31,1 %,

total : 28,6 %

tandis que pour 2005 :

pour les hommes : 26,9 %, soit 0,5 % en plus

pour les femmes : 31,4 %, soit 0,3 % en plus

total : 29 % soit 0,4 % en plus

Je sais, le souci actuel majeur reste celui du chômage des sous-qualifiés en nombre écrasant.

Que peut-on faire ?

Sans doute, la création massive – encore plus – de petits jobs alors qu'on assiste à une

modernisation à outrance qui supprime les emplois de proximité comme le font les banques par exemple.

J'apprécie à cet égard, l'action du CPAS et j'espère que les chantiers sur la Ville et l'insertion dans des projets 2015 contribueront à une certaine éclaircie.

Mais ici, je le répète les services communaux du développement économique sont exagérément réduits : 2 personnes, 3 depuis la semaine dernière me dit-on et leur encadrement volatile, il a si souvent changé.

S'il est vrai qu'une part du travail a été déléguée à la gestion centre-ville, qui a bien travaillé, et à la régie communale autonome, ainsi que ses filiales qui travaillent également fort bien, les activités de celles-ci ne couvrent pas l'ensemble des mêmes domaines en question et l'hôtel de ville doit garder aussi un rôle d'accueil, d'information, parfois d'accompagnement.

L'épanouissement culturel de Mons à l'horizon 2015

2015, un fameux levier.

Les ateliers de fin novembre ont contribué à explorer le sujet.

Mais on l'a dit et répété à juste titre, cela ne doit pas rester le fait des seuls acteurs institutionnels.

La ferveur doit s'allumer de toutes parts.

2015 est un appel à l'ouverture au continent européen et au-delà.

Mons n'établira pas durablement son statut de capitale culturelle sans un encadrement élargi que seule lui fournirait la présence à Mons des facultés universitaires de lettres et d'histoire, en décentralisation comme le droit, le cas échéant.

Et comment pourrait-on imaginer que Mons aborde 2015 sans que son histoire ait été écrite?

Un appel d'offres aux universités européennes sur base d'un cahier des charges révisible apparaît la bonne voie. Et je salue ici la contribution que peuvent apporter à cette démarche les recherches de François COLETTE et les conférences de Richard MILLER.

En perspectives de 2015, je tiens à évoquer aussi les grandes mutations que va connaître un patrimoine immobilier montois de haut niveau appelé à changer d'affectation à court et moyen terme, ainsi:

- l'hôtel de la Couronne sur la Grand Place libéré par le transfert de la Cour d'Appel et du parquet général;

- l'hôtel dit du gouverneur, rue Notre Dame Débonnaire, libéré par le transfert de la Cour du Travail;
- l'hôtel ancien du coin des rues des Telliers et Bervoets libéré par la Haute Ecole Roi Baudouin partant sur le campus des Fucam;
- de même que l'ex-couvent des rédemptoristes, rue de la Grande Triperie;
- ou encore l'ancien couvent des visitandines, au parc libéré par le transfert des archives aux Grands Prés (là l'université serait intéressée et ce serait compréhensible) et j'en passe (ex: club Fabiola, chapelle des Ursulines, Square Roosevelt, etc...)

Il y a là des possibilités d'infrastructures de haute qualité surtout "l'Hôtel de la Couronne" qui a vu passer tant de célébrités impériales et royales (Louis XVIII) politiques (tel TALLEYRAND), littéraires (Victor Hugo, Chateaubriand, ...).

2015, c'est aussi la culture aujourd'hui.

En musiques, Mons se distingue favorablement.

En musées, c'est plutôt la marée basse.

Plus globalement je dirai que le langage, la communication, le message sont souvent ésotériques.

On arrive maintenant à une culture numérique. Cela veut dire quoi? Que les moyens techniques débordent, driblent la conception, la création artistique même.

Attention aux ruptures de cultures.

Non à la fracture numérique titrait, il y a peu le périodique de la fondation Roi Baudouin.

Les acteurs culturels travaillent souvent en cercle fermé négligeant le consommateur, le citoyen moyen qui cherche à apprendre, se divertir, s'élever.

Si la création en arts de la scène peut être envisagée à Mons tous azimuts et peut rester ciblée, il n'en est pas de même de la production qui peut et doit rester diversifiée.

Je prends l'exemple du lyrique qu'il serait possible de produire à Mons, mais on le refuse.

Pourtant il existe une clientèle boraine traditionnellement attachée au lyrique.

Alors en part en cars à Charleroi, La Louvière, Lille...

Rossius qui fut longtemps directeur général de l'Opéra de Liège après avoir été directeur à Mons rappelait souvent la ferveur de l'assistance montoise à l'occasion d'opéras produits au théâtre royal de Mons.

N'y aurait-il pas là, un geste de complémentarité culturelle? Et je rassure tous le monde je ne vais jamais au lyrique.

Je sais bien que plusieurs outils culturels sont actuellement en chantier: TRM, ARBAS, Abattoirs, Beaux-Arts, Manège et on arrive à toutes les inaugurations en 2006.

Mais cela n'excuse pas tout, notamment ce refus de la diversité dans la production.

2015 passe par là également, car pour être capitale culturelle il faut accepter l'ouverture vers l'extérieur. Et c'est aller bien au-delà du transfrontalier. Ici j'ai élargi mon propos: Ainsi on ne doit pas perdre de vue qu'actuellement déjà, les visiteurs de Mons, ses clients culturels et touristiques sont à plus de 50 % néerlandophones et qu'ils étaient 28.000 anglo-saxons en 2004, je cite l'office du tourisme.

Précisément ceux-ci, les Anglo saxons, développent pour notre ville un imaginaire de légende, Mons ne peut rester insensible à ce grand symbole, comme de même à mon sens il faudra bien célébrer les 40 ans de présence à Mons des Grands quartiers généraux de l'alliance de l'Atlantique Nord.

Et nous avons besoin que s'ouvrent toujours davantage nos universités parfois trop frileuses ou en repli.

S'ouvrir, pour moi, c'est aussi s'amarrer résolument à Bruxelles et son agglomération dans sa vocation de capitale d'un continent: l'Europe.

J'en ai terminé, Dans moins de 10 mois, on vote.

On sait à peu près ce qui sortira du scrutin.

Ceux qui iront dans l'opposition ne l'auront pas forcément choisi: mais leurs missions et responsabilités peuvent être considérables: assurer la nécessaire expression du contreponds.

Etre candidat surtout pour une première fois est déjà un acte généreux; c'est accepter d'être vulnérable; c'est aussi un acte de modestie quoi qu'il paraisse.

L'objectif pour chacun selon des conceptions largement partagées mais nuancées des familles politiques reste d'assurer la réussite d'une ville à laquelle il est attaché, ainsi que l'accomplissement de chacun de ses habitants.

Et tentant toujours d'élever le débat vers des valeurs plus larges qui dépassent parfois notre ville.

Majorité et opposition devront s'y employer?

Et Mons sera gagnant.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff: Merci, Monsieur HAMAIDE, je vais passer la

parole à Monsieur VISEUR.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, je commence habituellement mon intervention par les questions de formes et j'ai le plaisir cette année-ci de dire que la persévérance paie parce que nous avons eu en quelque sorte la surprise du chef, une note de politique générale qui était vraiment digne de ce nom, je l'avais demandé systématiquement depuis le début de cette mandature parce que la discussion budgétaire ne doit pas se résumer à des chiffres, l'an dernier nous avons obtenu une note mais elle avait été distribuée en séance c'est-à-dire qu'il était impossible évidemment de s'en servir pour le débat budgétaire. Alors aujourd'hui, c'est vrai je me réjoui parce qu'elle a, c'est sûrement une note qui est encore perfectible mais avec 19 chapitres et une 40aine de pages qui détaille ce que le Collège entend faire au cours de cette année, de cette dernière année de la mandature, c'est éclairant. Evidement cette dernière année c'est aussi celle des élections et c'est peut-être en partie à cause de ça que nous avons droit à cette nouveauté mais j'espère que ça continuera au-delà des élections. C'est donc pour faire honneur à cette note que je vais commencer mon analyse

D'une part ce qui nous a plu, et d'autre part qui nous plaît moins, pas du tout parfois.

Les bons points :

- L'octroi de la RGB, donc la révision des barèmes au personnel non statutaire, même si c'est fractionné en 5 ans mais au moins on se met en route et c'est réaliste de le faire en 5 ans
- Espoir de prise en compte plus ferme de la lutte contre les pollutions et les nuisances, ce qui résulte en tout cas de la note
- Recherche de la maîtrise de l'évolution des coûts de la téléphonie. particulièrement de la téléphonie mobile quoique à ce sujet-là je reviendrai parce que se posent peut-être des problèmes ?
- Je veux souligner aussi la suite positive qui a été réservée aux réflexions du Comité de Quartier St Lazare, parce que c'est un bon exemple de participation citoyenne réussie, ça se situe en dehors du budget participatif et peut être un exemple de voie alternative au budget participatif dans les défauts et difficultés qu'il a connus.

- Je souligne aussi des initiatives dans le cadre de la semaine de la mobilité mais notre collègue Huguette Brohée interviendra tout à l'heure pour faire quelques suggestions supplémentaires,
- J'apprécie aussi un début ou la poursuite d'une gestion dynamique de la dette
- et enfin je veux souligner
- L'ouverture récente de la Maison du Logement qu'on a inaugurée il y a quelques jours.

Evidemment ces points-là ne sont pas exhaustifs. C'est plutôt à titre d'exemples que je les cite, parce qu'il y a aussi dans cette note beaucoup d'autres mesures que nous approuvons mais qui sont de l'ordre de la gestion normale d'une ville.

Par contre, je l'ai annoncé, un certain nombre de points qui sont contenus nous posent question et je crois que c'est notre rôle de minorité démocratique que de vous poser ces questions :

- Le programme de modernisation de l'administration me semble essentiellement tourné vers l'interne et la part "amélioration de l'accueil du citoyen" ne comporte en tout et pour tout que 3 lignes. Alors, je veux bien admettre que le nombre de lignes n'est pas important mais si c'est le reflet du niveau de préoccupation, oui cela pose un problème
- La communication externe met l'accent sur les manifestations et l'image de la ville mais ne parle pas de la sensibilisation des citoyens notamment aux aspects de la charte du bien vivre ensemble. Il y a notamment le problème récurrent de la propreté, je veux rappeler ici une proposition que j'ai déjà faite antérieurement lorsque dans un endroit précis on a évacué les saletés que certains citoyens avaient laissé, ça doit se marquer, il doit rester une trace par un panneau qui dit que le pouvoir public a dépensé X centaines ou milliers d'euros à cause, par la faute de certains comportements qui sont tout à fait inciviques. Il me semble qu'un mode de communication externe qui pourrait faire changer les choses parce qu'il faut faire pression, une pression sociale contre ce genre de comportement.
- Alors au chapitre de l'emploi, j'ai relevé que c'était vraiment un chapitre très court. Je crois que Monsieur Hamaide en a parlé aussi. Il y a en tout et pour tout un budget de 15.000 € pour 11 demandeurs d'emploi qui vont passer leur permis D. J'espère et je sais d'ailleurs que la politique de l'emploi ne se limite

pas à ça puisqu'au travers du projet de ville et des discussions qu'il y a autour, l'emploi est très certainement une préoccupation mais ça fait quand même un peu mauvais genre d'avoir dans une note de politique générale une rubrique emploi aussi mince. Je suggère d'ailleurs qu'il y ait peut-être une collaboration accrue avec l'ALE, nous en avons déjà parlé, qui dégage maintenant des bénéfices grâce aux chèques services mais qui me semble-t-il n'ont pas encore été affectés. Et il y a donc là peut-être une possibilité de synergie plus grande entre la ville et l'ALE.

- On parle aussi de l'optimisation des placements financiers : je suggère éventuellement pour les placements financiers d'avoir recours aux placements éthiques ? Plusieurs communes ont déjà fait cette démarche "citoyenne". Et, je crois que tous les parties démocratiques, Ecolo, mais aussi il y a eu des initiatives au PS et aussi au MR, je suppose que le CDH est évidemment d'accord avec cela. Dans tous les camps on prône cette démarche de placement des ISR, des investissements socialement responsables, je vois d'ailleurs une sénatrice qui opine du chef et donc je ne me trompe pas en disant que dans tous les partis, on prône cela alors pourquoi pas à la Ville de Mons. D'autres villes l'ont fait et ce n'est absolument pas impossible.
- Au chapitre de l'aide sociale et familiale, j'ai relevé qu'on ne parle plus des plates-formes. La plate-forme des personnes handicapées et celle des seniors, on n'en parle pas. Je suppose qu'elles ne sont pas mortes de leur belle mort, d'ailleurs on en aurait été avisé, je suppose mais il faut dire que la plate-forme des seniors a très mal fonctionné, je crois que la plate-forme des personnes handicapées a mieux fonctionné. Mais j'ai entendu d'ailleurs dans des débats extérieurs les membres de cette plate-forme, Madame MERCIER en a parlé, la déception est grande pour ce que cette plate-forme a réussi à faire en 5 ans de temps maintenant.
- Enfin, un petit mot sur le logement parce qu'il y a incontestablement des initiatives. Mais vous savez qu'en matière de logement social il existe une énorme incertitude qui génère de l'anxiété tout à fait compréhensible d'ailleurs chez nombre de nos concitoyens qui sont concernés par le logement social. Je crois donc qu'il faut insister pour donner des informations fiables et des perspectives qui réduisent cette anxiété auprès de toute une population en général déjà fragilisée.

Mais je dirai que ceci n'est que brouille à côté de deux défauts majeurs de cette note et de la politique que le Collège entend mener.

D'abord, j'ai l'impression que la note et le budget ne semblent pas toujours correspondre.

La note ne semble pas toujours correspondre au budget et à la réalité, à l'actualité. Par exemple, la note dit : Au niveau des grandes infrastructures, le budget extraordinaire prévoit les travaux de la piscine et la construction de la 2^e tribune et du marquoir au RAEC.

Dans le budget 2006, il n'y a rien de tout cela. On peut supposer pour la tribune et le marquoir, bien que ce sont des projets qui ont été votés, rien n'a été mis en œuvre. Mais je n'ai rien vu à propos de la piscine dans le budget. Dans l'exposé avec les diapositives on nous a dit que cela dépendait de la régie communale autonome mais enfin cette régie communale autonome doit avoir l'argent pour construire donc là il y a une part ville. Je sais bien, il y a des subsides mais il y a aussi la part de la ville. Où se trouve la part de la ville dans le budget qui nous est soumis ? Et à propos du marquoir qui a suscité les débats, dont vous vous souvenez certainement, je voudrais quand même savoir si finalement c'est le plus cher ou l'autre qui sera installé, si c'est celui en couleur avec la publicité à 10 millions de francs belges ou si c'est le moins cher ? Alors, autre exemple de distorsion entre la note et le budget, c'est en matière de lutte contre les pollutions.

La note dit : assainissement d'office de sites pollués ou dangereux soit par ses propres moyens, soit en collaboration avec la SPAQuE.

Donc sur fonds propres, on envisage d'assainir des sites pollués. Très bien, rien à redire à cela mais où est-ce que cela se trouve dans le budget ?

Je pourrais évidemment avoir mal lu ou mal compris certaines parties du budget mais j'ai posé la question en commission et personne n'a pu me répondre.

Je veux aussi signaler qu'en matière de téléphonie mobile, j'avais signalé que j'y reviendrais, la note dit que l'opérateur sera désigné dans le courant du mois de décembre 2005 alors que le Collège a déjà désigné Proximus. Ce décalage de temps n'est pas tellement important mais j'ai relevé dans le rapport du Collège que j'ai sous les yeux que le cahier des charges a été modifié en même temps que l'opérateur a été désigné, voilà un processus qui me paraît assez bizarre. On modifie le cahier de charges

dans un appel d'offres, dans un marché de services et puis on attribue. Est-ce qu'il n'y a pas là un danger de recours éventuel des soumissionnaires qui ont été écartés ?

J'ai gardé pour la fin ce qui nous semble à nos yeux le défaut qui nous semble le plus grave.

Alors ici même, en octobre 2005, nous avons voté à l'unanimité une motion que nous avons déposée, qui était baptisée « Ville de Mons, Ville du monde ». Cela avait pour but d'engager la ville vers une politique plus responsable vis-à-vis des grands problèmes planétaires. Cette motion comportait toute une série de recommandations concrètes au Collège. Et bien je n'ai rien retrouvé de ce vote dans la note de politique générale.

Rien sur les économies d'énergie ou sur la promotion d'énergies alternatives, rien sur l'économie d'eau potable ou sur l'utilisation d'eau de pluie, rien sur l'utilisation de papier recyclé en particulier pour les magazines de grande diffusion qui sont plutôt sur papier glacé, rien sur les clauses éthiques et environnementales dans les marchés publics, pourtant cela me paraît important, rien sur l'éducation au développement durable dans l'enseignement communal, rien en général de toute façon sur l'application de la Charte d'Aalborg qui avait pourtant déjà été ratifiée par le Conseil, je l'ai rappelé, en 1999.

Cela signifie d'une part que le souci écologique est remis bien loin dans les priorités du Collège mais pire peut-être, cela signifie aussi que ce qui est décidé au Conseil c'est du « cause toujours » parce qu'on ne retrouve quasi rien des décisions de 1999 ni d'octobre 2005 dans la politique du Collège. Ca, ça me paraît vraiment grave dans la façon de fonctionner les rouages politiques de la ville.

En dehors de l'analyse de cette note, qui je crois doit faire l'objet d'un débat puisque c'est la politique du Collège, je voudrais encore évoquer quelques points et poser quelques petites questions.

Mons et les intercommunales. Ou tout au moins, certaines intercommunales.

Au moment où il faut regarder à chaque « gros sous », nous nous insurgons contre l'opération « recasage » de l'ancien président du CPAS à l'IOS. Notre Collègue Henriette JUNGST avait en son temps déjà dénoncé cette opération de remerciements pour services rendus mais pendant longtemps, on ne savait pas ce que cela avait coûté parce qu'il y avait un litige qui opposait la Ville de Mons et l'IOS.

Aujourd'hui ce litige est réglé, on connaît le montant définitif de ce que Mons a finalement dû payer pour qu'un de nos concitoyen soit un membre éphémère de cette

intercommunale, mais c'est une opération qui n'a rien rapporté aux citoyens montois à l'exception d'un seul, et bien Mons a déboursé 324.105,47 €, chiffre officiel, soit plus de 13 millions de FB payé à l'IOS pour y entrer et en ressortir. C'est autre chose que ce que va rapporter la taxe sur les night shops et les phone shops.

Autre situation surréaliste me semble-t-il, ce qui vient de se passer récemment au CA de l'intercommunale Imobelec où je siége en compagnie d'ailleurs de certains collègues. La SEGE (Société d'expertise et de gestion en énergie) qu'on nous a présentée dans la commission spéciale il y a quelques jours va donc reprendre la gestion des intercommunales pures et mixtes en énergie, cette gestion jusqu'ici était confiée à l'intercommunale basée à Charleroi IGRETEC. Parce que cette dernière ne devra plus exécuter cette besogne de gestion, elle réclame aux intercommunales pures un dédit de 252.000 € par an, indexés et pendant 10 ans.

C'est-à-dire que les intercommunales paieront ainsi plus de 100 millions de FB en dix ans, au détriment bien sûr des communes qui y sont affiliées.

La part d'Imobelec, évidemment est moins élevée heureusement, en ce qui concerne Imobelec et c'est ce qui nous concerne, il s'agit de 36250€ par an (10 ans, indexé). Le CA avait voté pour devoir payer cette indemnité et j'avais été seul à voter « contre » et j'avais introduit un recours auprès du ministre Courard qui m'a donné raison et a cassé la décision du CA d'Imobelec.

Mais qu'à cela ne tienne, IGRETEC, le gestionnaire d'Imobelec a fait réinscrire le point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration suivant et, à part moi, tous les membres du CA ont revoté « pour » y compris les collègues de notre ville. Et cette fois, malheureusement, le ministre Courard a laissé passer. Je ne comprends pas cet entêtement à vouloir payer quelque chose que le ministre lui-même avait dit qu'il ne fallait pas payer, ça me laisse pantois.

Pour se justifier, Igretec dit « oui, mais nous apportons un portefeuille de contrats avec les intercommunales et ce portefeuille nous le cédon à la SEGE ».

C'est une vision strictement commerciale, ce n'est pas une vision d'institution publique, une intercommunale c'est une institution publique dont la mission est de rendre des services à d'autres institutions publiques que sont les communes. Ce n'est pas de faire du bénéfice sur le dos des communes pour un travail qu'elle n'exécute pas ou qu'elle n'exécute plus.

La perte de la ville de Mons va être de l'ordre de 15 à 20.000 € par an indexés pendant 10 ans pour cette part-là.

Ce n'est peut-être pas énorme mais encore une fois on est dans un système, une situation où il faut serrer tous les boulons et en tout cas mais quand on y ajoute aussi les pertes qui sont dues à des emplois quasi fictifs et qui ont grevé les comptes d'Imobelec pendant des années, cela commence à peser parce qu'il s'agissait d'emplois pratiquement fictifs mais bien rémunérés. De toute façon, c'est tout à fait inacceptable. Quelques points encore avant de conclure.

Première réflexion. Vous savez que j'ai toujours une pensée pour mes amis du MR. Il faut bien quand même que je ne vous oublie pas. C'est donc à vous que j'adresse plus spécialement cette réflexion sur la libéralisation de l'énergie. C'est vrai, on espère que cela va coûter moins cher aux consommateurs, on espère parce que cela n'a pas toujours été vérifié dans tous les cas. Mais entre-temps, cela va coûter cher aux communes.

C'est pour cela que j'en parle dans le budget. Il apparaît que le tarif ultra préférentiel qu'Electrabel accordait aux communes pour l'éclairage public va disparaître.

Evidemment puisque c'était une espèce de compensation du monopole. Le Kw était en réalité facturé en-dessous du prix de revient, c'était réellement une faveur et l'estimation du coût de la disparition de cette faveur: le coût de l'éclairage public va environ doubler.

Par ailleurs, Electrabel intervenait dans le plan communal de l'emploi. Evidemment ça ne va plus se justifier. A partir du moment où il y a plusieurs fournisseurs de gaz et d'électricité, qui eux, ne devront pas financer ce plan communal de l'emploi. Ce plan va continuer, on l'a voté d'ailleurs tout à l'heure, mais dorénavant il ne sera plus financé par Electrabel mais par la Région Wallonne. C'est donc encore les pouvoirs publics qui vont remplacer ce qu'une société qui fait pas mal de bénéfice, paie.

Et enfin, les communes n'auront plus les dividendes puisque les intercommunales mixtes ne seront que gestionnaires du réseau et non plus fournisseurs d'énergie. En tant que gestionnaires bien sûr, elles vont recevoir en compensation une redevance sur l'occupation du domaine public. Mais on estime que la redevance sera une compensation à concurrence de 80% de ce qui était avant. C'est encore une nouvelle perte pour les communes.

Il y a trois recettes qui disparaissent, qui vont être compensées par le contribuable d'un niveau ou d'un autre, comme quoi, chers amis, libéraliser n'est pas nécessairement la panacée.

Alors un deuxième point que je vais évoquer.

J'avais demandé au dernier conseil qu'il nous soit fourni un récapitulatif des dépenses et des subsides par grand dossier : Grand place, infrastructures sportives etc...

M. Hamaide avait même ajouté qu'il voulait étendre ma demande aux pistes cyclables, aux égouts etc... ce avec quoi je suis bien d'accord. Il s'agit tout simplement là d'un principe de comptabilité analytique et on recommande cela à tous les bons gestionnaires de faire de la comptabilité analytique de façon à savoir ce que coûte et ce que rapporte chaque segment.

Et en plus il s'agit en l'occurrence d'une question de transparence. A l'approche d'une échéance électorale, on n'a jamais trop de transparence.

En tout cas, je n'ai pas vu de document qui répondait à ma demande avec les documents budgétaires.

Le Collège peut-il me dire s'il refuse ma demande ou s'il y sera donné suite prochainement ? Je suppose qu'il en a décidé puisque M. MILLER s'était engagé au conseil précédent à mettre ce point à l'ordre du jour du Collège.

Et troisième point, plus particulier mais lié à celui là c'est l'abandon de la taxe sur les terrasses de la Grand Place, en compensation de l'investissement des chaises et des parasols.

Alors l'abandon de cette taxe coûtera à la Ville 43.666 € cette année. En 5 ans, puisque l'exonération va durer 5 ans, cela fera 18.330 € soit +/- 8.750.000 FB. Je trouve qu'il serait intéressant de comparer ce chiffre avec le chiffre global de l'investissement payé par les exploitants afin de se rendre compte de quelle quotité est finalement à charge du public et quelle quotité à charge du privé. Pouvez-vous nous donner ces chiffres ?

Un dernier point. On a reçu la note de Monsieur Joiris fort tard, je dirais comme d'habitude mais je ne crois pas que ce soit de la faute de la ville, on l'a reçu, on devait la recevoir par fax après midi mais comme je n'étais pas chez moi je l'ai reçu en séance donc évidemment c'est assez difficile d'en parler, mais je relève quand même que Monsieur Joiris tique un peu sur le problème des provisions, j'avais déjà fait remarquer lors de l'amendement budgétaire que l'on faisait des provisions pour des dépenses d'absentéisme qui ne vont pas être de réelles dépenses puisque le personnel de votre propre aveu ne sera pas remplacé, et je vois que pour équilibrer le budget on considère déjà que tout le monde est malade et on met les provisions pour absentéisme directement dans le budget, je souhaite au contraire une bonne santé à tout le personnel mais je trouve que cette façon de faire n'est quand même pas tout à fait correcte par rapport aux procédures financières qui doivent être en vigueur à la ville.

J'en arrive à ma conclusion, je l'ai déjà dit lors de discussions budgétaires précédentes, que voter oui à un budget ça veut dire : « à votre place, je ferais la même politique que vous ».

Je crois que j'ai suffisamment démontré que ce n'est pas le cas. La seule absence de toute référence à la motion « Ville de Mons, ville du monde » d'ailleurs le prouve déjà suffisamment. Et le reste, cela vient en surplus.

Merci de votre attention.

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f : Merci Monsieur VISEUR. Qui demande encore la parole ? Monsieur BEUGNIES.

M BEUGNIES, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames, Messieurs les Echevins,

Mes chers collègues,

Mesdames Messieurs,

Voici donc le dernier budget de cette majorité au terme de cette législature communale.

Ce budget est donc particulier, car s'il demeure un acte de prévision pour une année qui s'annonce il est aussi en quelque sorte la résultante de cinq années d'une nouvelle majorité issue des élections de 2000.

Cela d'autant plus que ce budget constitue l'étape essentielle d'un plan de gestion pluriannuel prescrit par l'ancien Ministre de tutelle Charles Michel.

Plan de gestion impliquant donc une planification quinquennale prospective, mais aussi un schéma financier consolidé de la Ville avec toutes ses filiales interdépendantes telles que Régies, certaines ASBL, les intercommunales auxquelles elle est affiliée et bien entendu son C.P.A.S.

Comme pour toute évaluation objective, il convient donc :

- 1 De rappeler la situation de départ (d'où l'on vient)
- 2 Sur cette base quels ont été les objectifs fixés ?
- 3 Enfin de déterminer :
 - Quels résultats ont été atteints par rapport à ceux-ci ?
 - Quelles améliorations éventuelles pourrait-on encore apporter ?
 - Que faut-il éventuellement rectifier ?
- 4 Et enfin, sans pour autant être « Madame soleil », mais contenu de ces résultats où va-t-on ? Quelles sont les perspectives pour notre ville ?

Voilà donc le schéma que je vous propose.

Afin d'enlever toutes les équivoques et suspicions possibles, je tiens d'emblée à préciser que je ne veux absolument pas prétendre que c'est à cause de tel parti où grâce à tel autre parti que telle situation où telle autre situation s'est présentée où se présente.

Indépendamment des partis, il s'agit pour moi avant tout, du résultat du travail d'une équipe cohérente d'hommes et de femmes.

Je dois d'ailleurs vous avouer qu'en tant que Libéral, je fais davantage confiance - et surtout en matière communale - aux individus qu'aux structures des partis.

1 La situation de départ

Remontons dans le temps, dans les mêmes circonstances qu'actuellement c'est-à-dire lors du vote du dernier budget de la législature précédente : plus précisément le 14 décembre 1999 où le Collège présentait au Conseil communal, son budget de l'année 2000. À l'ordinaire, il présentait en dépenses 5 milliards 737 millions de FB et en recettes 5 milliards 957 millions de FB. Parfait me direz-vous puisque le dernier budget présenté par la précédente législature affichait à l'ordinaire : un boni à l'exercice propre, de 4 millions 421 mille FB et en outre un boni global de 220 millions 724 mille FB.

Et bien non, non et non !

Lors de cette séance mémorable, je dénonçais les tours de passe-passe en disant au collègue : « Vous vous prenez pour des véritables « David Copperfield du budget ».

Ainsi pour arriver à cette situation des recettes fictives étaient inscrites, notamment :

- 1 Une taxe sur des déversements sauvages alors qu'une taxe ne peut s'appliquer à des situations illégales
- 2 Une taxe sur les antennes extérieures alors qu'une circulaire ministérielle interdisait cette taxe
- 3 Une autre taxe sur les enseignes rendues obligatoires comme celles des pharmaciens, aussi illégales
- 4 Et même une recette de 20 millions purement fictive pour une soi-disant « compensation SHAPE »

Déduction faite de toutes ces recettes fictives, j'estimais le déficit du budget à 165 millions FB et certainement pas un boni. Donc pas un peu fort, Monsieur Hamaide, mais très fort.

À cette occasion le jeudi 16 décembre 1999 un journal titrait : « Enterrement de 1re classe à Mons : l'opposition déchaînée... » « (...) Bernard BEUGNIES (...) a démontré, chiffres et graphiques à l'appui, que le budget 2000 était tout aussi abracadabrants que les

précédents »

Effectivement, peu de temps après, le Gouverneur de la Province exerce son « droit d'évocation » du budget et suite à ces recettes fictives, estime le déficit à 179 millions 858 mille FB.

Il demande au CRAC un rapport sur le budget 2000.

Le 21 janvier 2000, le CRAC remet son rapport au Gouvernement wallon et conclut que suite au caractère aléatoire de certaines recettes le mali provisoire est de 287 millions alors qu'un boni de 4 millions 400 mille avait été présenté !

En outre, le CRAC qui remet un avis défavorable, effectue pour l'avenir des projections pluriannuelles.

Dans ces dernières, il souligne notamment (je cite) « l'influence récurrente des décisions prises en matière de personnel sur les exercices futurs sera importante » (fin de citation)

Et le CRAC établit les projections suivantes :

En 2001 le déficit budgétaire à l'exercice propre sera de 111 millions 260 mille

En 2002, il sera de 77 millions 388 mille etc....

Bien entendu les déficits ainsi cumulés font fondre le soi-disant boni global et réduisent considérablement la capacité d'investissement.

Enfin, devant ce rapport accablant du CRAC, le Ministre de tutelle refuse le budget - ce qui est historique - le 16 mars 2000, la Province titre : « Coup de tonnerre; le budget 2000 de la Ville refusé » et Nord-Eclair : « Feu rouge pour le budget communal »

Le CRAC, avait-il exagéré la situation ?

Est-ce que j'avais exagéré la situation le 14 décembre 1999 lors du dernier vote du budget de la législature précédente ?

La nouvelle majorité issue des élections d'octobre 2000 se met en place et en 2001 le Ministre de tutelle Charles Michel, charge un Cabinet de réviseurs d'entreprises d'une analyse des finances de la Ville, plus précisément : « d'une estimation des charges (...) du passé non reflétée dans les comptes ».

L'analyse se fait en deux étapes :

1) Une analyse de 1998 à 2001 (la plus récente possible).

2) Une analyse de la projection de 2002 jusqu'à l'année 2005, jusqu'à présent

L'analyse tient compte des charges et produits générés dans le passé et qui ont un impact inéluctable dans le futur, c'est-à-dire bien entendu au moins durant l'actuelle législature communale.

Ainsi, l'analyse, constate : « une accélération des dépenses par rapport à la stagnation des

recettes conduisant à la dégradation des résultats, et ce, malgré des prélèvements de 65 millions FB chaque année auprès du CRAC »

Mais l'analyse constate surtout la non prise en considération de provisions pour dépenses inéluctables :

comme pour des irrécouvrables, comme pour un contentieux nettement défavorable, comme pour des heures supplémentaires ou des récupérations de congés de maladie en fonction des prestations passées du personnel.

Et surtout, l'analyse constate une somme de 1 milliard 109 millions FB représentant le montant cumulé des cotisations à verser à la SMAP en vue de faire face aux obligations en matière de pension du personnel et jamais provisionné hypothéquant ainsi les pensions du personnel communal.

Les rapports concluent que compte tenu de ces éléments non provisionnés:

« Le déficit inéluctable de départ est de l'ordre de 1 milliard 900 millions FB » et qu'en partant de ce déficit auquel vont venir s'additionner les déficits des années à venir, déficits dus à l'accélération des dépenses résultant de décisions passées, « le déficit cumulé escompté à l'horizon 2005 sera de 4 milliards 550 millions FB »

Sera de : 4 milliards 550 millions FB fin 2005, fin 2005, chers collègues Mesdames, Messieurs nous y sommes !

Dès lors que s'est-il passé ?

Qu'a-t-on fait ?

A-t-on augmenté les taxes de façon drastique afin de couvrir un tel déficit présumé ?

Le calcul est simple, examinons :

Si le taux des additionnels est resté identique, au budget de 2000 les taxes locales sont reprises pour un montant de 631 millions 859 mille FB soit 15 millions 663 mille euros au budget 2000.

Au budget 2006 les taxes locales sont reprises pour un montant de 18 millions 808 mille EUROS, la différence couvre à peine l'évolution de l'indice des prix à la consommation durant une période de 6 ans.

L'on peut donc affirmer que la fiscalité communale à Mons n'a pas augmenté durant cette législature et même légèrement diminué !

J'ai pu à la tribune du conseil provincial du Hainaut faire ce même constat historique en ce qui concerne la fiscalité provinciale hennuyère et bien voir, à Mons les taxes communales ne pas augmenter durant toute une législature communale, je peux vous dire après près de 30 ans de mandat communal, que cela aussi c'est historique !

Ainsi, si en 2000 les taxes locales s'élevaient à 15 millions 663 mille EUROS en 1994 elles étaient de 9 millions 841 mille EUROS :

Elles avaient donc augmenté lors de la législature précédente par rapport à la législature pénultième de 60 % et pour les résultats que nous connaissons !

2 Sur cette base quels ont été les objectifs fixés?

L'objectif prioritaire fixé était de pouvoir présenter un budget en équilibre à l'exercice 2006, et ce, malgré une aide « Tonus » allant en décroissant.

3 Le résultat a-t-il été atteint par rapport à cet objectif ?

Oui, cet objectif a été atteint.

Oui, cet objectif a été atteint, mais pas à n'importe quel prix !

Cet objectif est atteint, je viens de le dire, malgré une fiscalité inchangée.

Cet objectif est atteint malgré la prise de charges qui avaient été « oubliées » précédemment comme les cotisations cumulées à verser pour la caisse de pensions ou l'apurement d'irrecouvrables antérieurs à l'année 1998 ou de certains contentieux.

Cet objectif a été atteint malgré des imprévus comme l'augmentation progressive du pécule de vacances pour l'ensemble du personnel et l'application de 30% de la RGB dont les coûts au budget de 2006 représentent plus de 1 million 236 milles €.

La non-application de la RGB, c'est aussi c'est un coût occulte reporté des deux précédentes législatures communales sur cette législature.

C'est en effet, en 1994 que la Région Wallonne a émis une circulaire concernant l'uniformisation des salaires, des titres et des fonctions en proposant un délai de cinq ans pour amortir les augmentations de salaire.

Maintenant, le personnel tant du point de vue de sa pension que des perspectives de rémunération peut donc être rassuré.

Cet objectif est atteint aussi malgré des investissements considérables : plus de 19 millions € rien que pour le programme 2006 et un total de plus d'un milliard 194 millions de charges complètes d'emprunts.

L'on ne saurait vraiment pas faire plus au risque de difficultés : il convient en effet d'être vigilant, les nouvelles charges d'emprunts d'investissement étant déjà supérieures à celles venant à échéance.

Vous conviendrez pourtant que des investissements sont indispensables pour le développement et le rayonnement de Mons, surtout si nous voulons devenir en 2015 « Capitale européenne ».

Indiscutablement ces résultats ont pu être atteints grâce à l'aide « Tonus » et là Mons, on

ne peut que témoigner sa « gratitude éternelle » au Ministre Charles Michel.

Mais il y a eu aussi des changements majeurs au sein d'un Collège, au sein d'une équipe d'hommes et de femmes.

Il y a eu comme une dynamique qui a rayonné au sein même du Conseil communal tout entier : si le foisonnement des idées est encouragé, il doit dorénavant s'inscrire dans une gestion rigoureuse des finances.

J'ai senti comme une révolution des mentalités :

Il était loin le temps où je me faisais huer par mes voisins d'en face parce que je proposais de privatiser les repas chauds :

- Ainsi, à Mons l'aide sociale devient proactive : nous voulons continuer à encourager vos efforts dans ce sens, notamment en faisant tout afin de faciliter l'accès de tous à la propriété de son logement.

Le social n'est plus antinomique de gestion rigoureuse : le CPAS participe aussi à l'effort, sa dotation a diminué de 372 mille euros.

- L'I.S.P.H. n'est plus un tabou, un tabou dispendieux et même si j'avais tout simplement préféré que l'on privatise depuis longtemps le ramassage des immondices, l'absorption de l'intercommunale nous fait gagner plus de 4 millions 400 mille €.
- L'Hôpital Ambroise Paré, tout aussi dispendieux endémique — et cela aussi c'est historique — est enfin en équilibre et grâce à une gestion rigoureuse, bravo !
- La reprise de l'enseignement secondaire communal par la province permet un gain au minimum de 31.000 € en 2006 et du double en 2007 et Messieurs Hamaide et Bailly peuvent voir leurs craintes apaisées suite à la reprise de l'école d'horticulture. Pour cela, il leur suffit de venir ici derrière moi, ouvrir la fenêtre pour constater la parfaite collaboration entre les services communaux et les services des espaces verts provinciaux qui nous ont magnifiquement garni la place.

4. Enfin, où va-t-on? Qu'elles sont les améliorations les projets éventuels que l'on pourrait encore apporter?

Si les réalisations ont été nombreuses durant cette législature communale indiscutablement, l'avenir foisonne de projets à inaugurer et à concrétiser. Tout un potentiel se met en place pour un développement endogène de la Ville de Mons.

Dans cette législature Mons a été reconnue officiellement « Capitale Culturelle de Wallonie » et ne demande qu'à devenir « Capitale Culturelle européenne » en 2015.

Nous avons du pain sur la planche !

Notre « Doudou » a été reconnue officiellement par l'UNESCO « Patrimoine immatériel

de l'humanité ».

À nous d'exploiter cette reconnaissance, continuons à collecter les idées, les structures du budget participatif pourraient par exemple servir à cet effet.

Constituons un dossier bien charpenté sur cette base mettons nous en quête d'investisseurs pour le réaliser.

Faisons rayonner « Notre Saint-Georges » et « Notre Dragon » de par le monde.

Je vous réitère mon idée de rouvrir une mine, là où vivrait le Dragon et où des touristes y descendraient voir un théâtre permanent du célèbre combat de Saint-Georges.

Nous sommes toujours convaincus que c'est le développement de la Ville qui résoudra en grande partie les problèmes sociaux et les problèmes d'emploi et qu'il faut dès lors continuer à stimuler « L'esprit d'entreprise » notamment en encourageant nos indépendants.

L'étude de trois économistes publiée dans la revue du mois de septembre de « l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective » et de la statistique, corrobore cette thèse :

(Je cite) Ainsi, la part des indépendants permet d'expliquer que certaines régions peu qualifiées sont néanmoins créatrices, car probablement plus favorables aux valeurs entrepreneuriales (fin de citation).

Je suis aussi persuadé, qu'il serait souhaitable de réfléchir ensemble à une autre approche des services « d'expansion économique ».

Par exemple, à l'image de ce qu'ont fait certaines grandes Villes comme Orléans, pourquoi ne pas chercher à l'étranger des bureaux dont le métier est de prospecter systématiquement et de débusquer les investisseurs potentiels ?

Nous sommes cependant réalistes, si la situation financière s'est assainie, nous ne nageons certainement pas dans l'opulence et il convient de rester extrêmement vigilant.

L'aide Tonus doit se terminer en 2007 et sans cette aide, le déficit annuel endémique de la Ville de Mons, conséquence du passé est de l'ordre de 10 millions €.

Heureusement, certains remboursements de gros emprunts d'assainissement des années 1980 vont venir à échéance, mais cela ne suffira pas.

Sans une révision du Fonds des communes où une aide quelconque, de nouveaux efforts financiers importants devront donc être entrepris au-delà de cette législature.

En outre, je suis persuadé, qu'une amélioration de la gestion de la trésorerie est encore possible, il faudra se pencher au plus tôt sur une étude de celle-ci.

À cet égard, je lis dans la note de politique générale page 33 :

(Je cite) « La gestion dynamique de la Dette. C'est un aspect souvent méconnu des

finances communales et pourtant porteur d'économies substantielles. Il faut entendre par gestion dynamique de la dette, une maîtrise rigoureuse de l'évolution des marchés financiers.

Ces démarches sont possibles grâce à une excellente collaboration entre les services financiers de la ville et les organismes bancaires.

Étant donné les gains enregistrés en 2005 grâce à cette Gestion Dynamique de la Dette, il est clair que la volonté du Collège des bourgmestres et échevins est de vivement encourager cette démarche en 2006. » (Fin de citation)

Je me réjouis donc de cette déclaration, car c'est effectivement un facteur « porteur d'économies substantielles » et je l'avais souligné :

C'est notamment grâce à cette gestion dynamique que la province de Hainaut a vu durant cette législature sa dette fondre d'un tiers.

En effet, le taux moyen des intérêts payés à court terme par la Province est inférieur à 2 % !

Voilà, Mesdames Messieurs les Bourgmestres et échevins, chers collègues, le budget 2006 de fin de législature, un budget-vérité, un budget transparent qui n'a rien de comparable avec le budget mensonger 2000 de la fin de la législature communale précédente, budget qui fut réformé.

Nous, nous ne laisserons aucune « ardoise » au Collège et à la majorité qui sera issue des élections d'octobre 2006, mais au contraire un budget sain et plein d'espoir pour notre Ville.

Sur cette base, nous sommes prêts à entreprendre et avec l'aide de Saint-Georges nous sommes prêts à relever les défis, les défis pour l'avenir de la cité du Dragon..., pour l'avenir des Montoises et pour l'avenir des Montois.

Je vous remercie de votre attention.

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f : Merci Monsieur BEUGNIES, je passe la parole à Monsieur Bernard BIEFNOT.

M B. BIEFNOT, Conseiller : Eu égard des 42 années d'assiduité incrustant les lambris de ce splendide salon gothique, souligné avec à propos par Jacques Hamaide, j'éprouve une certaine gêne en faisant diminuer les statistiques. Bien malgré, moi j'en suis seulement à mon 11ème budget, le 5^{ème} et dernier en qualité de chef de groupe. Cette considération périphérique apportée, au niveau des mandataires socialistes nous constatons fort opportunément que le budget 2006 est à nouveau présenté en équilibre grâce à une intervention du plan Tonus pour un montant de l'ordre de 7 millions

d'euros, mais également grâce à la récupération de provision constituée pour des dépenses notoirement connues. Je pense qu'il convient également de saluer les efforts qui ont été réalisés au niveau des différentes « infrastructure » para-communales, efficacement présidées et structurées au premier niveau par des mandataires socialistes à ces différents stades, à ces différents infrastructures, assurément ils ont fait montre de bonne gouvernance. Passons-les en revue :

- Le CPAS a scrupuleusement respecté la ligne budgétaire qui lui avait été fixée tout en développant une politique sociale dynamique ainsi que développée par le biais d'une présentation alliant précision et efficacité.
- L'ISPH, aujourd'hui intégrée dans le secteur des déchets de l'IDEA a redressé la barre au niveau de la gestion et a permis aujourd'hui d'engranger des économies complémentaires de l'ordre de 417 mille euros pour la ville de Mons, tout en réorganisant de manière performante le service à la population.
- Le CHUAP, qui a rétabli l'équilibre financier de l'hôpital public, précédemment en faillite virtuelle

Au niveau des maisons de repos, la reprise de la MRS par le CPAS a d'ores et déjà permis de réaliser des économies substantielles de l'ordre de 140 mille euros.

Au niveau de la ville, les différentes pistes d'économie envisagées dans le plan de gestion, ont été mises en œuvre en tout ou en partie.

Indépendamment de ces efforts de gestion permanente, il convient d'être prudent pour l'avenir, tout en actant avec beaucoup de satisfaction que des actions extrêmement positives pour la ville et ses habitants ont pu être développées tant par les services communaux que par les différents organismes para-communaux.

Pour Jemappes-Flénu : je voudrais saluer l'action des équipes du district et du budget participatif qui commence à porter ses fruits. Plusieurs chantiers pourront être entamés, voire clôturés en 2006.

Je pense notamment à l'hôtel de ville de Jemappes, la transformation du salon communal en CALVA, la réalisation d'un CALVA à Flénu, la rénovation du Phare, la réhabilitation de la maison de la CAP, en maison d'accueil de l'enfance, la réalisation d'une structure de l'accueil extrascolaire à la rue Sablonnière, la rénovation de la roseraie du parc communal. Indépendamment de ces chantiers, il faut saluer les diverses actions qui ont été organisées par le Collège au profit de Jemappes-Flénu et notamment le maintien d'une école officielle et publique par la reprise de l'enseignement primaire et maternel de la Communauté française .

La réorganisation des services à la population qui trouveront dans le courant de l'année prochaine, des locaux rénovés à la gare de Jemappes.

L'étude et la mise en œuvre d'un plan de circulation qui devront être encore poursuivies et affinées en 2006-01-10

Les efforts, concourant à la célébration du centenaire de la Cavalcade de Jemappes

Au niveau des infrastructures sportives de la ville de Mons et indépendamment des efforts menés en faveur des 2 grands clubs : le RAEC et l'UMH, il faut souligner les investissements significatifs qui ont été réalisés dans un certain nombre de club locaux menant une action sociale quotidienne, sans être exhaustif, citons entre autre A.S. Ghlin, C.S. Jemappes, F.C. Flénu, Rugby Club de Mons, AEDEC Hyon, etc.).

Par rapport à l'enseignement il faut saluer la constitution d'un pôle d'enseignement technique et professionnel par l'intégration de l'enseignement secondaire communal et de la Communauté française (Athénée Royal Jean d'Avesnes) dans le cadre des institutions provinciales.

L'année prochaine, nous espérons voir aboutir le projet d'intégration de l'enseignement de promotion sociale de la Ville de Mons et de la Province de Hainaut au niveau d'une seule structure provinciale.

Au niveau du management communal, des efforts particuliers ont également été mis en œuvre afin de réorganiser les services communaux, tant au niveau technique qu'administratif.

Le programme de modernisation doit, à court terme, porter ses fruits et notamment pour un meilleur accueil du citoyen – l'exemple de la réorganisation des services Population et Etat Civil à la rue Buisseret mérite certainement d'être salué.

Dans le cadre des services techniques, les cellules de proximité mises en place au niveau des départements des travaux commencent à porter aujourd'hui leurs premiers résultats.

Monsieur le Bourgmestre, Chers Collègues, si le débat budgétaire fournit l'occasion à chacun et à chacune d'entre nous d'apporter ses avis, mitigés, négatifs, judicieux, évolutifs, voire prospectifs et enclins à la valorisation et à l'efficacité de la gouvernance de notre ville en ayant pour objectif primordial le bien être, l'épanouissement de nos concitoyens et la sauvegarde de leur patrimoine privé et public, je ne peux admettre les considérations de Monsieur VISEUR qui fait montre dans certaine situation d'amnésie séquentielle le servant. Je veux bien évidemment mettre en exergue ses propos au niveau

d'IMOBEELEC dont j'assume la présidence. Si la chronologie du dossier de la SEGE est respectée dans son chef, il ne manquerait plus que cela, il tait ses prises de position au sein des instances informatives, je n'en veux pour preuve que la toutes-commission du lundi 12 décembre ou les instances décisionnelle du CA d'IMOBEELEC ou l'assemblée générale de l'intercommunale faîtière IEH, car voyez vous là, ce ne sont pas les attitudes du chevalier public qu'il tente ici de vous imposer au nom d'une image qu'il prétend défendre. Le mercredi 14 décembre lors de l'assemblée générale de l'organe faîtier IEH, il a à sa demande explicite été une nouvelle fois explicité les tenant et aboutissant du dossier de SEGE; il omet, parce que ça le sert, de vous dire qu'il n'a nullement réfuté les arguments développé et dont il avait connaissance depuis belle lurette, mais il a refusé obstinément de les reconnaître comme fondés, il omet de vous dire, je vous l'affirme avec vigueur qu'il n'a pas voté contre se point de l'ordre du jour de l'AGE, qu'il ne s'est même pas abstenu, la publicité des débats n'étant pas juridiquement de mise. Non, Monsieur le Bourgmestre, Cher Collègue, sachez qu'il a voté ce point permettant à l'instance faîtière d'engranger une décision unanime mais ici, en cette enceinte la publicité est de rigueur ? Je m'en félicite au titre de démocrate, aussi avec force je dis à Monsieur VISEUR que son raisonnement est parsemé de nombreux non-dits et dès lors c'est politiquement incorrect. Je ne peux l'admettre.

M VISEUR, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je demande la parole pour fait personnel, s'il vous plait

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f. : Vous aurez la parole après l'exposé de Monsieur BIEFNOT.

M BIEFNOT, Echevin: Je voudrais terminer en saluant le dévouement et la compétence du personnel communal qui, malgré des conditions parfois difficiles, œuvrent chaque jour dans l'intérêt de notre Ville et de sa population.

L'effort consenti dans le cadre de ce budget pour la valorisation partielle de la R.G.B. du personnel contractuel est certainement pleinement justifié.

En conclusion, sans qu'il faille y voir un réflexe corporatiste désuet mais bien le fruit d'une volonté dûment motivée et réfléchie le groupe socialiste approuvera avec satisfaction le budget 2006 tel que présenté par le Collège et il remercie l'ensemble des collaborateurs du services des finances ainsi que les autre services communaux pour leur action dans le cadre de l'élaboration de ce budget 2006.

Monsieur le Bourgmestre, cher collègues, je vous remercie de votre bonne écoute.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci Monsieur BIEFNOT. Monsieur VISEUR.

M VISEUR, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre, je demande la parole pour fait personnel puisque j'ai été attaqué personnellement par Monsieur BIEFNOT, moi je ne l'avais pas attaqué personnellement L'ensemble du conseil d'administration d'IMOBELC a voté ce point à l'exception de moi-même mais pas plus de monsieur BIEFNOT, ni moins qu'un autre. Maintenant à propos de ce qu'il a dit du 14 décembre et de l'assemblée générale, nous étions à ce moment-là en assemblée générale d'IEH, ce n'est pas IMOBELC. IEH, c'est l'intercommunale mixte ; IEG ne va pas payer un franc là-dedans, ce sont les intercommunales pures qui vont payer le dédit à IGRETEC, voilà pourquoi à IEH, il n'y avait aucune raison de voter contre, puisque ce n'était pas au détriment de cette intercommunale-là. Maintenant, l'assemblée générale d'IMOBELC, va seulement se tenir le 21, j'aurai une autre attitude à IMOBELC qu'IEH, il ne faut pas confondre les choses, là ou il n'y avait pas de raison de voter contre, je n'ai pas voté contre. J'ai demandé qu'on explique ce point pour que les délégués soient au courant de ce que ça allait coûter à leur commune mais ce n'est pas pour ça qu'il fallait voter contre. Voilà l'explication de ce que M BIEFNOT me reproche.

J'ajoute que sur le fond, je n'ai pas eu de réponses de toute façon.

M CARPENTIER, Bourgmestre f.f : Monsieur BIEFNOT.

M BIEFNOT : Je me demande s'il faut employer une autre langue que la langue française car lorsque j'ai parlé d'IEH, je ne l'ai nécessairement pas confondue avec IMOBELC puisqu'à chaque reprise que j'ai cité cette instance, j'ai parlé d'instance faîtière. En ce qui me concerne je ne polémiquerai pas outre mesure mais il est dommage de retenir ce qui sert une cause lorsque l'on est à faute d'arguments

M CARPENTIER, Bourgmestre f ;f : Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Madame, JUNGST.

Mme JUNGST, Conseillère : Oui, en fait je voudrai aborder le CPAS, je sais que l'atmosphère est un petit peu chaude ici à tous les niveaux parce que tout d'abord il fait très chaud dans cette salle, mais enfin les interventions de mes collègues ont remis un petit peu d'animation et nous ont empêché de nous endormir. Je tiens d'abord a remercier le Président du CPAS et ses services pour la réalisation d'une brochure qui présente clairement les priorité du centre. Néanmoins sur le fond, je ne peux pas être aussi optimiste en tous les cas que mon collègue Bernard BEUGNIES, car sur le fond je ne partage pas tout à fait les positions exposées, s'il est vrai que le nombre de

personnes qui reçoivent le revenu d'intégration sociale diminue de quelques unités, il est toujours très important et constitué à 30% de jeunes de moins de 25 ans, il y a évidemment toujours moyen de lire différents événements de différentes façons et je crois que c'est là la mission des groupes démocratiques que nous sommes et de donner différentes visions de mêmes événements, même si ça peut déranger parfois la susceptibilité de chacun. Ensuite, par rapport à ces constats, il est vrai que les chiffres objectifs sont ceux-là, mais il est vrai aussi qu'en parallèle on s'aperçoit qu'il y a de plus en plus de gens qui sont précarisés et qui doivent pour s'en sortir faire appel à des aides adjacentes qui elles ne cessent d'augmenter, fond mazout, fond énergie, intervention sur la taxe immondices, la guidance budgétaire, la médiation simple ou judiciaire, l'augmentation des frais pharmaceutiques, la distribution de chèques qu'ils soient pour Mons citoyenneté, chèque sport, dès ticket pour l'article 27, bref une multitude de portes à ouvrir, à trouver d'abord pour le citoyen, une multitude de démarches dans des services différents où la communication entre les agents circule mal et où l'accueil reste toujours difficile hélas. Un parcours pour le citoyen semé d'embûches, de frustrations et parfois même de vexations qui doit faire profil bas, se plier aux règles imposées.

Au niveau du personnel, s'il est vrai que les articles 60, et donc les personnes qui sont occupées dans ce cadre là sont en nombre important, c'est-à-dire autour des 250 unités, il est vrai aussi que leur intégration dans le service ne se fait pas sans mal car si par le passé il y avait des difficultés d'entente avec le personnel statutaire et le personnel contractuel, aujourd'hui, il s'avère qu'il est assez difficile pour les personnes occupées dans ce cadre de se faire accepter par leur collègues qu'ils soit contractuels ou statutaires. Souvent ils sont relégués malgré tout comme pièce rattachée au service. Alors quelle que soit évidemment la qualité des agents mis en place il est vrai que ces agents ne font que passer pendant quelques mois mais ces quelques mois peuvent être parfois 18 mois et donc dans ces cas-là pour des agents qui ne sont pas bien intégrés dans les équipes de travail je pense qu'il y a des difficultés d'existence au quotidien et donc un malaise existe réellement au sein du personnel et je pense que ce malaise au sein du personnel il est reflété clairement par un taux d'absentéisme important et c'est donc une intervention tout à fait mitigée même si je reconnais que beaucoup de travail se met en place je dois aussi constater que cette multitude de services n'est pas toujours bien appréhendée ni par la population, ni par les agents concernés, et que donc tout ceci ne me semble pas répondre à la vocation d'un centre public qui fait de

l'émancipation sa culture. Merci.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci Madame JUNGST. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Monsieur Bailly.

M Bailly, Conseiller : Et bien, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins, mes chers collègues, je débiterai mon intervention par 3 constatations :

- 1 la subvention communale dans le budget de CPAS respecte le plan de gestion
- 2 la ville pour compenser le déficit de la MRS d'Havré n'intervient que pour 50% en accordant 236 524 euros
- 3 l'équilibre budgétaire est atteint après un prélèvement sur le fond de réserve de 950 mille euros et ce fond est encore de 6 088 000 euros soit 245 millions d'anciens francs belges.

Quand nous parcourons le budget du CPAS, nous nous rendons compte qu'une diversité de services a été mise en place pour répondre aux besoins des citoyens : repas chaud, aide ménagères, aide familiale, titre service, brico dépannage, petit travaux de jardinage, soin à domicile, transport déplacement-course, abri de nuit, et la liste est loin d'être exhaustive.

Comment les citoyens jeunes ou âgés, les personnes fragilisées par les vicissitudes de la vie vont-elles s'y retrouver pour obtenir le service qui pourrait leur être rendu ?

Il nous semble utile d'organiser une communication inter active via un site Web actualisé, via le bulletin communal ou tout autre support. Il faut que nos services soient mieux identifiés par la population. Dans la note d'orientation politique au chapitre hébergement des personnes âgées on ne fait pas apparaître clairement le taux des occupations des maisons de repos, mais en y regardant mieux on se rend compte que le taux d'occupation de la MRS d'Havré est de 10% inférieur à celui de la BNB, alors simplement savoir pourquoi ?

Le déficit 2006 du budget est de 950 237 euros l'intégration de la MRS d'Havré y est pour une part importante, le déficit de cette institution est de l'ordre de 510 000 euros déjà heureusement bien moindre que ce qui avait été estimé lors de la reprise. On prévoyez un déficit récurrent jusqu'en 2010 de 650 milles euros par an. Néanmoins, la ville ne devrait-elle pas compenser ce déficit à 100%, déficit faut-il le rappeler pour lequel le CPAS n'est pour rien. Il a hérité d'un canard boiteux pour permettre au CHU Ambroise Paré d'équilibrer ses finances ? Est-ce sérieux de noyer ainsi le déficit d'une institution dont la gestion n'était peut être pas exemplaire dans le déficit du CPAS déjà

tenu à faire un maximum d'efforts pour respecter le plan de gestion 2002. En outre le CPAS met gratuitement à la disposition de la ville des articles 60, le CPAS cède aussi 179 points APE

Nous comprenons qu'au niveau communal, qu'au niveau global de la ville cela revient au même que les dépenses soient à la charge de la ville, du CPAS, ou de l'intercommunale Ambroise Paré. Néanmoins par ce croisement des opérations ces imbrications entre institutions publiques, le citoyen voit difficilement ce qui coûte réellement. Quand on se déclare attentif au citoyen, il importe de leur permettre pour une plus grande clarté de se faire une idée personnelle de la gestion publique.

La gestion du personnel pose encore des problèmes en dépit de l'accent mis sur une politique de gestion des ressources humaine. Il ne faut pas en rester au stade de l'illusion des mots, la gestion des ressources humaines c'est bien différent de la gestion humaine des ressources

Vous exigez du personnel : polyvalence, mobilité, flexibilité, disponibilité ; nous comprenons ce souci d'une plus grande performance mais cette dynamique doit être équilibrée.

Il faut penser à la formation, se soucier de la motivation, respecter les engagements pris. Nous constatons que la formation du personnel est relativement faible. Globalement dans le budget 45 mille euros pour 886 mille agents. 5 agents bénéficient d'initiatives en matière de formation, aucune donnée statistique sur le temps consacré le plan de formation à prévoir par agent à la fois en complément de leur évaluation mais aussi pour les faire progresser et valoriser dans leur compétence. Nous constatons un taux d'absentéisme relativement élevé, 12 % d'absentéismes. Cela ne traduit-il pas un malaise, c'est souvent un indicateur de manque de motivation. Nous avons entendu, et nous entendons le mécontentement du personnel contractuel par rapport au manque à gagner qui subsiste alors que la plupart des autres communes wallonnes accordent la RGB totale au personnel statutaire et les échelles de recrutement à l'agent contractuel. Comment pouvez-vous justifier cette différence sur le plan des rémunérations pour des fonctions équivalentes ? C'est en totale contradiction avec les principes de base de la GRH que vous prétendez vouloir développer en 2006, mais quand il s'agit d'être concret une seule phrase relativement vague évoque l'application de la RGB au personnel contractuel. 25 % seulement soit 249 mille euros c'est-à-dire 10 millions de francs belges alors que le fond de réserve est 245,6 millions de francs belges. La majorité du personnel sont des contractuels, 407 contractuels soit 45,9 % plus 248

articles 60 27,9% soit 73 ,8% au total.

Deux questions importante encore l la politique des habitations sociales face à la détérioration importante du parc de logement sociaux où va-t-on loger ces habitants ?

Quelle pourrait être la contribution du CPAS ? Quelles sont les mesures prises à notre niveau pour gérer cette pénurie de logements sociaux.

Deuxièmement comment évaluer la politique de réinsertion professionnelle actuelle ? Il

ne suffit pas d'atteindre pendant un exercice l'objectif, d'occuper 250 travailleurs

article 60, il faut aussi évaluer si par la suite ces personnes se sont réellement

réintégrées dans le marché de l'emploi plus stable, plus solide qu'un contrat article 60.

Où en est l'évaluation sérieuse selon les profils, selon l'age, selon la formation, quel est le taux de réussite total ou partiel MERCI de m'avoir écouté.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci Monsieur Bailly. Est-ce qu'il y a encore des intervenants ? Madame BROHEE.

Mme BROHEE, Conseillère : Chers collègues, messieurs les membres du Collège des Bourgmestre et échevins mon intervention portera sur l'aspect mobilité qui est repris dans la note aux pages 29 et 30 de la note de politique générale 2006. Il est à regretter que la structure de ces 2 pages manque de rigueur tout du moins dans le plan stationnement qui reprend 2 rubriques : horodateurs et semaine de la mobilité La semaine de la mobilité n'est pas dédiée uniquement à la problématique du stationnement, de même la rubrique semaine de la mobilité reprend ce qui a été fait en 2005, le plan de déplacement d'entreprise de l'administration communale et le plan global de l'éducation au vélo des enfants . Plan pour lequel, je tiens à saluer la démarche volontariste de l'échevinat de la mobilité et de l'échevinat de l'enseignement mais je suppose que la mise en œuvre du plan de déplacement d'entreprise sera continue et pas seulement opérationnelle durant la semaine de la mobilité , idem pour les autres points qui sont repris dans cette catégorie car effectivement la mobilité est une affaire de tous les jours et la semaine de la mobilité doit rester un moment privilégié pour mettre en évidence des réalisations continues et en impulser des nouvelles. Pour améliorer la mobilité de façon durable, je vais me permettre de faire quelques propositions qui donneraient un peu plus d'ampleur à cet aspect de la politique général en 2006 et qui ne sont pas forcément coûteuses

Première proposition : le contrat de gestion 2006 confie au TEC la mission de manager de mobilité, avec comme action de base la concertation des acteurs de la mobilité durable et l'information des citoyens. On parle enfin en terme de mobilité globale via la

création d'une maison de la mobilité, sachant que d'une part le TEC disposera de peu, voire pas de moyens supplémentaires à consacrer à cette mission et que d'autre part un plan déplacement d'entreprise est à l'étude au sein de la ville, une concertation, notamment avec le TEC, permettrait d'actualiser les moyens pour des actions communes telles que l'information des agents communaux, la pérennisation et l'amélioration des parkings de persuasion, enfin toutes actions qui d'une part pourraient être applicables dans le cadre du plan déplacement d'entreprise et d'autre part seraient utilisables par tous les montois.

En parlant des parkings de persuasion, je me permets de parler du parking de l'avenue Saint Fiacre qui est souvent décrié comme quoi il n'y a pas suffisamment d'utilisateurs. Pour qu'un parking de persuasion soient persuasif il faut que l'utilisateur potentiel, c'est-à-dire le prospect soit persuadé qu'il peut être gagnant en temps, en coût et en qualité de vie et actuellement cet utilisateur potentiel ne l'est pas et à juste titre. Pour que ce parking puisse devenir vraiment persuasif 2 mesures sont envisageables à court terme et sans être forcément très onéreuses : notamment la création d'une bande bus à l'avenue Reine Astrid. « le MET » dispose des plans qui sont finalisés, qui reprennent cet aménagement et qui ne coûterait rien à la ville puisque nous sommes ici sur des voiries régionales.

Deuxième mesure le déplacement du parking plus en amont (vers les FUCAM) cela donnerait au parking un rayonnement plus grand (Chaussée de Binche, Chaussée de Beaumont et chaussée du Roeulx) et cela faciliterait le retour des utilisateurs vers ces mêmes chaussées et donc vers la périphérie.

Autre proposition qui est vraiment extraite du constat fait dans la note de politique générale, lors de la semaine de la mobilité 2005, il était mentionné dans cette note de politique générale qu'un parcours du combattant a été sans mauvais jeu de mot, a été mis sur pied, il s'agissait de sensibiliser le public en lui proposant un itinéraire de la gare aux bâtiments communaux, ancien bâtiment Electrabel, itinéraire à effectuer soit en chaise, soit en tant que non voyant. L'idée est excellente, vraiment dans le fond, mais proposer cette activité grand public en semaine n'a pas vraiment attiré les foules. Le renouvellement de cette action le WE permettrait d'atteindre l'objectif. Evidemment cette action doit être couplée à une bonne information du citoyen via le site de la ville, publication dans les journaux toutes boîtes, spot TV, et tout moyen de communications usuel.

Dernière proposition, la note de politique générale prévoit une présentation au groupe

de travail avant fin 2005 en ce qui concerne le plan de déplacement d'Hyon, il reste donc à Monsieur SAKAS moins de 2 semaines pour organiser cette séance d'information. Je tiens à signaler qu'en amont du groupe de travail, les Hyonnais se sont fortement investis dans ce dossier. Des citoyens ont remis des propositions concrètes reprenant des schémas, des plans, des photos, et même des tableaux reprenant des phasages de feux, c'est dire que la motivation est présente dans un esprit constructif il serait donc temps aussi de donner en retour, les décisions qui seront prises à tous les citoyens.

Merci de votre attention.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci Madame. Monsieur MERCIER.

M. MERCIER, Conseiller : Je ne parlerai pas évidemment au nom d'un groupe, puisque mon groupe n'est pas tellement important mais je n'ai pas non plus de grande stratégie à émettre aujourd'hui il faut se rendre compte d'une chose c'est qu'une personne handicapée visuelle comme moi, pour lire des pavés comme on doit lire au niveau du budget c'est pas toujours facile. Isabelle me lit un certain nombre de choses, en commission ou en réunion, on me lit d'autre chose et j'établis des priorités; alors c'est à ce niveau-là que à la fois j'établis ces priorités mais aussi j'écoute tout ce qui se passe autour de moi. Et aujourd'hui, encore à l'occasion de ce conseil communal j'ai beaucoup appris. J'ai beaucoup appris grâce à toutes les discussions qui viennent de toutes parts.

Et c'est grâce à ces discussions si finalement je me fait mon idée sur les choses et c'est fonction de ça que tout à l'heure j'émettrai un vote un peu à l'image de tout un chacun; on vient d'évoquer maintenant la semaine, le fameux parcours du combattant en disant qu'il aurait du se dérouler en WE, ce qui aurait peut-être été mieux, peut-être bien.

C'est évidemment plus important quand on le fait à l'occasion d'un WE mais je tiens quand même à rappeler qu'indépendamment de ce parcours du combattant organisé par la ville de Mons, La ville de Mons a quand même chapeauté une grosse organisation : le fameux handicap festival qui a eu lieu dans la grande salle des Grands Prés et à cette occasion on a eu pas mal de personnes politiques de tous bords qui sont venues et qui ont assisté un petit peu à tout ce qui se faisait au niveau des personnes handicapées. Je ne continuerai pas aujourd'hui encore mon laïus à propos des personnes handicapées parce que on pourrait peut-être me targuer d'être un petit peu obsessionnel à ce niveau-là, ma vision est quand même un peu plus large et je participe à d'autres commissions

qui n'ont rien à voir avec les personnes handicapées et c'est toujours en mon âme et conscience que je donne mon avis et c'est en mon âme et conscience aujourd'hui que je voterai aussi tout à l'heure.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff : Je vous remercie Monsieur MERCIER.

Est-ce qu'il y a encore des interventions ?

Plus d'intervention ? Alors je vais passer d'abord la parole à notre échevin des finances M MILLER pour les réponses directement liées au budget.

M MILLER, Echevin : Merci Monsieur le Bourgmestre, merci chers collègues pour la qualité des différentes interventions, je répondrai à M Hamaide que je suis moi-même dans l'opposition dans d'autres assemblées tout aussi honorables que celle-ci et que j'ai un profond respect pour l'opposition donc comme mes collègues nous avons écouté tout ce qui a été dit, je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponses à ce qui m'a été directement adressé. Tout d'abord, je remercie le chef de groupe du PS, Monsieur BIEFNOT pour son appréciation très positive à propos des différentes politiques menées, en ce compris celle au niveau du budget et des finances dont j'ai la responsabilité. J'avais moi-même lors de mon exposé initial remercié l'ensemble de nos collègues qui ont des responsabilités, je les avais remercié pour leur travail en disant à quel point sans eux, sans ce travail il eut été impossible de présenter ce budget en équilibre ? Donc je réitère mes remerciements.

A Bernard BEUGNIES je saluerai l'ensemble de ses propos, la passion budgétaire et communale qui l'anime a permis d'apporter sur ce budget, sur cette opération budgétaire 2006 des éclairages qui sont parfois un peu inattendus mais en tout cas qui à chaque fois ont permis de mettre en évidence des aspects réels de la proposition budgétaire qui est faite, je salue l'ensemble de ces remarques elles sont très pertinentes, je vais juste pointer un ou 2 éléments tout d'abord une précision parce qu'elle a son importance, il ne s'agit pas d'une remarque anodine, vous avez dit M BEUGNIES, chef de groupe, que l'aide Tonus s'arrêtait en 2007. Ce n'est pas tout à fait exact étant donné que dans la déclaration de politique régionale du gouvernement wallon je vous lis un extrait mais qui a des implications importantes pour notre ville donc ce n'est pas simplement le plaisir de corriger une date. Il est indiqué « maintenir jusqu'en 2006 l'équivalent de l'intervention financière 2004 en adaptant le cas échéant l'intervention régionale à la réalité de la politique fiscale de la commune ainsi que ses ressources propres » et il est ajouté un point : « réduire de manière linéaire l'aide pour l'annuler en 2010 ». Donc, nous pouvons considérer que l'aide Tonus va vraisemblablement se

poursuivre jusque 2009, c'est un extrait de la déclaration de politique régionale du gouvernement wallon. Alors un autre point qui appelle une réponse de ma part dans votre exposé, vous avez salué la dette éternelle que nous avons vis-à-vis de Charles Michel, bon ce sont vos propos, mais je me plais à souligner que la décision de mettre en œuvre le plan Tonus a été prise au sein d'un gouvernement arc-en-ciel, tripartite et dont 3 familles sont représentées dans cette même assemblée, donc cela méritait d'être souligné. Alors, votre proposition concernant le dragon et la mise en valeur de ce combat, il ne m'appartient pas de la juger, mais il est vrai que des ateliers ont été organisés, où l'on a débattu de cela et vous aviez fait cette proposition qui a été remarquée comme étant une des seules propositions qui a été formulée dans ce cas, voilà pour Monsieur Biefnot et Monsieur Beugnies.

Alors, par rapport maintenant à Messieurs Viseur et Hamaide. Tout d'abord par rapport à M Hamaide, il est vrai qu'il y a une opération de retrait de l'enseignement, un transfert d'une partie de notre enseignement à l'enseignement provincial, cela a des conséquences au niveau de notre budget à travers différents postes: en frais de paiement des professeurs, chauffage, etc.. Vous avez raison, vous indiquez de 15 millions d'euros mais vous disiez très bien M Hamaide que vous n'aviez retrouvé que 10 à 11 millions d'euros cela est dû au fait que l'opération débute en avril et donc il y a encore une part, mais vous avez raison de souligner l'importance de cette opération réalisée par Catherine Houdart. Vous avez souligné, effectivement ce qui a été fait en matière de maintien du personnel et du maintien des coûts du personnel, vous avez souligné une augmentation des dépenses de fonctionnement et cela m'amène à prendre une autre part de votre question : oui, il y a une augmentation en matière de frais de fonctionnement, mais je l'ai dit dans mon exposé introductif, nous avons en 2002 négocié un plan de gestion, un plan Tonus qui doit chaque année être réactualisé, la note du réviseur d'entreprise se fonde toujours sur les éléments de départ, la situation initiale, mais je l'ai dit en cours de mandature, nous avons fait face à des dépenses importantes, nous avons fait face à des besoins importants pour nos concitoyens et tout cela ce retrouve dans la réactualisation de notre plan Tonus et donc à travers les opérations Tonus qui ont été réalisées jusqu'à présent nous avons reçu une aide, nous nous sommes engagés à faire attention à certaines dépenses et à les amoindrir et c'est ce qui est fait à travers ce budget puisque vous avez soulevé vous-même la remarque faite par Monsieur Joiris dans ses conclusions. Moi, effectivement, j'avais repris une partie des conclusions soulignant la maîtrise des frais de personnels, le comblement avec l'aide de la région du

déficit hospitalier et des anciens plans de pensions , la constitution de provisions , l'assainissement des créances irrécouvrables, tous éléments positifs ; Vous avez évidemment glissé au paragraphe suivant en insistant sur « le déficit ne pourra être compensé que par des réformes structurelles » et il faut ajouter soit au niveau du Fonds des communes soit la réforme de certains services. Alors nous avons déjà entrepris des réformes d'ordre structurel, le fait d'arriver à contenir les dépenses de personnel c'est une action de type structurel qui donne des apports positifs et nous ne devons pas ignorer le fait que si une fin est apportée à l'opération plan Tonus en 2009, il y a aussi un débat sur la modification des critères des répartitions au niveau des Fonds des communes, mais là ça se situe au niveau du gouvernement wallon. La ville de Mons, comme d'autres villes en Wallonie, comme d'autres communes wallonne sera tributaire des décisions qui seront prises à ce niveau. Alors, vous avez posé une question, vous aviez soulevé également la préoccupation relative à l'absentéisme, alors le mot absentéisme n'est pas un beau mot, il laisse croire que les gens viennent quand ils veulent et quand ils n'ont pas envie de venir, ils ne viennent pas. Non, c'est évidemment des droits , le droit de quelques jours de maladie, etc., ce sont des droits statutaires auxquels il faut faire face et là, Monsieur Beugnies dans son exposé a déjà répondu en partie puisqu'il a abordé cette problématique là aussi et la je me réfère à la note du réviseur d'entreprise au moment où on a négocié le plan Tonus c'est lui-même qui attire notre attention là-dessus; il dit : il nous paraît fondamental d'attirer l'attention sur le coût d'une dette latente représentée par la récupération de congés de maladie en fonction des prestations passées, nous avons donc demandé au service du personnel le total des journées de maladies potentiel à récupérer dans le futur , ce nombre s'élève à 233 676 jours et donc c'est pour faire face à cette dette cachée qu'au niveau de notre Collège, nous avons mis en place un système de provisionnement pour pouvoir y répondre. Alors sur la difficulté de comparer ce qui se fait aujourd'hui et ce qui s'est fait avant c'est vrai que nous sommes passés à l'euro, mais là 1 euros égale à peu près 40 francs belges et donc , voilà c'est pas trop difficile. Par rapport à Monsieur VISEUR, je le remercie d'avoir souligné le début d'une gestion dynamique de la dette, c'est vrai que nous avons pris des mesures en la matière et qu'elles se traduisent par des retombées positives pour les finances de la ville. Au passage je remercie d'ailleurs Monsieur le Receveur.

Mais vous avez posé une question en matière (je vais rester dans le domaine des finances puis je passerai à l'emploi).

Vous avez posé une question concernant l'optimisation des placement éthiques, il est vrai que plusieurs familles politiques présentes autour de cette table se sont prononcées en faveur des placements d'ordre éthique , je signale que c'est très très bien organisé et donc qu'il y a vraiment des sociétés de placement dans ce type de domaine qui font ça remarquablement bien et donc nous avons étudié la possibilité d'avancer en la matière mais il y a un élément auquel, moi, je suis particulièrement attaché , tout en étant attaché à ce qui relève de l'éthique mais je suis aussi attaché à ce que notre politique de placement se traduise par des avancées en termes budgétaires financiers pour notre ville et donc ce que nous voyons avec Monsieur le Receveur pour l'instant c'est d'essayer peut-être d'avancer dans le domaine des placements éthiques pour répondre à des préoccupations tout à fait légitimes, mais en étant aussi à même de garantir un rendement, ce qui, je crois, est de l'ordre du possible. Alors , vous avez posé une question par rapport au marquoir , vous disiez que vous n'aviez pas retrouvé dans le budget, il se trouve dans le document budget de l'exercice 2006 dans les annexes à la page 48 Vous retrouverez RAEC Mons construction tribune latérale , RAEC Mons tribune , installation tableau marquoir .

Par rapport à la piscine ,le dossier avance très bien sous la houlette de notre nouveau collègue au Collège, pourquoi ne retrouvez-vous pas la trace dans ce budget-ci, tout simplement parce que nous l'introduisons au moment où le montage financier sera complété et donc nous verrons, donc il y aura une prise en charge évidemment par la ville et notamment pour les frais de tous ceux qui ont travaillé, les honoraires pardon, de ceux qui ont réalisé les projets mais cela se fera au moment où l'ensemble de l'opération sera montée. Oui, vous avez également insisté sur la nécessité d'une comptabilité analytique et bien de même que vous aviez souligné que vous aviez reçu à force de persévérance , une note de politique générale, nous allons essayer d'aller dans le sens de votre souhait parce que ça aidera ainsi tout le monde mais je rappelle que tout ce qui a été décidé, tout ce qui a été étudié est chaque fois passé au niveau de notre Conseil communal et qu'il est possible de porter un avis sur l'ensemble de ceci, donc par rapport à cela, voilà j'espère que je n'ai pas oublié d'éléments, oui vous avez cité également la téléphonie mobile à un moment donné c'est vrai que nous avançons dans ce dossier extrêmement complexe mais sous la direction de Richard BIEFNOT, là aussi des décisions vont être prises.

Un dernier point : vous avez parlé de l'emploi sur la Ville de Mons. Evidemment, je ne vais pas nier le fait que le point noir ce sont les statistiques en matière de chômage et

d'absence d'emploi. Je dirai que toute la politique du Collège vise à y répondre et ce n'est pas bien entendu le montant affecté au financement de certaines formations qui va être la réponse à la problématique du chômage. La réponse doit être globale, ça ne m'appartient plus d'en parler maintenant mais je suppose que le Bourgmestre le fera, c'est le résultat, c'est l'objectif de la politique d'ensemble menée par le Collège. Cela étant, nous travaillons déjà au niveau des ALE et notamment nous sommes occupés de travailler à un accord avec le CPAS concernant les travaux de jardinage, etc...., donc nous essayons de rencontrer aussi cette difficulté.

Je pense n'avoir rien omis de ce qui m'avait été posé comme question.

Merci Monsieur le Bourgmestre.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci. Je vais passer la parole à Monsieur Barvais pour répondre aux intervenants qui ont posé des questions sur le budget du CPAS.

M BARVAIS, Président du CPAS : Oui, merci Monsieur le Bourgmestre.

Je vais essayer de suivre l'ordre chronologique.

Il y a d'une part, Monsieur Hamaide, qui au départ a parlé de la fracture numérique.

Je veux le rassurer au sujet de la facture numérique puisque nous avons un programme de formation au niveau du CPAS notamment en collaboration avec le Mundanéum et avec l'ASBL Droits et Devoirs qui s'appelle le PMTIC c'est-à-dire le Plan Mobilisateur pour les Technique de l'Informatique et de la Communication où nous avons des formations de 3 niveaux et plusieurs centaines de personnes sont passées par ces structures de formation.

Donc, effectivement la facture numérique est une des pistes que nous suivons pour essayer d'en atténuer les conséquences.

Monsieur BEUGNIES est intervenu notamment au niveau du logement et de la problématique de l'acquisition. Donc effectivement, nous avons lancé une politique d'acquisition des maisons ouvrières puisqu'il y en avait 98 ou 99. Nous en avons vendu actuellement seulement 5.

Pourquoi ?

Parce que d'une part, les loyers que nous proposons sont des loyers qui sont peu élevés. D'autre part, la population qui se trouve dans des maisons s'y trouve depuis très longtemps, ce sont des personnes âgées, pensionnées et d'autre part, ils ont des faibles revenus ce qui fait que l'acquisition n'est pas facile et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé cette année de permettre aux parents de nos locataires de se porter acquéreurs à partir du moment où ils garantissaient la persistance de leurs parents dans

les maisons.

Donc, on espère par cette forme-là, permettre une ouverture.

Alors, il est évident que nous avons des projets au niveau logement puisque nous avons notamment 16 maisons qui vont avoir une amélioration de leur condition puisque nous allons aménager les greniers pour en faire des maisons 3 chambres et d'autre part, nous avons deux projets qui sont en cours pour la construction de nouveaux logements sur Mons et en périphérie de Mons.

Alors, au niveau de Madame JUNGST, qui joue évidemment le rôle de l'opposition, même s'il y a des moments où je vous rejoins dans votre opposition, puisque c'est une formulation différente de tout ce que je venais de dire, il y a d'autres moments où je ne peux plus être d'accord : vous parlez du revenu d'intégration et vous déplorez le fait qu'il y ait encore 30 % de la population entre 18 et 24 ans. Effectivement, je vous ai montré qu'il y avait des chiffres qui prouvaient que nous avions une action positive et que ce pourcentage diminuait, je n'ai jamais dit qu'on était content et qu'il ne fallait pas continuer le boulot, il est évident que c'est la population cible et plus vite nous parviendrons à la résoudre, mieux c'est.

Maintenant, il faut savoir aussi que dans cette population des 18 – 24 ans, plus du tiers de la population sont des cas relevant de la pathologie psychiatrique, ce qui veut dire que l'insertion a évidemment un chemin très long et très difficile pour plus du tiers de cette population.

Alors quand vous dites que le taux de RIS ne veut pas dire que tout va bien, je l'avais dit puisque la précarisation augmente forcément.

Je vous ai montré deux tableaux qui montraient que le nombre de dossiers augmentait tant en médiation gestion dettes qu'en aide en espèce sous toutes ses formes au niveau du CPAS donc c'est la manière de dire à peu près la même chose au sujet de la population.

Par contre, au niveau de l'accueil, quand vous parlez de l'accueil difficile, on a certainement eu une priorité au niveau de l'accueil puisqu'on a permis au personnel d'avoir des formations au sujet de la gestion du stress.

Nous sommes en train de concrétiser la réalisation d'une toute nouvelle infrastructure qui devrait – je l'espère – puisque nous n'attendons plus que la signature du ministre pour pouvoir commencer bientôt les travaux de l'amélioration de l'accueil puisque la chapelle qui se trouve sur notre site va être dédiée à l'accueil général du CPAS.

Nous avons créé des groupes de parole, les premiers se sont réunis non pas sur Mons

Centre mais dans le cadre du budget participatif sur Jemappes.

Le but de ces groupes de parole est justement de voir de quelle manière nous répondons à l'attente des gens et dans ce premier groupe de parole justement l'accueil était l'une des qualités qui reconnaissait au niveau de ce secteur.

J'ai dit ce qu'on faisait au niveau infrastructure, on fait des efforts aussi au niveau organisation puisque nous avons créé depuis cette année un accueil d'urgence de jour c'est-à-dire qu'il a deux assistantes sociales qui sont vraiment dédiées à cette gestion de l'accueil de jour et qui permet justement de décharger tout ce stress qui se gère dans notre salle d'attente qui, il faut le reconnaître à l'heure actuelle est encore exiguë et nous sommes pour cela dans des travaux actuels et des projets de travaux encore plus efficaces à partir de la fin de cette année et le début de l'année prochaine.

Alors vous dites que les règles sont difficiles, que nous en imposons, forcément puisque le CPAS applique la loi, il est là pour ça, donc forcément il y a des contraintes et ce n'est pas toujours facile de devoir dire non dans des situations qui sont des situations évidemment financièrement émotionnellement importantes mais nous devons appliquer la loi et ce n'est pas une caricature que de dire que nous sommes donc à certains moments des juristes de terrain et ce n'est pas toujours facile de faire passer ce message. Maintenant tout cela va encore s'accroître puisque vous savez qu'à partir du 1^{er} janvier nous serons branchés directement sur la banque carrefour de la sécurité sociale, cela veut dire qu'au niveau contrôle, celui-ci sera encore plus étroit et plus proactif.

Une chose que je ne peux pas du tout accepter c'est la présentation caricaturale de l'article 60, excusez-moi mais vous avez dû avoir une information on ne peut plus je dirai tronquée par une vision en entonnoir inversé parce que l'intégration des articles 60 dans nos services est certainement une des missions que nous essayons de mener à bien. Il est évident que ces gens-là ne sont pas là pour des longues périodes, c'est tenu en compte.

Je vous rappelle quand même que par trimestre, ils ont 3 semaines de formation reconnue et facultative parce que effectivement il faut que la personne l'accepte, mais une formation qui a trait à leur devenir quand ils sortent de notre stage travailleur.

Alors, vous parlez du malaise, malaise au sein du personnel en citant le taux d'absentéisme.

Il faut reconnaître que le taux d'absentéisme est de 12 % pour l'ensemble des travailleurs mais également y compris la population des stagiaires travailleurs où l'absentéisme est effectivement plus lourd notamment en début de contrat parce que ces

personnes doivent retrouver un certain rythme de travail et effectivement les contraintes au départ sont parfois difficiles à assumer et nous avons au niveau des articles 60 par moment des absentéismes plus importants.

C'est une des problématiques de l'insertion socio-professionnelle il faut pouvoir le gérer, il faut parfois les reprendre en interne chez nous, il faut parfois les changer de stage, cela fait partie de notre métier.

Mais dans cette catégorie-là, l'absentéisme n'est pas un échec permanent et c'est parfois une phase transitoire d'insertion également.

Alors, Monsieur Bailly, vous parlez du fonds de réserve, mais est-ce qu'on pourrait utiliser le fonds de réserve de manière plus rapide cette année, oui, mais je vous rappelle que le fonds de réserve, il est constitué aussi pour respecter le plan de gestion et que le plan de gestion doit mener jusque 2009. Alors, pour arriver à 2009, effectivement on ne peut pas encore raser gratis.

Alors quand vous dites que le CPAS est quelque chose de complexe et qu'il y a de multiples services, c'est vrai et que l'on a du mal de s'orienter.

C'est pour ça, que nous avons des articles qui paraissent régulièrement dans Mons Magazine, que nous avons organisé une journée portes ouvertes, que nous essayons de communiquer au maximum au niveau de la presse. Il y a certainement encore des choses à faire et il est évident que le site intranet et le site internet que nous devons créer seront des outils qui permettront d'être plus présents et d'être mieux compris.

Je vous rappelle aussi que la mission de base du CPAS c'est le travail de nos assistantes sociales et que c'est elles qui sont en principe au courant de l'ensemble des différentes facettes et que c'est généralement par elles, qu'elles soient de Mons Centre ou des différents secteurs, que les personnes qui ont besoin d'une aide ou d'une action peuvent s'adresser.

Alors Monsieur Bailly vous êtes aussi intervenu au niveau des maisons de repos et de soins, alors les chiffres qui sont dans la note de politique montrent qu'on est à plus de 99 % de taux d'occupation au niveau de nos MR et 96 % au niveau des MRS, les MRS ayant effectivement un taux de rotation beaucoup plus rapide. Ce n'est pas facile d'être à 100 % et les normes de la Région Wallonne c'est 95 à 96 %. Je ne crois pas qu'il faut opposer non plus la gestion qui avait lieu au niveau de l'intercommunale, la gestion qui a lieu au niveau du CPAS, la gestion future.

C'est une gestion qui est dans le giron du secteur public et si nous parvenons à réaliser une gestion opérationnelle c'est notamment parce que nous continuons à collaborer avec

l'intercommunale Ambroise Paré qui a toujours un service au sein de l'intercommunale et que la collaboration que ce soit au niveau de la fourniture des médicaments, que ce soit au niveau de la fourniture des repas, et ce que ce soit dans toute la problématique des transferts de dossiers, de contrainte et de charge que nous avons parce que reprendre une institution comme ça où il y a plus de 100 personnes qui travaillent, 144 lits + l'étage et les MRS, ça ne se fait pas du jour au lendemain, je dois dire qu'on a une collaboration depuis maintenant presque 1 an avec l'intercommunale et que c'est cette gestion commune qui fait que l'on parvient à dégager des pistes de solutions porteuses. Alors, la GRH, c'est certainement le domaine où nous voulons investir le plus et où nous voulons absolument être performants au niveau des emplois, des compétences et de la formation idéale pour que la personne puisse évoluer à la fois dans le giron du CPAS mais dans le secteur public et donc quand je dis évoluer ce n'est pas uniquement chez nous mais c'est éventuellement au niveau de la Ville mais cela veut dire aussi que nous voulons du personnel efficace et que nous voulons un service public efficace donc du personnel efficace !

Et que si le personnel ne l'est pas, il faut en tenir compte, proposer des formations, proposer des changements de service et parfois proposer de les remplacer par d'autres, et cela fait partie d'une gestion dynamique et cela ne changera pas que du contraire. Au moins, ça a le mérite d'être clair.

Alors, vous avez noté la RGB à 25 %. Effectivement, dans notre budget, nous avons prévu la RGB à 25 %. Pourquoi ? Parce que nous avons élaboré notre budget un mois avant celui de la Ville et à ce moment-là, les discussions n'étaient pas finalisées, mais il est bien évident que mutatis mutandis, tout ce qui est applicable à la Ville l'est au CPAS, ce qui veut dire que la RGB sera appliquée à raison de 30 % la première année à l'ensemble des contractuels du CPAS.

Pour ce qui est de l'intégration à long terme des articles 60, qu'en est-il de leur taux d'employabilité à long terme ? Je sais bien que le CPAS doit tout faire, mais il y a le FOREM aussi et je crois que l'on a un service commun que c'est là que nous passons le relais et que s'il y a un service qui doit faire une étude de l'employabilité à post-6 mois des personnes qui ont quitté le contrat d'intégration pour être au boulot, je crois que c'est le boulot du FOREM.

Nous voulons bien participer avec lui sur un projet mais ce n'est pas au niveau du CPAS que l'on va lancer en tout cas cette étude, je crois que les résultats de pro action nous suffisent pour nous dire que nous sommes dans la bonne voie. Voilà les précisions

que je voulais apporter mais je suis tout disposé à en débattre dans une deuxième phase.
Merci.

M CARPENTIER, Bourgmestre ff : Merci Monsieur le Président.

Je vais passer maintenant la parole à notre Bourgmestre en titre.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, vraiment brièvement, peut-être quelques compléments non pas d'informations mais quelques commentaires au sujet du budget.

C'est clair, comme les uns et les autres l'ont indiqué, c'est un budget important parce qu'il permet de mesurer le chemin parcouru.

Reconnaissons que les efforts ont été considérables depuis le début pour le CPAS et grâce à la bonne gestion reconnue du CPAS, nous avons pu maintenir les dotations telles que prévues initialement par notre plan de redressement.

Pour ce qui concerne la Police et les pompiers en matière de sécurité, nous avons également préservé un budget significatif qui est légèrement en hausse quand on additionne les deux au fil du temps.

Pour ce qui concerne la Propreté qui est aussi un élément essentiel pour nos concitoyens, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'effort est considérable même s'il reste toujours des difficultés, difficultés essentiellement dues à un nombre limité même très limité de personnes qui n'ont le respect de rien et certainement pas le respect du bien public et nous devons continuer à y travailler mais les efforts ont été considérables et demeurent considérables.

En matière scolaire, vous avez vu les mesures qui ont été prises et qui sont de l'intérêt de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement de promotion sociale et pour ce qui concerne l'enseignement primaire communal, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il est consolidé, il est reconnu de qualité et pour nous c'est quelque chose de réconfortant et enfin, sans être trop long en matière d'embellissement du cadre de vie, non seulement il y a des efforts que personne ne peut nier au Centre Ville et je rappelle que le Centre Ville n'est pas le lieu des Montois du Centre Ville mais bien le lieu de tous les citoyens, de tous les citoyens qui résident dans les 19 communes de Mons et d'ailleurs de tous les citoyens bien au-delà des limites de la Ville mais les efforts, disais-je n'ont pas été seulement accomplis au Centre Ville mais dans toute une série de communes, je ne prendrai que l'exemple de Jemappes.

Il est indéniable que jamais depuis que Jemappes a fusionné avec Mons, un effort aussi significatif n'a été accompli mais on n'a pas limité non plus à Jemappes, il suffit de regarder les investissements qu'on a pu réaliser dans les différentes communes.

Tout ceci pour vous dire que bien entendu, dans le domaine de la gestion d'une commune et singulièrement dans le domaine d'un budget, rien n'est parfait.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a eu un effort constant, un effort de rigueur même si çà et là comme dans tout groupe humain, peut-être telle ou telle décision aurait dû être prise d'une autre manière ou autrement mais globalement le moins que l'on puisse dire c'est que nous avons réalisé des actions pertinentes et percutantes.

Alors je voudrais juste ajouter trois éléments.

Le premier, c'est sur le stationnement, je pense que c'est Monsieur Jacques HAMAIDE qui l'a indiqué et il a raison. Ca reste une difficulté. On est toujours à la recherche d'un promoteur privé qui viendrait s'installer, et je pense que la rue des Trois Boudins reste la rue où il faudrait un parking additionnel qui desservirait d'ailleurs tout ce quartier avec le nouveau Théâtre qui serait très proche du Centre Ville. On est toujours en discussion.

Par ailleurs, pour répondre à Monsieur le Conseiller VISEUR, pour ce qui concerne la SEGE sans entrer dans le détail vous aurez constaté que la Ville à l'Assemblée Générale ad hoc s'est abstenue.

La Ville de Mons s'est abstenue, et donc n'a pas approuvé en tant que tel le projet, simplement parce que la Ville de Mons veut encore se donner le temps, le temps d'un dialogue entre les intercommunales mixtes hennuyères et les autres intercommunales qui existent dans le reste de la Wallonie dans ce secteur et il y a aussi au sein du Gouvernement des projets du Ministre de l'Energie et qu'il serait bon de continuer le dialogue et voir s'il n'est pas possible de trouver un consensus global. Et donc, à cet égard, force est de constater qu'une fois encore la prudence a prévalu et que la Ville a eu une attitude qui est une attitude de raison.

Et enfin, bien entendu, Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre. J'ai compris et je remercie d'ailleurs Monsieur le Conseiller VISEUR de ne pas avoir fait un équivalent logement social de l'installation des terrasses sur la Grand Place puisque j'avais cru comprendre que dans un dialogue permanent il y avait un nouvel étalon de références et au demeurant une question très importante mais il faut aussi que tout puisse se gérer et pour la Grand Place, les investissements sont de l'ordre de 340.000 euros et reconnaissons que progressivement avec l'ensemble des travaux, avec l'aide de l'Union Européenne, avec ses stratégies de nouvelles terrasses et bien on est en train de parachever l'embellissement de la place qui est déjà une très belle place mais elle deviendra une des plus belles du pays et c'est clair que notre ambition c'est d'en faire

une des plus appréciées et encore une fois non par pour les élus communaux mais pour l'ensemble des citoyens qui en profiteraient montois et autres passants. Voilà un peu l'objectif.

C'est clair que tout ça a fait l'objet de discussions de négociations âpres et difficiles avec les commerçants. Reconnaissons à la décharge des commerçants que cela n'a pas été facile pour eux. Il y a eu des difficultés dues aux travaux sur les façades, des difficultés dues aux travaux lors de l'établissement de ces terrasses et que l'on a voulu, là aussi raisonnablement, sans aller à calculer le dernier euro, mais trouver un modus vivendi raisonnable et c'est d'ailleurs ce qu'a fait le Collège et la grande majorité de ce Conseil, je pense, est satisfait de l'attitude que nous avons adoptée.

Voilà, cher Président, chers Collègue, quelques éléments supplémentaires que je tenais à ajouter.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff : Je vous remercie.

Je vais passer la parole à Monsieur MARTIN.

M. MARTIN, Conseiller Communal : Merci Monsieur le Bourgmestre. Simplement un court éclairage car je souhaiterais rebondir sur la manière orientée pour le moins avec laquelle Monsieur BAILLY a présenté les choses quant à la reprise de la MRS par le CPAS en rappelant quelques éléments qui ont déjà été évoqués dans cette enceinte et qui ont visiblement été oubliés par certains et donc, simplement redire que l'opération en tant que telle a permis l'annulation d'une centaine de millions de francs soit 2,5 millions d'euros d'amortissement qui restaient à prendre en charge de par une diminution des apports du CPAS dans le capital de l'intercommunale et que c'est naturellement par ce biais là que le déficit de la maison de repos qui était estimé à 650.000 euros était réduit de près de moitié donc il n'y a pas eu de baguette magique en l'espace de quelques semaines dans la reprise du dossier. Simplement pour dire également que le transfert s'est accompagné d'un transfert de subsides puisqu'il y avait une promesse de subsides de l'ordre de 6 millions d'euros qui avaient été consentis par la Région Wallonne à l'intercommunale et que naturellement cette promesse de subsides a également été transférée au CPAS qui pourra par la même occasion construire cette maison de repos de 221 lits sur le site d'Havre.

Enfin, par rapport à la prise en charge de ce déficit je dirai que bien entendu, la Ville comme elle l'a rappelé, comme l'a rappelé le Bourgmestre dans son exposé, la Ville prend en charge l'intégralité de ce déficit et enfin par rapport au déficit initial de l'intercommunale qui heureusement est de l'histoire ancienne aujourd'hui, je voudrais

rappeler que ce déficit initial lorsque nous avons fait le plan de gestion s'établissait à 5 millions d'euros par an et que dès lors cette reprise de la maison de repos correspond par rapport à l'effort global qui a été accompli par l'intercommunale à 5 % de l'effort global réalisé par l'ensemble de l'Hôpital Ambroise Paré pour résorber son déficit. 5 %, et je voudrais quand même le rappeler, ce n'est pas le transfert de la maison de repos au CPAS qui a permis de résoudre l'ensemble des difficultés constatées à l'époque. Merci de m'avoir laissé exprimer cet éclairage.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff: Merci. Je passe maintenant la parole à mon collègue, Monsieur DEPLUS pour les réponses à Monsieur HAMAIDE.

M. DEPLUS, Echevin : Oui, Monsieur le Bourgmestre, mes chers collègues, le style sera télégraphique.

Il y aura donc Monsieur HAMAIDE, qui a été probablement mal informé, mais il y a de la part du Collège, une prise de conscience, effectivement qu'aux Affaires Economiques il y a une faiblesse.

Sachez qu'il y eu un engagement, nous avons vécu un drame aussi avec le décès d'un des agents qu'on a remplacé dans des délais assez raisonnables je trouve, sachez aussi que le Collège avait engagé un chef de service, une chef de service, en l'occurrence, qui a été engagée quelques jours plus tard à la Maison du Design donc elle a eu cette option-là et donc nous sommes à la recherche, et ça ne serait tarder, d'un chef de service.

Le Collège a pris conscience effectivement qu'il y avait dans le panel des services de la Ville une faiblesse à cet endroit-là.

Alors, en ce qui concerne la diversité culturelle, je rappelle à tout le monde qu'il y a une Maison Folies depuis maintenant un an et demi voire deux ans dans laquelle on fait du rock, on fait des expositions, qu'il y a aussi des biennales de cercles horticoles, je cite cela de mémoire, on a même fêté les 10 ans du « Bâtia Mourt Sou », donc, là, il y a vraiment un foisonnement dans la Maison Folies qui participe à cette diversité culturelle.

Il y a aussi la volonté, et ça, avec Yves VASSEUR, Elio DI RUPO, nous avons réfléchi à une formule qui permet de ne pas mettre à mal l'image des arts de la scène portés par le Manège tout en ouvrant effectivement, vous avez raison, la politique culturelle à d'autres formes de spectacles. C'est ainsi qu'un « Mons-divertissement », appellation non contrôlée pour le moment, verra probablement le jour, en tout cas, des spectacles

sous cette appellation-là sont déjà programmés au Théâtre, il y aura du lyrique, il y en a déjà eu pendant les saisons précédentes, il y aura un lyrique au mois d'avril, je pense, mais il y a aussi la persistance des spectacles initiés en son temps par Gérard Noël, il y a aussi les spectacles du Télévie qui arrivent et il y aura encore d'autres spectacles plus grand public de type soit belge et d'autres spectacles du genre.

Donc, ça, pour la diversité culturelle, je m'en voudrais aussi de ne pas citer le souci du public que vous avez relevé et c'est vrai que là aussi le Collège a mis le temps à démarrer un peu comme un moteur diesel mais maintenant je pense que c'est vraiment bien parti puisque pour ne citer que la décentralisation d'une trentaine de grandes œuvres d'art du Musée des Beaux Arts qui vont systématiquement à la rencontre du public dans les différentes anciennes communes, il y a là vraiment un souci très marqué, une prise de conscience aussi du Collège en la matière.

Voilà ce que je voulais vous dire mes chers collègues, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur HAMAIDE.

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff: Merci. Voilà, je vais essayer de répondre aux questions qui n'ont pas encore été rencontrées et je pense qu'il en reste une au niveau de Monsieur HAMAIDE, c'est l'avenir de la reprise des activités de l'intercommunale du Bois d'Havré en lui disant que nous privilégions la piste effectivement de la reprise par la Régie Communale Autonome, je pense que comme ça on aurait répondu à toutes les questions que Monsieur HAMAIDE a posées.

Alors je répondrai aussi à Madame BROHEE au niveau de la mobilité. Donc, il est évident que le plan des déplacements d'entreprises, puisque nous étions une Ville qui s'est inscrit dans le projet pilote de la Région Wallonne, bien sûr ce plan de déplacement d'entreprises ne s'appliquera pas que dans la semaine de la mobilité mais en tout temps bien entendu.

En ce qui concerne la création d'une bande bus, le projet MET, nous le connaissons puisque nous le négocions avec le MET mais il est évident que le MET au niveau budgétaire, ne sait pas tout réaliser, il est évident que nous nous inscrivons dans la réalisation de ce projet puisqu'il est identique à ce qui s'est fait à l'Avenue de Gaulle.

En ce qui concerne la non-utilisation du parking de persuasion du parking de Saint Fiacre, c'est peut-être lié à une autre cause, il faut je pense, et nous sommes en train de négocier avec le MET, une distribution des navettes pendant toute la journée comme ça existe sur le circuit des Grands Prés, puisque là il y a un des 3 circuits intra muros qui

dessert ce parking de persuasion de 7h00 du matin à 21h00. Donc, on va essayer de négocier la même chose pour ce parking de Saint Fiacre.

Je suis d'accord avec vous que le parcours du combattant que nous avons développé lors de la semaine de la mobilité aurait eu plus d'attraits et de succès pendant le week-end, c'est évident mais enfin nous l'avons quand même organisé en collaboration d'ailleurs avec nos amis des Aveugles de Ghlin et que j'ai fait moi-même le déplacement pour m'en rendre compte.

Au niveau du plan de circulation d'Hyon, je m'étonne que vous n'avez pas reçu la convocation mais la prochaine réunion c'est ce jeudi 22 à 18h00 au Centre Communautaire d'Hyon, aux Brigades d'Irlande, comme la dernière fois. Il y a peut-être eu une lacune par rapport à votre convocation, cela on va vérifier. Je vous l'annonce en tout cas. Et que justement on a peut-être tardé un peu car on a quand même assez bien travaillé sur le plan de Jemappes d'abord et que si vous avez bien lu votre budget il y a quand même des crédits importants qui sont inscrits au budget 2006 pour la réalisation du plan de circulation d'Hyon donc nous pourrons aller avec des éléments probants devant les citoyens d'Hyon.

Je pense qu'au niveau de la mobilité, ce sont les remarques que vous aviez formulées.

En ce qui concerne Monsieur VISEUR, je vais voir car on a déjà répondu à pas mal de questions qu'il avait posées.

Au niveau de l'information des projets concernant le logement social, il est évident qu'avant d'informer, il fallait avancer sur justement la réalisation de ces nouveaux projets de reconstruction ou de nouvelles constructions et que maintenant nous le ferons bien entendu puisque rien que 60 logements sur 4 sites différents que j'ai évoqué tout à l'heure, les permis d'urbanisme seront donc introduits par le service du Bureau d'Etude Technique de Toit & Moi dans le courant du mois de janvier, nous ferons une information systématique au fur et à mesure de l'avancement de tous les dossiers qui se concrétisent et qui avancent bien.

Mais nous devons aussi recevoir certaines décisions du Ministre du Logement de la Région Wallonne qui se font attendre, cela je le signale.

Je pense qu'on a fait le tour de toutes les questions.

En conclusion, nous présentons un budget qui est équilibré en fonction des différentes fonctions que la Ville doit assurer et en fonction de toute l'énumération des projets qui sont prévus et qui seront réalisés en 2006, ce budget rendra encore pas mal de services à nos concitoyens au cours de 2006.

Sortie de M. SPEER : 42 présents

L'Assemblée passe au vote sur le 5^e objet : CPAS – Approbation du budget général des dépenses et des recettes – exercice 2006 GF CPAS, le résultat est le suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ZAKAS, BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 88^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le 12^e objet : Budget de l'exercice 2006 Approbation du programme des investissements, le résultat est le suivant :

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ZAKAS, BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

8 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, Mmes JUNGST, MERCIER, M. VISEUR, Mme BROHEE

ADOPTE – 89^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le 36^e objet : Régie Foncière – Comptabilité – Budget pour l'exercice 2006, le résultat est le suivant :

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ZAKAS, BEUGNIES, COLLETTE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme JUNGST, M. MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER,

ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mme POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, LECOCQ, Mme BROHEE, MM. JACQUEMIN, CARPENTIER

4 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE – 90^e annexe

L'Assemblée passe au vote sur le 21^e objet : Budget général des recettes et des dépenses pour l'exercice 2006, le résultat est le suivant :

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. DI RUPO, R. BIEFNOT, MILLER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mmes CRUVEILLER, HOUDART, MM. ZAKAS, BEUGNIES, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, Mlle OUALI, MM. DEBAUGNIES, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, M. DEL BORRELLO, Mme COLINIA, MM. MANDERLIER, ROSSI, Mme KAPOMPOLE, MM. SODDU, DE PUYT, MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. LECOCQ, JACQUEMIN, CARPENTIER

4 NON : M. COLLETTE, Mme JUNGST, M. VISEUR, Mme BROHEE

4 ABSTENTIONS : MM. HAMAIDE, BAILLY, POIVRE, Mme MERCIER

ADOPTE – 91^e annexe

M. CARPENTIER, Bourgmestre ff. Nous avons voté sur tous les objets et maintenant nous allons passer au huis clos.

Je remercie les représentants de la presse d'être restés jusqu'à la fin de nos travaux et je leur souhaite une bonne fin de soirée ainsi que le public d'ailleurs, merci.

La séance s'ouvre à huis clos avec 42 présents
Sont absents : M. SPEER, Mmes ISAAC, JOARLETTE

37^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps accordée à un chef de service administratif. 1^e 3294

ADOPTE – 92^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^{ème} temps accordée à un employé d'administration 1^e 3/3698

ADOPTE – 93e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

38° objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une bibliothécaire dirigeante.t
1° 10/10653

ADOPTE – 94° annexe

39° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations à un rédacteur.
1° 10819

ADOPTE – 95° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations à un rédacteur.
1° 10941

ADOPTE – 96° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Mise à disposition d'un ouvrier semi-qualifié B auprès de l'ASBL « RAEC Mons ».
1° 17400

ADOPTE – 97° annexe

40° objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Octroi d'un congé préalable à la pension à un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI 22/GEN/3525

ADOPTE – 98° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Promotion de 4 agents du service Incendie au grade de sergent pompier professionnel dans le département Incendie SI 28/GEN/ex.sgt

ADOPTE – 99° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Promotion d'un caporal pompier mécanicien professionnel au grade de sergent pompier mécanicien professionnel SI 28/GEN/11635

ADOPTE – 100° annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- d) Constitution d'une réserve de promotion de sergents pompiers professionnels pour le Département Ambulance SI 28/GEN-2005

ADOPTE – 101^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
41^e objet : Crèches. Prolongation de l'interruption de carrière à ½ temps pour assistance médicale d'une puéricultrice. 1^e 10547.11

ADOPTE – 102^e annexe

42^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 1) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8e 1e
3454/3501/3406/3410/3378/3260/3476

ADOPTE – 103^e à 113^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 2) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice maternelle
8^e 1^e 3476

ADOPTE – 114^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 3) Modification de la délibération du Conseil communal du 13.06.05 désignant une institutrice maternelle à titre intérimaire 8^e 1^e 3410

ADOPTE – 115^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 4) Désignations à titre intérimaire d'instituteurs(trices) primaires 8e 1e
3381/3524/3349/3284/3120/3141/3303/3310/3148/3135/3283/3279/3151/3205/3282
/3129/3280/3278/3230/3375/3338

ADOPTE – 116^e à 139^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 5) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 5974

ADOPTE – 140^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 6) Désignation à titre intérimaire d'une directrice d'école sans classe 8^e 1^e 7984

ADOPTE – 141^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- 7) Désignations à titre intérimaire de maîtresses spéciales de religion catholique

8e 1e 3138/3411/3488

ADOPTE – 142^e à 145^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

8) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de religion catholique 8^e 1^e 3396

ADOPTE – 146^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

9) Réaffectations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique 8^e 1^e 3098/3099

ADOPTE – 147^e à 150^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

10) Octroi d'une interruption de carrière à temps partiel (12p/semaine) à une maîtresse spéciale d'éducation physique 8^e 1^e 3522

ADOPTE – 151^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

11) Octroi d'un congé pour prestations réduites (6p/semaine) à une maîtresse d'éducation physique 8^e 1^e 6364

ADOPTE – 152^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

12) Ratification des services prestés par une institutrice maternelle 8^e 1^e 6083

ADOPTE – 153^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

13) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant d'instituteurs(trices) primaires 8e 1^e
3520/3284/3475/3173/3160/3123/3349/3352/3435/3149/3233/3193/3120/3154/7508
/3436/3351/7269/7985/3306/3232/3108/3172/3373/3199/3204/3292/3331/3350/
3354

ADOPTE – 154^e à 183^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

14) Détachement auprès du CECP d'une institutrice primaire définitive pour l'année scolaire 05-06 8^e 1^e 8016

ADOPTE – 184^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

15) Détachement auprès de la Promotion Sociale d'une institutrice primaire définitive pour l'année scolaire 05-06 8^e 1^e 7042

ADOPTE – 185^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

16) Détachement auprès de la Communauté Française d'une institutrice primaire définitive 8^e 1^e 7786

ADOPTE – 186^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

17) Octroi d'une interruption de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire 8^e 1^e 3077

ADOPTE – 187^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

18) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un instituteur primaire définitif 8^e 1^e 5976

ADOPTE – 188^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

19) Désignations à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique 8^e 1^e 3098/3358

ADOPTE – 189^e à 192^e annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

20) Octroi d'une interruption de carrière partielle à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive 8^e 1^e 6379

ADOPTE – 193^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

21) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique 8^e 1^e 1263

ADOPTE – 194^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

22) Mise en disponibilité partielle pour 12 périodes d'une maîtresse spéciale d'éducation physique 8^e 1^e 3099

ADOPTE – 195^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

23) Mise en disponibilité totale pour 8 périodes d'un maître spécial d'éducation physique 8^e 1^e 3098

ADOPTE – 196^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

24) Désignations à titre temporaire dans un emploi vacant de maîtresses spéciales de religion catholique 8e 1e 3138/3411/3488

ADOPTE – 197^e à 199^e annexe

43^e objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Démission honorable de ses fonctions d'un professeur chargé de l'accompagnement. 8^e 3^e 7217

ADOPTE – 200^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un professeur de formation musicale et de piano. 8^e 3^e 3521

ADOPTE – 201^e annexe

44^e objet : ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e 2e 8218

ADOPTE – 202^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8538

ADOPTE – 203^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8535

ADOPTE – 204^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8e 2^e 7865

ADOPTE – 205^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 7931

ADOPTE – 206^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2^e 8536

ADOPTE – 207^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- g) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8542

ADOPTE – 208^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- h) Désignation à titre définitif, par changement d'affectation, d'un surveillant-éducateur à mi-temps 8^e 2^e 779

ADOPTE – 209^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- i) Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles à un professeur de cours techniques 8^e 2^e 8210

ADOPTE – 210^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- j) Désignation, par détachement de ses fonctions, d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 7865

ADOPTE – 211^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- k) Désignation à titre définitif par changement d'affectation d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7983

ADOPTE – 212^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- l) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 2^e 7983A

ADOPTE – 213^e annexe

45^e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – MONSFORMATIONS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 8545

ADOPTE – 214^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8^e 2^e 6281

ADOPTE – 215^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8447

ADOPTE – 216^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e 2^e 8384

ADOPTE – 217^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux 8e 2^e 8515

ADOPTE – 218^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8e 2^e 8547

ADOPTE – 219^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e 2^e 8454

ADOPTE – 220^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Récapitulatif de prestations d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle 8e 2^e 7121

ADOPTE – 221^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 6009

ADOPTE – 222^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

j) Récapitulatif de prestations d'un chef d'atelier et d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle 8e 2^e 6664

ADOPTE – 223^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8448

ADOPTE – 224^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8e 2^e 8548

ADOPTE – 225^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
m) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8^e 2^e 8457

ADOPTE – 226^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
n) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8431

ADOPTE – 227^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
o) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 7013

ADOPTE – 228^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
p) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8^e 2^e 8549

ADOPTE – 229^e annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,
q) Rectificatif d'une délibération portant nomination à titre définitif d'une chargée de cours généraux (erreur matérielle dans l'article 1) 8^e 2^e 8218A

ADOPTE – 230^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président ff

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Jean-Claude CARPENTIER.

=====